LIBRI-RÉPONSE AU RAPP. DE M. BOULLY

VITT. EMANUELE III

Digitized by Google

NAZIONALE
B. Prov.
VIII
63
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
NAPOLI

11.11.35

BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio
Palchetto
Numero d'ordine 90

19786

B Prov.
VIII
63

RÉPONSE

DE M. LIBRI

AU RAPPORT

DE M. BOUCLY.

13
6

Digitized by Google

PARIS — IMPRIMÉ PAR PLON FRÈRES, RUE DE VAUGIRARD, 36.

54132

RÉPONSE

DE M. LIBRI

AU RAPPORT

DE M. BOUCLY

PUBLIÉ DANS LE *MONITEUR UNIVERSEL*

DU 19 MARS 1848.

BIBLIOTECA PROVINCIALE di NAPOLI

R. ISTITUTO ORIENTALE NAPOLI BIBLIOTECA M. RIPA

PARIS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

1848

Digitized by Google

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

Un article publié dans le *Moniteur universel* du 19 mars 1848, et dans lequel je suis accusé d'avoir formé ma bibliothèque par les moyens les plus honteux, en dépouillant les bibliothèques publiques de la France, me force à prendre la plume et à défendre mon honneur. Quels que soient les sentiments qu'une attaque si déloyale ait pu me faire éprouver, je saurai maîtriser mon indignation, et je discuterai froidement les accusations dont j'ai été l'objet, comme je traiterais une question de géométrie. Ma réponse sera catégorique. Si, foulant aux pieds toutes les règles de l'équité et de la justice, un gouvernement révolutionnaire a tenté de me flétrir officiellement avant de m'entendre, je montrerai que la vérité et la logique n'ont jamais subi le joug d'aucun dictateur. Malgré le désavantage de ma position (1), tous ceux qui liront cet écrit seront convain-

(1) Après mon départ de Paris on a saisi mes livres, mes lettres, tous les papiers qu'on a pu trouver, tout ce qu'on a cru pouvoir m'appartenir, non-seulement chez moi, mais partout. On a fait des visites domiciliaires, des perquisitions dans vingt endroits différents; on a jeté en prison mon domestique et sa femme; on a menacé différentes personnes, et, par mille moyens divers, on s'est appliqué à effrayer mes amis et à exciter mes ennemis contre moi. La plupart des pièces qui devaient servir à ma justification sont entre les mains de la police. En cet état de choses, j'ai dû surmonter de grandes difficultés pour me procurer, sur une terre étrangère, quelques-uns des documents dont j'avais besoin. C'est là ce qui a retardé la publication de cette *Réponse*. J'ajouterai (il est bon de le dire en commençant) qu'aucun journal français n'a inséré mes réponses aux attaques dirigées contre moi. Les uns n'ont pas *voulu*, les autres n'ont pas *osé*.

Digitized by Google

eus, j'espère, qu'il ne reste rien, pas même une insinuation, de cette espèce de fantasmagorie, de ce grand échafaudage dressé contre moi. Avant d'entrer dans la discussion, j'ai besoin de faire un récit succinct des faits qui ont précédé la publication de l'article du *Moniteur*.

Vers la fin du mois de janvier dernier, M. Commendeur, commissaire-priseur à Paris, dont la probité est bien connue et auquel j'avais confié, il y a un an, mes livres, vint m'annoncer qu'il avait reçu l'invitation de se rendre au parquet avec le procès-verbal de cette vente. Là, M. Delalain, substitut de M. Boucly, procureur du roi, lui avait demandé les noms des acquéreurs de deux volumes, un *Théocrite* d'Alde de 1495 et un *Castiglione* de 1528, qui avaient figuré dans le catalogue de mes livres sous les numéros 294 et 2701. Après avoir fait connaître ces noms, M. Commendeur fut interpellé de la manière suivante : « Avez-vous entendu, pendant la vente, quelques » personnes faire la remarque que des cachets auraient été en- » levés sur certains livres ? » A quoi M. Commendeur répondit vivement qu'il n'avait rien entendu de pareil, et qu'aucun fait de cette nature n'était parvenu à sa connaissance. Comme nous le verrons plus loin, cette dernière partie de la déposition de M. Commendeur n'a pas été mentionnée dans l'article du *Moniteur*.

En sortant du cabinet de M. Delalain, M. Commendeur vint chez moi. Quelques minutes de recherches dans mes papiers suffirent pour pouvoir lui fournir la preuve écrite (1) que ces deux volumes étaient entrés dans ma bibliothèque par des moyens parfaitement licites et réguliers.

Fort de ma conscience et armé des preuves qui constataient l'origine des deux volumes en question, je pouvais attendre tranquillement les suites de cette affaire. Il n'en fut pas ainsi. J'annonçai immédiatement à M. Commendeur et à une autre personne qui se trouvait alors chez moi, que j'irais au devant de l'attaque, et que je traduirais en justice quiconque aurait, par une dénonciation calomnieuse, motivé ces investigations du procureur du roi. M. Commendeur s'efforça vainement

(1) Voyez plus loin aux §§ 19 et 23.

Digitized by Google

de m'apaiser en me rappelant que dans d'autres circonstances récentes, notamment lors de la vente des livres de M. de Soleinne, la justice avait fait de semblables recherches qui n'avaient abouti à aucun résultat. Je persistai dans ma détermination. Sans perte de temps, le même jour, je me rendis auprès de M. Guizot (1), président du Conseil des ministres, pour l'instruire de cette affaire, et pour lui demander son avis sur la manière d'obtenir une réparation. Pendant la conversation que j'eus l'honneur d'avoir avec lui à ce sujet, j'exhibai les pièces qui établissaient l'origine des deux volumes dont il s'agissait.

Cet entretien eut lieu en présence d'un des employés supérieurs du ministère. M. Guizot me promit qu'il parlerait de cette affaire à M. Hébert, ministre de la justice. Craignant que le mouvement politique, déjà si vif à cette époque, ne fît perdre de vue pour un moment ce qui me concernait, j'insistai pour que M. Hébert fût consulté sans retard. M. Guizot eut la bonté d'accueillir ma demande, et il chargea la personne qui assistait à cet entretien d'aller le lendemain matin de bonne heure parler à M. Hébert. A midi, on me rapportait au ministère des affaires étrangères, où je l'attendais, la réponse du ministre de la justice. Il avait dit qu'il ne connaissait pas cette affaire et qu'il demanderait des renseignements au procureur du roi.

En recevant cette réponse, je m'empressai de rédiger une note dans laquelle, me plaignant de ce qui s'était passé, j'annonçais que j'étais prêt à fournir les moyens de constater l'origine, parfaitement régulière, des deux volumes sur lesquels s'était portée l'attention du parquet; je demandais en même temps l'autorisation de poursuivre devant les tribunaux ceux qui avaient pu, par des dénonciations calomnieuses, faire naître des soupçons dans l'esprit du procureur du roi. Cette note, dont je ne puis rapporter que la substance, fut, en ma présence, adressée au ministre de la justice, afin que M. Hébert voulût bien la transmettre à M. Bouely. C'est à ma note que, sans en

(1) Ce n'est pas sans regret que j'ai dû me décider à faire intervenir le nom de M. Guizot dans une affaire de cette nature; mais le besoin de ma cause l'exigeait impérieusement. Je dois déclarer que chaque fois que j'ai eu l'honneur de citer M. Guizot, j'ai eu soin de m'assurer que ses souvenirs étaient parfaitement d'accord avec les miens.

Digitized by Google

faire mention, ce fonctionnaire répond dans le *Rapport* confidentiel qui a été inséré au *Moniteur* (1), et c'est pour cela sans doute que ce rapport fut renvoyé au président du Conseil, qui avait transmis mes observations à M. Boucly.

Ma note était très-nette, très-précise ; elle existe sans doute encore au parquet. J'offrais les preuves de la légitime possession du *Théocrite* et du *Castiglione*, et je demandais en même temps le nom du calomniateur pour le traîner devant les tribunaux. J'ignorais, et je ne devais pas imaginer, que des actes d'une telle portée, que des investigations judiciaires eussent pu avoir lieu uniquement sur des dénonciations anonymes : on verra plus loin qu'il n'y en avait pas d'autres (2). En lisant ma note, le procureur du roi, ou son substitut, a dû commencer à s'apercevoir qu'il s'était avancé un peu légèrement. Il avait procédé sans m'entendre, et j'annonçais des documents qui renversaient toute l'accusation ; il s'était appuyé sur des dénonciations anonymes, et je demandais à me trouver en face d'un calomniateur qu'on ne pouvait pas me représenter. Aussi ce rapport est-il plutôt une apologie de la conduite du parquet, qu'une appréciation impartiale des faits.

Le rapport de M. Boucly ne parvint au ministère des affaires étrangères que très-peu de temps (deux ou trois jours à ce que m'a fait l'honneur de me dire M. Guizot depuis) avant le 22 février. M. Guizot lut cette pièce, et d'après ce qu'il m'en a dit, la trouvant remplie de bruits vagues, d'assertions sans preuves, appuyées sur des dénonciations anonymes, et sachant d'ailleurs que je possédais des pièces qui établissaient la fausseté des seuls faits avancés dans ce document, il n'y attacha aucune importance sérieuse, et il continua à me témoigner la même amitié, la même confiance dont il m'a toujours honoré. Personne ne me dit rien de ce rapport, et M. Guizot se proposa de m'engager

(1) Je prends ce rapport tel qu'il a paru, quoique les falsifications qu'on y rencontre, et dont il sera question dans la suite, semblent annoncer qu'ainsi qu'on me l'a écrit de Paris, ce document a dû être altéré à l'impression. N'ayant aucun moyen de distinguer la rédaction originale de ce qu'on a pu y ajouter, je suis obligé de répondre à ce que le *Moniteur* a publié, comme si tout était l'œuvre de M. Boucly. (Voyez plus loin le § 22).

(2) Voyez les §§ 5 et 11.

plus tard, après l'affaire du Banquet, à fournir à M. Boucly les explications qu'il m'était si facile de lui présenter, et à m'entendre avec lui pour les suites que je croirais devoir donner à cette affaire. Le rapport resta au *Cabinet* pour m'être communiqué dans des moments plus tranquilles : voilà pourquoi on l'y a trouvé après la révolution.

Cette révolution, ce coup de main, ayant porté au pouvoir M. Arago, contre lequel je n'avais pas cessé de lutter depuis douze ans à l'Institut et dans les journaux, je me sentis gravement menacé, et j'annonçai à mes amis les plus intimes, que probablement je serais forcé de m'éloigner de France. Ils le comprirent comme moi, et m'encouragèrent dans cette détermination. A l'inimitié de M. Arago, motif déjà fort suffisant en lui-même, s'ajoutait l'animadversion qu'avait suscitée contre moi mon constant attachement à M. Guizot, et le concours que j'avais donné à sa politique dans le *Journal des Débats* relativement aux affaires d'Italie. Nous voulions ensemble le développement légal et pacifique de la liberté en Italie, et, en combattant pour le principe d'amélioration progressive et durable, j'avais excité la colère de tous les organes de l'opposition. Les journaux les plus violents me désignaient depuis six mois aux vengeances du parti républicain. Immédiatement après la révolution plusieurs de mes amis s'étaient cachés ; d'autres vinrent m'avertir d'être sur mes gardes, et ne voulurent plus que je restasse la nuit chez moi. Aussi depuis la révolution j'ai été tantôt à droite, tantôt à gauche, acceptant l'hospitalité qu'on m'offrait. Un club s'était installé à la Sorbonne, où je demeurais (c'était alors le plus violent de tous), et des hommes armés gardaient la porte de cet établissement. Des lettres anonymes que je reçus me menaçaient de la colère du peuple si je persistais à demeurer en France. Ainsi se passèrent le vendredi, le samedi et le dimanche. Le lundi je voulus aller juger de l'état des esprits à l'Institut. L'aspect de l'Académie des sciences était sombre et cependant je trouvai mes collègues pleins de prévenance pour moi. Je m'entretins avec plusieurs des principaux académiciens, je parlai au président et à quelques autres membres d'une mesure que je croyais utile. Le président me pria de faire moi-même cette proposition en comité secret. La séance fut courte. Au moment

où le comité secret fut annoncé, une personne qui s'apprêtait à quitter la salle et que je connaissais parfaitement, s'approchant de moi, me remit un petit billet plié et me pria de le lire. Je n'y fis pas grande attention, parce que je causais alors avec un de mes confrères. Quelques instants après j'ouvris le billet qui était écrit au crayon, et dans lequel on me disait d'abord qu'on avait trouvé aux affaires étrangères une pièce épouvantable contre moi. Dans un second paragraphe se lisaient ces paroles, que je crois me rappeler textuellement et dont certainement je me rappelle le sens.

« Épargnez (1) au peuple français un de ces actes de vindicte » populaire qui répugnent au caractère de notre nation. Ne » venez plus à l'Institut (2); disparaissez ! »

Je dois dire que je n'attachai pas d'importance à la première partie de cette pièce. Je n'y vis que l'écho de quelque calomnie politique plus ou moins transfigurée. Ce qui me frappa, ce fut la fin du billet. Rapprochée des lettres anonymes que j'avais reçues, cette menace d'un *acte de vindicte populaire* me prouva que dès le premier moment j'avais bien jugé la position, et qu'il n'y avait plus de sécurité pour moi en France. Quelles que fussent les difficultés dont j'étais entouré, si sur une accusation déterminée l'on m'eût demandé de me disculper devant des juges sévères, mais impartiaux, je n'aurais pas hésité à accepter la lutte ; mais ici il ne s'agissait pas d'un jugement : c'était une proscription, c'était un acte de vengeance qu'on m'annonçait. Il fallait s'éloigner sans retard. Je communiquai ce billet à différentes personnes qui toutes jugèrent la chose comme moi. Je fis demander un passe-port, mais on me répondit qu'on n'en délivrait à personne. L'urgence du départ était immédiate, et je dus partir avec un vieux passe-port qu'un ami me procura. Voilà pourquoi j'ai cherché un asile en Angleterre.

On comprendrait que, s'appuyant sur le rapport de M. Bou-

(1) J'ai fait de vaines démarches pour ravoir ce billet que j'avais laissé à Paris. Il doit avoir été saisi.

(2) Ce billet portait la signature d'un homme qui était parfaitement en mesure de savoir quels pouvaient être les sentiments du peuple à mon égard. Des raisons particulières me portent à ne pas faire connaître son nom aujourd'hui.

cly, le nouveau gouvernement m'eût fait demander les explications dont parlait le procureur du roi dans cette pièce (1), et qu'il eût été très-sévère sur la nature des explications ou des preuves que je pouvais fournir. On pourrait même admettre jusqu'à un certain point, que des adversaires politiques, usant d'un droit très-rigoureux, eussent, sans demander les explications que je déclarais être en mesure de fournir, fait commencer un procès contre moi. Tout cela se comprend; mais ce n'est pas là ce qu'on a fait. On m'a frappé sans m'entendre; on s'est empressé de faire connaître à toute l'Europe le rapport confidentiel de M. Boucly, sans même s'informer si j'avais aucun moyen de repousser l'accusation. Est-ce là une mesure légale? Est-ce là un moyen d'éclairer la marche de la justice? Non, certes! Par cette publication on a voulu intimider mes amis et exciter mes ennemis contre moi. On a donné un encouragement aux calomniateurs, aux voleurs même, qui sur tous les points de la France peuvent aujourd'hui dépouiller impunément les bibliothèques, les dépôts publics, et m'accuser des méfaits qu'ils auraient commis. Ils savent déjà qu'ils trouveront de l'appui.

Frappé d'une manière si grave et sans avoir été jamais entendu, je pourrais répondre à l'injure par l'injure et porter la discussion sur le terrain personnel. Je ne veux pas le faire. Plus on a été injuste et violent envers moi, plus je m'appliquerai à discuter avec calme et modération. J'écarterai donc toute question politique, toute question personnelle, pour ne m'occuper que du rapport de M. Boucly.

Une œuvre de ce genre, préparée dans l'ombre pendant deux ans, appuyée sur des dénonciations anonymes, remplie d'insinuations malveillantes, de fausses assertions, de calomnies de toute nature, ne saurait être réfutée d'une manière générale: elle demande un examen détaillé. Pour montrer que je ne veux rien laisser sans réponse, je reproduis en entier ce rapport, en le divisant par paragraphes. Chaque paragraphe est suivi d'une réfutation catégorique.

(1) Voyez le § 33.

Ainsi que je viens de le dire (1), tout semble annoncer que le rapport de M. Boucly a été falsifié. Comment admettre, en effet, qu'un magistrat s'adressant au ministre de la justice eût osé forger des dépositions qui n'ont jamais existé, qu'il eût commis des faux matériels dans la vue de me calomnier (2)! On ne saurait le croire; le procureur du roi n'a pu mentir ainsi à la justice; cette pièce a donc été falsifiée par mes ennemis. Il a existé sans doute une réponse de M. Boucly à la note que je lui avais transmise; mais ce document ne pouvait contenir les faussetés qui se trouvent dans le *Moniteur*.

Cependant, comme il m'est impossible de démêler aujourd'hui ce qui a été ajouté de ce que contenait la pièce originale, j'ai dû répondre au rapport tel qu'il a paru dans le *Moniteur*. On verra à quoi se réduisent les incroyables assertions renfermées dans ce document. Aux bruits vagues, aux dénonciations anonymes, j'oppose des faits positifs, des documents authentiques (3). On verra que je n'ai consenti à me défaire de cette collection, qu'on m'accuse d'avoir formée en dépouillant les bibliothèques de la France, qu'après avoir offert vainement d'en faire présent à la Bibliothèque royale de Paris (4). On verra aussi que les établissements auxquels, au dire de mes ennemis, j'aurais enlevé leurs plus beaux ornements, ont été, au contraire, illustrés et enrichis par moi (5). Quoique privé de la plupart de mes papiers, et malgré la difficulté, l'impossibilité même

(1) Répondant paragraphe par paragraphe à un écrit dans lequel les mêmes assertions étaient reproduites dans plusieurs endroits différents, j'ai dû souvent me répéter aussi. J'espère qu'on me pardonnera ces répétitions.

(2) Voyez dans la suite, aux §§ 22 et 28, les dépositions attribuées à M. Techener fils, et qui n'ont jamais existé.

(3) Je dois dire une fois pour toutes que les originaux des documents produits dans cet écrit sont entre mes mains, et qu'ils ont été examinés par un grand nombre de personnes, parmi lesquelles il suffira de citer M. Guizot et M. Panizzi, conservateur du département des livres imprimés au *British Museum*. Je suis prêt à montrer ces pièces à tous ceux qui auraient le désir de les voir. Dès que je croirai pouvoir le faire sans inconvénient, ces documents seront déposés chez un notaire à Paris.

(4) Voyez plus loin, § 28 *bis*.

(5) Voyez les §§ 6, 11, 12, 16, 19, 24, 27, 28 *bis*, 31, etc.

Digitized by Google

de constater aujourd'hui l'origine de tous les livres composant une bibliothèque de plus de trente mille volumes, tirés de toutes les parties de l'Europe, je prouve par pièces authentiques que les volumes de ma bibliothèque, sur lesquels avaient porté les investigations du parquet, sont devenus ma propriété par des voies parfaitement régulières (1). Rien n'est laissé sans explication, sans réponse. A ceux qui prétendent que ma bibliothèque a été formée trop vite; qu'elle a été formée aux dépens de la France, et que je n'ai jamais pu rassembler par des moyens légitimes une si grande collection, je montre la collection que j'avais laissée en Italie (2), et les comptes de sept libraires seulement, chez lesquels, depuis douze ans, j'ai acheté pour près de deux cent mille francs de livres (3). Je découvre ma vie entière, mes ressources, mes économies, mes dettes, l'argent que j'ai reçu d'Italie. Jamais, j'en ai la certitude, on ne se montra plus à nu au public.

Pendant un mois j'ai été obligé de remuer une boue fétide, et l'on doit comprendre que ce travail n'a pas du être exempt de douleur; mais si j'ai souffert, si j'ai été calomnié, si mes amis ont été contraints à garder le silence de l'autre côté de la Manche, en Angleterre j'ai trouvé de nobles soutiens. Les sentiments de M. Guizot à mon égard n'ont pas varié. C'est là une grande force et une grande consolation pour moi. Au *British Museum* j'ai été accueilli par un ancien ami, M. Panizzi, qui, ayant sous les yeux la preuve de la fausseté du premier fait (4) qu'on m'imputait, a compris d'où partaient ces coups, et, sans attendre même les autres pièces qui devaient servir à me disculper entièrement, a pris ma défense avec une admirable résolution. On peut marcher le front haut lorsqu'on possède l'estime de tels hommes. J'ignore quelles nouvelles attaques mes ennemis me préparent en France; mais, d'avance, je proteste ici contre les iniquités qu'après la calomnie officielle et la confiscation, un gouvernement révolutionnaire pourrait encore vouloir commettre

(1) Lisez les §§ 3, 19 et 23.
(2) Voyez le § 28 *bis*.
(3) Lisez le § 28 *bis*.
(4) Voyez le § 3.

à mon égard. Heureusement les dictatures n'ont jamais eu la vie longue. Les temps changeront : alors, quoi qu'il arrive, j'irai à Paris remercier mes amis de leur affection pour moi, et demander compte à mes ennemis de leurs basses dénonciations, de leurs abominables calomnies.

Londres, le 30 avril 1848.

G. Libri.

Digitized by Google

RÉPONSE DE M. LIBRI

AU RAPPORT DE M. BOUCLY.

Rapport adressé à M. le garde-des-sceaux Hébert, *par M. le procureur du roi* Boucly.

Paris, 4 février 1848.

§ 1. *Monsieur le garde-des-sceaux* (1), *votre excellence a eu connaissance de quelques recherches auxquelles je m'étais livré pour constater l'origine de certains volumes précieux qui ont été compris dans une vente aux enchères, faite à Paris dans le cours de l'été dernier, et elle m'a demandé des explications à ce sujet. Je vais avoir l'honneur de lui faire connaître l'origine, le but, et la nature de ces démarches.*

Pour bien comprendre ce préambule, il faut avoir présent à l'esprit le récit placé au commencement de

(1) J'ai reproduit exactement tout ce document qui est ici imprimé en *italique*, et dont j'ai partagé le texte en paragraphes numérotés. La réponse suit immédiatement chaque paragraphe, et se trouve indiquée sous le même numéro. Cela donne de la clarté à la discussion et facilite l'intelligence des renvois.

l'*Avertissement* des faits qui ont précédé la publication du rapport de M. Boucly.

§ 2. *Il y a bientôt deux ans, le 5 février* 1846, *M. le préfet de police me fit remettre par un de ses secrétaires une note qui avait été rédigée sous ses yeux, et qui était ainsi conçue.*

Je dois dire d'abord que je ne croyais pas que, dans une ville comme Paris, où les lettres anonymes sont si communes, et où tout homme un peu connu se trouve exposé à être déchiré vingt fois par mois dans des libelles anonymes, un magistrat pût attacher quelque importance à des dénonciations de cette nature que tout le monde méprise. Dans ces derniers temps toutes les administrations en étaient inondées, et l'on assure que c'est principalement pour avoir voulu lire les lettres anonymes écrites contre lui qu'un des membres les plus illustres de l'ancien gouvernement a été affecté d'une terrible maladie, et a dû se retirer du cabinet. N'a-t-on pas lu il y a peu de jours dans les journaux français une note du ministre de l'intérieur, par laquelle M. Ledru-Rollin annonçait officiellement, qu'accablé de dénonciations anonymes contre une foule d'individus, il devait déclarer que toute dénonciation de ce genre serait regardée comme non avenue, et anéantie à l'instant! Cette règle de conduite qu'un gouvernement révolutionnaire a cru devoir adopter dans l'intérêt de la morale publique et de la sûreté des citoyens n'était pas, à ce qu'il paraît, celle que s'était tracée le pro-

cureur du roi sous un gouvernement constitutionnel et régulier.

§ 3. « *M. L... (sic), qui a la réputation d'un bibliomane peu scrupuleux sur les moyens à employer pour se procurer les manuscrits qui lui conviennent, a vendu à la maison de librairie Payne et Foss, de Londres, pour le prix de 7,000 fr., un psautier manuscrit très-curieux, ayant appartenu autrefois à la Chartreuse de Grenoble, et qui fut classé dans la bibliothèque de cette ville où bon nombre d'amateurs l'ont vu. Comment ce manuscrit passa-t-il dans les mains de M. L...? Ce qu'on peut dire, c'est que tout le monde fut surpris de l'en voir possesseur.* »

Je suis très-heureux de rencontrer en commençant une accusation très-nette et bien définie. Ma réponse sera fort simple. Ce fait est *complétement faux*. Le manuscrit dont il s'agit n'a jamais été dans la bibliothèque de Grenoble, et par conséquent personne n'a jamais pu l'y voir. Il appartenait à la Chartreuse de cette ville, et il fut acheté par le docteur Commarmont de Lyon, il y a de cela plusieurs années. C'est par la bienveillante entremise de M. Jayr, alors préfet du Rhône, et depuis ministre des travaux publics, qu'il passa des mains de M. Commarmont dans les miennes. Dans l'ouvrage intitulé *les Arts au moyen âge*, par M. du Sommerard (*Album*, seconde série, pl. XXIX), se trouve représentée la couverture en ivoire sculpté de ce magnifique manuscrit. Une inscription placée au-dessous de cette planche, qui a été exécutée avant 1842, époque de la mort de M. du Sommerard (voyez

aussi au tome V, page 162 du texte du même ouvrage), porte ce qui suit : *Manuscrit provenant de la Chartreuse de Grenoble, et appartenant à M. le docteur Commarmont de Lyon* (1). C'est par l'entremise de MM. Payne et Foss de Londres que j'avais reçu la première nouvelle de l'existence de ce manuscrit plusieurs années avant d'en faire l'acquisition, et c'est pour cela que M. Payne me demanda plus tard, en venant à Paris, de le lui céder, pensant y avoir quelques droits (2).

§ 4. *Puis en post-scriptum : « Il y a eu des soustractions semblables à Montpellier de la part de la même personne. »*

La réponse à cette calomnie se trouve dans le § 8

(1) Quoique j'eusse déjà vu ce manuscrit à Lyon chez M. Commarmont, je demandai à l'examiner de nouveau avant de l'acheter. M. Commarmont l'envoya chez une personne qui demeurait alors dans la rue Vivienne, à Paris, et qui s'occupait, m'a-t-on dit, du commerce des médailles, mais dont j'ai oublié le nom. Ce fut en compagnie de M. Paulin Pâris, membre de l'Institut, que j'allai voir le manuscrit chez cette personne. Quand j'y retournai pour le payer et en recevoir livraison, M. le comte Mamiani, illustre écrivain, bien connu en France et en Italie, était avec moi. Quelques jours après, je présentai ce manuscrit à une séance de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, et il fut reconnu par plusieurs personnes qui l'avaient déjà vu entre les mains de M. Commarmont. Ce manuscrit était célèbre. Il était décrit dans un grand ouvrage très-répandu. Je n'ai rien à dire du dénonciateur anonyme. Les gens qui font ce métier n'ont pas habituellement reçu beaucoup d'instruction; mais je ne serais peut-être pas si réservé si je voulais apprécier la conduite du parquet.

(2) M. Payne me proposa de lui donner 500 fr. pour le faire renoncer aux droits qu'il avait sur ce volume, ou bien de le lui céder en recevant 500 fr. de bénéfice. Je trouvai que j'avais déjà payé le manuscrit assez cher, et j'acceptai la dernière proposition.

du rapport de M. Boucly, où il est dit qu'après information, on s'était assuré qu'aucune soustraction n'avait eu lieu dans les bibliothèques de la ville de Montpellier.

§ 5. *Cette note accompagnait une note pseudonyme, signée* Henri de Baisne, *qui était parvenue à la Préfecture de police le* 3 *décembre précédent, et qui dénonçait « au procureur du roi » M. Libri* (sic), *membre de l'Institut, comme étant parvenu à réunir, à l'aide de soustractions commises dans les bibliothèques publiques des villes du midi, notamment à Carpentras, des livres rares, des manuscrits précieux, et des lettres autographes d'une valeur de* 3 *à* 400,000 *fr.*

Pseudonyme ou anonyme, c'est toujours la même chose. Toujours des lâches qui, cachés dans l'ombre, lancent une flèche empoisonnée. Quant à la valeur, trois à quatre cent mille francs, qu'on donne ici aux livres soustraits, il faut n'avoir absolument aucune idée d'une bibliothèque pour attribuer la moindre importance à une accusation empreinte d'une telle exagération. A-t-on pensé à l'impossibilité matérielle de commettre de telles soustractions? Comment ces livres seraient-ils sortis des bibliothèques publiques? Où aurais-je pu les cacher? Il faudrait plusieurs voitures de déménagement pour enlever des livres qui vaudraient seulement le quart de cette somme. En France, les bibliothèques publiques de province sont gardées par des conservateurs, aidés généralement par des commissions spéciales placées sous la surveillance des autorités municipales. Tous ces conservateurs,

ces commissions, ces autorités municipales auraient laissé enlever les livres par charretées et par centaines de mille francs sans faire entendre aucune plainte! Tout le monde était donc dans le secret, et il faut que ce soit un anonyme qui seul ait dénoncé ces immenses dilapidations! On trouvera plus loin (§ 28 *bis*) les renseignements les plus détaillés sur la formation de ma bibliothèque, qui, se composant de trente mille volumes imprimés au moins, et de plus de deux mille volumes manuscrits, n'aurait pas pu tenir dans mes poches.

§ 6. *On ajoutait que, pour écarter tous soupçons, M. Libri, après avoir gratté les cachets marqués sur ces livres et manuscrits, les « avait artificieusement envoyés en Italie, pour les faire revenir* habillés à l'italienne, » *et qu'ensuite il les avait vendus en Angleterre. Un seul volume avait été acheté de lui au prix de* 6,000 *fr.* (1) *par le Musée de Londres. Enfin, on lui imputait d'avoir soustrait les lettres de Henri IV à la Bibliothèque de l'Arsenal.*

Nous verrons plus loin (§ 22) à quoi se réduit cette accusation des cachets grattés ou enlevés. Quant aux reliures, je dirai que, trouvant les bons relieurs de

(1) Le dénonciateur anonyme se trompe à l'égard du prix de ce volume, comme il l'avait déjà fait pour le *Psautier* de la Chartreuse de Grenoble. L'exagération en cas pareil aide à la calomnie. Ces deux livres précieux avaient à la vérité une très-grande valeur, et de beaucoup supérieure à celle de chacun des autres volumes qui composaient ma bibliothèque. C'est pour cela qu'on a tant insisté pour les obtenir de moi.

Paris excessivement chers, j'avais essayé de faire relier quelques volumes en Angleterre et en Italie comme *specimen*. L'essai ne réussit pas : les frais de transport absorbaient et au delà tout ce qu'on pouvait gagner dans la main-d'œuvre. En outre, les livres étaient souvent endommagés pendant le voyage. Avant de commencer la vente de mes livres, je possédais trente-deux mille volumes au moins, et je n'ai pas fait relier en tout plus de soixante volumes à l'étranger. Je dirai, de plus, que je n'ai jamais *rien fait vendre* en Angleterre. J'invoquerai à ce sujet, sans crainte d'être démenti, le témoignage de tous les libraires, de tous les amateurs anglais. Il sera encore question (§ 29) du volume cédé au *British Museum*, sur la demande répétée que m'en fit à Paris le conservateur des livres imprimés de cet établissement. Quant aux lettres de Henri IV, que dans cette dénonciation on m'accusait d'avoir soustraites à la Bibliothèque de l'Arsenal, je dois déclarer que, n'allant que très-rarement à cette bibliothèque, où je n'ai pas mis les pieds depuis peut-être huit ou dix ans, je n'ai jamais vu les lettres de Henri IV qui pouvaient s'y trouver, et que je n'ai pas même entendu dire que ces lettres eussent été soustraites. D'ailleurs, la lettre suivante, que, postérieurement à l'époque à laquelle remonte cette dénonciation, m'adressait un homme des plus honorables, M. Varin, conservateur-adjoint de la Bibliothèque de l'Arsenal, prouve que certes, dans cette bibliothèque, on n'avait que des sentiments d'estime et de bienveillance pour moi :

« Bibliothèque de l'Arsenal,

» Paris, le 14 mars 1846.

» Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous prier d'agréer l'expression de ma gratitude personnelle, en attendant que monsieur l'administrateur vous témoigne la sienne au nom de la Bibliothèque. La Bible que vous voulez bien nous offrir va être intégrée dans notre catalogue, et réintégrée (1) dans nos rangs avec la mention du donateur. J'ai l'honneur d'être, avec un affectueux respect,

» Monsieur,

» Votre tout dévoué,

» Pierre Varin,

» Conservateur-adjoint. »

(1) Pour l'intelligence de cette lettre, je dirai (on le verra plus amplement au § 31) que, loin de faire disparaître des cachets ou des estampilles, j'avais dès l'origine donné aux différentes personnes qui travaillaient au catalogue de mes livres, l'ordre de mettre de côté tous les volumes qui porteraient l'estampille d'une bibliothèque publique quelconque, afin qu'on pût les rendre à l'établissement d'où ils étaient sortis. J'ajouterai que parfois l'offre que j'ai faite de rendre un volume acheté par moi dans quelque vente et portant l'estampille d'un établissement public, a été refusée par ce motif, que l'on n'avait aucun moyen sûr pour reconnaître si le volume dont il s'agissait était sorti d'une manière régulière ou irrégulière de la bibliothèque à laquelle il avait jadis appartenu. Excepté à la Bibliothèque royale, les ventes des doubles et les échanges se faisant le plus souvent en France sans qu'une seconde estampille indique que le volume a été vendu ou échangé, il en résulte une grande confusion. C'est ce qui arriva pour la Bible dont il est question dans la lettre de M. Varin, et qui, bien que portant l'estampille de la bibliothèque de l'Arsenal, n'avait pas été reçue d'abord, comme le prouve une autre lettre que voici, du même M. Varin :

« *Bibliothèque de l'Arsenal.*

» Paris, 11 mars 1845.

» *J'ai eu l'honneur de passer plusieurs fois chez M. Libri sans avoir l'avantage de le rencontrer, pour le remercier de l'offre obligeante qu'il*

§ 7. *La dénonciation était pressante dans ses termes : les faits étaient généralement connus, disait-on, mais personne n'osait les révéler ouvertement, parce que M. Libri « était un homme puissant et rusé qui savait en imposer et se faire craindre. »*

Toutes les dénonciations anonymes sont pressantes, et l'on dirait, en lisant ces mots, qu'avant le jour où il accueillait l'accusation dirigée contre moi, M. Boucly n'avait jamais lu une lettre anonyme. On va voir le procureur du roi lui-même obligé de reconnaître que ces faits, *généralement connus*, n'avaient aucune ombre de fondement.

voulait bien faire à l'Arsenal d'une Bible de Diodati, in-4°, avec timbre de l'Arsenal même. Je voulais lui dire en même temps que nos catalogues ne portaient nulle trace de cette Bible, et n'en indiquaient qu'une seule in-4° de Diodati, au millésime de 1607. Notre édition n'étant pas celle de M. Libri, nous recevrions celle-ci avec reconnaissance, mais comme pur don, car rien ne nous autorise à la retenir autrement ! Elle a dû faire partie d'une vente de doubles qui a eu lieu sous la Restauration dans notre Bibliothèque.

» Je saisis vivement cette occasion de me rappeler au meilleur souvenir de M. Libri, et de le prier de croire à l'affection respectueuse de

» Son tout dévoué,

» P. Varin.

» Bien entendu que ce renseignement est officieux, car M. Cayx seul pourrait en donner d'officiels. »

Il est bon de faire remarquer ici que, puisque le catalogue de la Bibliothèque de l'Arsenal ne mentionnait pas l'édition de la Bible de Diodati, que j'ai rendue, avec l'estampille de la Bibliothèque, il en résulte que, si ce volume a été compris dans une vente de doubles, il n'était pourtant pas *double*. Dans toutes les bibliothèques de la France, sous prétexte de vendre des doubles, on a vendu ou échangé des livres précieux, dont on ne possédait qu'un seul exemplaire.

§ 8. *En présence de cette lettre et des renseignements que me transmettait spontanément M. le préfet de police, mon devoir était de vérifier, avec tous les ménagements convenables, si véritablement quelque bibliothèque des villes du midi avait été dépouillée de quelques livres ou de quelques manuscrits. J'écrivis dans ce but à mes collègues de Carpentras, de Montpellier et de Grenoble, en prenant soin de taire complétement les imputations dirigées contre M. Libri. M. le procureur du roi de Carpentras laissa ma lettre sans réponse; celui de Montpellier m'assura qu'il ne manquait aucun livre ou manuscrit dans les deux bibliothèques de cette ville. Mon collègue de Grenoble, sans affirmer qu'aucun autre manuscrit n'eût été soustrait, me répondit que les psautiers, au nombre de trois, appartenant à la bibliothèque de la ville, s'y trouvaient encore.*

Ainsi, de l'avis même des collègues de M. Boucly, les accusations dirigées contre moi étaient complétement fausses. Le procureur du roi de Carpentras ne trouve pas que la chose mérite une réponse. A Montpellier, il ne manque rien, et ce fameux psautier, *classé dans la bibliothèque de la ville de Grenoble, où bon nombre d'amateurs l'ont vu* (1), n'est pas sorti de cette bibliothèque, puisque *les psautiers au nombre de trois*, qui appartenaient à la bibliothèque de Grenoble, s'y trouvent encore. Après le résultat de cette enquête, un autre aurait compris que des calomniateurs anonymes s'attachaient à M. Libri, et qu'il fallait par conséquent se défier des dénonciations dont il pouvait en-

(1) Voyez ci-dessus, § 3.

core devenir l'objet. Cette réflexion fort simple n'est pas venue à l'esprit de M. Boucly.

§ 9. *Dans ces circonstances, M. le garde-des-sceaux, et malgré le résultat incomplet peut-être et incertain encore de ma correspondance, je suspendis mes investigations, et ne donnai pas d'autres suites à la communication.*

Au lieu de reconnaître qu'il y avait eu calomnie, M. Boucly trouve que le résultat de sa correspondance est *encore incertain*. Il suspend ses investigations, et ne donne pas d'autre suite à ce qu'il appelle une *communication*. Je voudrais savoir pourtant, après le résultat négatif de son enquête, quelles suites il pouvait donner à cette affaire.

§ 10. *Dix-huit mois plus tard, le* 13 *juillet* 1847, *une seconde dénonciation se produisit contre M. Libri, et, cette fois, elle fut adressée à M. le procureur-général près la Cour royale, qui me la transmit le* 17 *du même mois, en m'invitant à lui donner les suites que je jugerais convenables.*

Après le succès qu'avaient eu ses premières investigations, M. Boucly aurait dû comprendre que la seule suite à donner à cette seconde dénonciation, *anonyme* comme la première (voyez le paragraphe suivant), c'était de l'anéantir, en informant le procureur-général de ce qui avait eu lieu en 1846.

§ 11. *Cette nouvelle lettre,* anonyme, *signalait, comme la première, des soustractions qui auraient été commises par M. Libri dans les Bibliothèques Mazarine et de l'Arsenal, à Paris; et dans celles de Carpentras,*

Digitized by Google

Troyes, Poitiers, Albi, et autres villes du midi de la France. On répétait que ces vols étaient connus de tout le monde, mais que personne n'osait les divulguer.

J'ai déjà répondu catégoriquement pour ce qui concerne l'Arsenal (§ 6). Chaque bibliothèque aura son tour ; mais, puisqu'on parle ici de la Bibliothèque Mazarine, je dois dire qu'à plusieurs reprises, ayant eu l'occasion de rencontrer dans les ventes, ou chez des marchands, des livres qui portaient l'estampille de cette bibliothèque, je me suis empressé de les acheter et d'en faire don à cet établissement. Les conservateurs m'en ont remercié par écrit. Si j'avais à Londres tous mes papiers, j'établirais cela par pièces authentiques. Au reste, on doit avoir tenu compte de ces dons à la Bibliothèque Mazarine. Comme cela était arrivé à la Bibliothèque de l'Arsenal, il a été reconnu que certains livres, portant l'estampille de la Bibliothèque Mazarine, étaient sortis de cet établissement sans qu'il en restât de trace au Catalogue. En attendant, l'article suivant, publié par le *Journal des Débats* du 9 mai 1847, et rédigé d'un commun accord avec trois des principaux conservateurs de cette bibliothèque, MM. de Feletz, de Sacy et Sainte-Beuve, qui étaient rédacteurs de ce même journal, prouve qu'au moment où M. le procureur du roi accueillait cette seconde dénonciation contre moi, je venais de faire un présent considérable à la Bibliothèque Mazarine. Voici l'article des *Débats :*

« Depuis longtemps il a été fait mention dans divers ouvrages de

bibliographie (1) d'un exemplaire de la *Galeomyomachia*, qui existait autrefois à la Bibliothèque Mazarine de Paris, et qui avait disparu. Les conservateurs de cet établissement n'ont jamais perdu l'espoir de voir réintégrer dans cette bibliothèque cet opuscule très-rare, qui est, comme on le sait, le premier essai typographique d'Alde l'Ancien, et leur sollicitude n'a pas cessé de s'exercer dans la vue de remplir un vide si regrettable. L'année dernière un exemplaire de ce livret ayant été annoncé dans une vente à Rouen, les conservateurs de la Bibliothèque Mazarine ont fait examiner cet exemplaire (qui fut vendu plus de onze cents francs), et ils ont acquis la conviction que ce n'était pas celui qu'ils avaient perdu. La publication récente du catalogue de la bibliothèque de M. L...., qui contient beaucoup d'ouvrages précieux et dans lequel se trouve un autre exemplaire de la *Galeomyomachia*, ne pouvait manquer d'exciter

(1) Voici ce qu'on lit dans les *Annales de l'Imprimerie des Aldes*, par M. Renouard (Paris, 1834, in-8°, page 259), à propos de l'exemplaire de la *Galeomyomachia* qui existait à la Bibliothèque Mazarine :

« Ce précieux cahier fut trouvé relié avec l'*Æsopus* et le *Phalaris* grecs de Venise, 1498, in-4°, sous le numéro d'ordre 11095 A. Comme c'était le seul connu en France, je ne voulus pas manquer d'aller le visiter. Arrivé à la Mazarine, je demande l'Æsopus et le Phalaris; on les trouve chacun avec leur numéro et à leur lettre respective dans le catalogue, mais point dans les rayons. On présume qu'ils auront pu être rangés parmi les éditions du xve siècle. Cette seconde recherche n'est pas plus fructueuse que la première. « Apparemment, me dit-on, ce livre nous aura été volé. » Sans espoir de succès et par surabondance de vérification, j'examinai si, dans le catalogue, qui est alphabétique, on n'aura pas eu l'idée de prendre note de cette découverte, en insérant à la lettre G le mot *Galeomyomachia*.

» Nulle mention écrite et malheureusement aussi dans la mémoire de personne nul souvenir du fait, dont moi-même j'aurais fini par douter, n'eût été l'absence des deux ouvrages compagnons nécessaires de colui que nous cherchions. Je témoignai de vifs regrets sur la perte probable d'un aussi précieux monument typographique. On me promit de faire de nouvelles perquisitions ; quinze jours après je retourne : « Oh ! me dit-on, à peine étiez-vous sorti qu'on a trouvé » ce que vous demandiez, ou au moins quelque chose d'approchant. » Et ce quelque chose était un *Æsopus* hébreu (petit in-4°), portant le n° 11095. »

de nouveau l'attention des conservateurs de la Bibliothèque Mazarine. Ils ont donc demandé au propriétaire de ce petit volume la permission d'examiner l'exemplaire qui allait être livré aux enchères, afin de s'assurer si le livre qu'ils cherchaient pouvait se retrouver cette fois. La plus simple inspection a suffi aux conservateurs pour avoir la conviction que l'exemplaire appartenant à M. L.... n'était pas celui qui avait dû appartenir à la Bibliothèque Mazarine. Après que ce fait a été bien constaté, M. L.... a prié les conservateurs de cet établissement d'accepter purement et simplement en don son exemplaire de la *Galeomyomachia*, déclarant qu'il se trouvait très-heureux de pouvoir offrir à cette bibliothèque un livre qui n'existe dans aucune autre bibliothèque de Paris.

» Quoique hésitant d'abord, les conservateurs n'ont pas pu se refuser aux instances réitérées de M. L...., qui les a mis à même de remplir d'une manière si inattendue une lacune considérable, et la *Galeomyomachia* offerte si libéralement a pris place dans les rayons de la Bibliothèque Mazarine. »

§ 12. *Il faut de suite rappeler que, quelques années auparavant, M. Libri avait reçu de M. le ministre de l'instruction publique la mission d'inspecter les principales bibliothèques de France. En effet, on lit dans le* Moniteur universel *du* 27 *septembre* 1842 : « *M. Libri, membre de l'Institut, professeur au Collége de France, à la Faculté des Lettres, un des principaux rédacteurs de la* Revue des Deux-Mondes, *après avoir séjourné plus d'un mois à Lyon, vers la fin de l'année dernière, pour faire l'inventaire des richesses manuscrites que possède notre bibliothèque, poursuit aujourd'hui la mission dont l'avait chargé M. le ministre de l'instruction publique. Il se rend à Aix pour réunir les matériaux relatifs aux travaux du Catalogue général des manuscrits dont la rédaction lui a été confiée.* »

Si j'entre dans quelques détails à propos de ce paragraphe, c'est d'abord pour montrer que le *Moniteur universel* ne mérite pas une entière confiance, et que,

malgré son caractère officiel, les documents ou les notes qu'il produit peuvent renfermer des assertions complétement inexactes. Quant à la note citée par M. Boucly, sans adopter ni infirmer certains faits et certaines dates que je n'ai pas le moyen de vérifier dans ce moment, je ferai remarquer que je n'ai jamais été professeur à la Faculté des lettres, et que je n'ai jamais été chargé de la rédaction du Catalogue général des manuscrits. Cette rédaction fut confiée par M. Villemain, alors ministre de l'instruction publique, à une commission composée de MM. Victor Leclerc, président, Hase, Reinaud, Danton, Ravaisson, et de moi, qui remplissais les fonctions de secrétaire. Après avoir décidé qu'on publierait un catalogue général et raisonné des manuscrits contenus dans les bibliothèques des départements, on discuta les moyens d'exécution. Ils étaient fort difficiles. Le ministre voulait marcher rapidement, et il manquait d'argent. On ne pouvait évidemment pas attendre que tout ce gigantesque catalogue fût préparé pour commencer l'impression, et il fut décidé qu'on commencerait par les bibliothèques les plus curieuses et par celles dont le catalogue offrirait le plus de facilité de rédaction. M. Ravaisson, qui était inspecteur-général des bibliothèques, fournit des notes et des renseignements qui furent pris en grande considération. Un plan d'exploration fut arrêté. On décida que les membres de la commission qui en auraient le loisir et la volonté se rendraient dans certaines localités pour s'entendre avec les bibliothécaires, qu'on engagerait à rédiger

les catalogues des manuscrits d'après les instructions publiées par la même commission. S'il n'y avait dans le pays personne qui pût se charger de ce travail, les membres de la commission étaient invités à rédiger eux-mêmes le catalogue des manuscrits, ou du moins à prendre des notes développées sur les volumes les plus précieux, qu'on devait ensuite faire venir à Paris pour les soumettre à un examen plus détaillé. Ces voyages ne pouvaient être faits que très-rapidement par des hommes qui tous avaient de nombreuses occupations. Comme on le comprend bien, il devait plutôt s'agir dans ces excursions de faire des extraits de certains manuscrits, de recueillir des renseignements sur la composition de chaque bibliothèque, et sur la possibilité de faire rédiger dans chaque endroit un catalogue détaillé, que de dresser à la course des catalogues complets et définitifs. D'ailleurs la résolution prise par la commission de faire arriver à Paris tous les manuscrits dont on aurait besoin paraissait lever toute difficulté. Cette résolution qui, comme on va le voir tout à l'heure, devait avoir de graves inconvénients pour moi, ne tarda pas à être mise à exécution.

M. Ravaisson, qui avait déjà visité le midi et l'ouest de la France, alla cette fois dans le nord. D'autres personnes prises en dehors de la commission furent chargées de rédiger des catalogues particuliers. Je n'acceptai la mission d'explorer les bibliothèques de certaines villes situées au sud de Paris que parce que je pouvais remplir cette mission pendant que je

me rendais en Italie auprès de ma mère. Disons ici, une fois pour toutes, qu'à de très-rares exceptions près, dans les bibliothèques dont il s'agissait de dresser un catalogue raisonné, il existait des inventaires fort insuffisants, à la vérité, sous le rapport littéraire, mais très-suffisants pour empêcher qu'on ne fît des soustractions impunément. Faute de fonds, dans plusieurs localités, les bibliothécaires étaient obligés de vendre ou d'échanger les anciens livres imprimés ou manuscrits pour se procurer des ouvrages nouveaux; mais ces ventes, ces échanges, effectués d'abord d'une manière fort peu régulière, et qui ont fait sortir de France tant de livres précieux, s'opéraient dans ces derniers temps avec plus de régularité.

Je viens de dire que l'obligation dans laquelle s'est trouvée la commission dont j'étais le secrétaire, de faire arriver à Paris un grand nombre de manuscrits, avait eu pour moi de graves inconvénients. On ne connaît pas assez la jalousie des provinces à l'égard de Paris. Cette capitale de la France est accusée sans cesse de vouloir tout accaparer. Essayer de faire arriver à Paris un livre, un manuscrit, un objet d'art quelconque, c'est soulever à l'instant les méfiances les plus vives. « On veut nous dépouiller (s'écrie-t-on), on veut nous enlever ce que nous avons de plus précieux. » C'est un fait connu que, lorsque le chef de la philosophie française, M. Cousin, ancien ministre de l'instruction publique, fit demander un manuscrit inédit d'Abailard, qu'il voulait publier, et qui pourrissait dans une bibliothèque de province, il reçut plusieurs

refus successifs du conseil municipal auquel il appartenait de statuer sur ce sujet, avant d'obtenir communication de ce manuscrit. Je me souviens encore que, m'étant, dans une de mes excursions, arrêté pour quelques moments à Carcassonne, dans la seule vue d'examiner le manuscrit unique de *Flamenca*, célèbre dans l'histoire de la littérature provençale, et dont M. Raynouard a donné un extrait détaillé, je m'entendis dire dans la bibliothèque que ce manuscrit était perdu, et que M. Raynouard, qui l'avait emprunté, se l'était approprié. Une telle accusation dirigée contre un homme si respectable m'étonna et m'affligea. Je la repoussai avec vivacité pour l'honneur de la mémoire de cet illustre écrivain, et je me promis de chercher les moyens de détruire une telle calomnie qui fut reproduite en ma présence à Toulouse. Mes investigations à ce sujet ne furent pas infructueuses, et j'eus le plaisir d'apprendre plus tard que le manuscrit de *Flamenca*, rendu d'abord par M. Raynouard à la bibliothèque de Carcassonne, avait été ensuite prêté à un professeur de la Faculté des lettres de Bordeaux. Ce second emprunt, non enregistré ou peut-être oublié à Carcassonne, avait suffi pour que la calomnie s'attaquât même à l'auteur des *Templiers*.

Chargé, comme secrétaire de la commission des manuscrits, de désigner souvent, de vive voix sur les lieux mêmes, ou par écrit de loin, aux différents bibliothécaires les manuscrits qu'il fallait adresser à Paris; chargé, par suite de ces mêmes fonctions, de garder chez moi, et de tenir à la disposition des di-

vers membres de la commission une foule de manuscrits que, sur la demande de cette commission, le ministre faisait venir dans la capitale (1), ou qui m'étaient expédiés directement, j'ai dû être accusé par les malveillants, et même seulement par la foule ignorante, de faire venir dans mon intérêt, et pour m'en emparer, tous ces manuscrits que chacun pouvait voir et venir consulter chez moi. Les bruits qui couraient à ce sujet ne m'ont pas été toujours inconnus, mais je les ai méprisés. Cependant peu à peu l'affaiblissement de ma santé, résultant de l'excès du travail que m'imposait la multiplicité des fonctions dont j'étais chargé, me fit désirer de quitter cette place de secrétaire de la commission des manuscrits, qui me donnait beaucoup trop d'occupation. J'offris donc au ministre ma démission, qui ne fut pas acceptée. Je renouvelai inutilement à plusieurs reprises cette démarche, et, pour arriver à un résultat, je pris la résolution de ne plus toucher les appointements attachés à ces fonctions. Chaque mois, on m'offrait mon traitement, et chaque mois je le refusais. Cela a duré pendant toute l'année 1846. Enfin, à force d'instances, sans obtenir pourtant une démission régulière, j'ai pu remettre à M. Ravaisson, chargé de les recevoir par autorisation spéciale du ministre de l'instruction publique, les manuscrits que j'avais encore chez moi, et dont la responsabilité commençait à me peser (2). Bien

(1) Parfois certains manuscrits étaient adressés directement par le ministre aux différents membres de la commission.

(2) Un fait survenu à cette époque me fit comprendre le danger de

m'en a pris. Si dans les circonstances actuelles ces manuscrits avaient été trouvés entre mes mains, sans que j'eusse de quoi prouver qu'ils y étaient arrivés régulièrement, comment aurais-je pu répondre aux accusations dont on m'aurait accablé avec toutes les apparences de la raison? Je donne en note le reçu que M. Ravaisson m'a délivré au moment où je lui ai remis ces manuscrits. On verra qu'ils valaient la peine d'être gardés avec soin (1).

garder ainsi chez moi ces manuscrits, qui étaient à la disposition de tous les membres de la commission, et dont je répondais. On m'avait remis, entre autres, un magnifique manuscrit de Juvénal du IXe siècle, appartenant à la Bibliothèque de l'École de Médecine de Montpellier (ce manuscrit est compris sous le n° 17, dans la liste de ceux que j'ai remis à M. Ravaisson). Ce volume me fut demandé par M. Hase, auquel je l'envoyai sans qu'il m'en donnât de reçu. Longtemps après, ayant rencontré mon savant confrère aux Tuileries, je compris, dans la conversation que j'eus avec lui, qu'il croyait m'avoir rendu ce précieux volume. Je fus forcé de le détromper, et nous restâmes pendant quelques jours, tous les deux, dans des angoisses mortelles au sujet de ce manuscrit, qui fut enfin retrouvé au ministère de la guerre, où M. Hase, membre de la commission de l'Algérie, l'avait envoyé par mégarde. A partir de ce jour, je me décidai à ne plus garder chez moi un si dangereux dépôt.

(1) « *Je soussigné déclare avoir reçu de M. Libri, membre de l'Institut, par autorisation spéciale de M. le ministre de l'instruction publique, les manuscrits et ouvrages suivants qu'il me remet en bon état.*

» *N° 1. Capri Grammatici de Orthographia, etc., ms. petit in-folio du IXe siècle, sur vélin, provenant de la Bibliothèque de l'École de Medecine de Montpellier, et portant le n° 160.*

» *2. Lucani Opera, ms. in-4° oblong du XIe siècle, sur vélin; même provenance, portant le n° 329.*

» *3. Pompejus de Grammatica, et alia, recueil in-4° du IXe siècle et des siècles suivants, sur vélin; même provenance, portant le n° 358.*

» *4. Miscellanea Antiqua, recueil in-4° du IXe siècle, sur vélin; même provenance, portant le n° 306.*

» *5. Sedulii et Juvenci carmina, Lucani Pharsalia, recueil in-4° du IXe siècle, sur vélin; même provenance, portant le n° 362.*

Digitized by Google

Qu'on me permette de faire ici une observation. Supposons, pour un moment, que les accusations portées contre moi ne soient pas dénuées de tout fondement, et que les auteurs des dénonciations anonymes aient dit vrai. Qu'aurait fait un homme qui n'aurait visité les bibliothèques des départements que pour les dépouiller? Certainement, il se serait abstenu de rendre

» 6. *Horalii Opera, ms. in-4° du* XIe *siècle, sur vélin; même provenance, portant le n°* 425.

» 7. *Hyginus, Macrobius, Cassiodorus et Fulgentius, ms. petit in-folio carré du* IXe *siècle; même provenance, portant le n°* 334.

» 8. *Glosæ Græco Latinæ, etc., ms. in-4° du* IXe *siècle, sur vélin; même provenance, portant le n°* 416.

» 9. *Segreti et Ricette varie, ms. in-4° du* XVIe *siècle, sur papier; même provenance, portant le n°* 486.

» 10. *Gesta Alexandri Magni et alia, ms. in-12 du* X^e *siècle, sur vélin; même provenance, portant le n°* 384.

» 11. *Psalmi Davidis, ms. in-4° du* VIIIe *siècle, sur vélin; même provenance, portant le n°* 409.

» 12. *Cartes Géographiques, ms. in-folio du* XVIe *siècle, sur vélin, avec une petite boussole dans la couverture; même provenance, portant le n°* 70.

» 13. *Catalogus Bibliothecæ Buherianæ, tomus secundus, ms. in-folio du* XVIIIe *siècle, sur papier; même provenance, portant le n°* 19.

» 14. *Geografia Universale, tradotta dall' arabo da Bernardino Baldi da Urbino, ms. in-folio du* XVIe *siècle* (1600), *sur papier; même provenance, portant le n°* 299.

» 15. *Gerbertus et alii de Geometria, ms. in-4° du* XIe-XIIe *siècle, sur vélin; même provenance, portant le n°* 491.

» 16. *Lucani Pharsalia, ms. in-folio du* IXe *siècle, sur vélin; même provenance, portant le n°* 113.

» 17. *Persius et Juvenalis, ms. in-folio carré du* IXe *siècle, sur vélin; même provenance, portant le n°* 125.

» 18. *Virgilii Opera, ms. in-folio du* IXe *siècle, sur vélin; même provenance, portant le n°* 253.

» 19. *Apulegii de herbis et alia, recueil in-folio du* XVe *siècle, sur vélin et sur papier; même provenance, portant le n°* 277.

» 20. *Rapport (imprimé) de M. Arago au sujet de la réimpression des OEuvres de Fermat* (7 *juin* 1843), *brochure in-8°.*

compte des bibliothèques qu'il aurait vues, des manuscrits précieux qu'il aurait observés, et il se serait bien gardé d'appeler l'attention du public sur des établissements qu'il venait de mettre au pillage. Si, pourtant, cet homme s'était trouvé malgré lui dans l'obligation de parler de ces bibliothèques il ne l'aurait fait qu'à demi-voix, à demi-mot, et il n'aurait en tout cas cité qu'un très-petit nombre de manuscrits, tellement célèbres, tellement connus de tout le monde, que de les mentionner cela n'aurait rien appris à per-

» 21. *Projet de loi relatif à la publication des OEuvres de Fermat* (13 *avrit* 1843), *brochure in-8°.*

» 22. *Lettre de M. Libri à M. le ministre de l'instruction publique, du* 11 *septembre* 1842, *avec l'estampille du ministère, sous le n°* 11,465.

» 23. *Quatre pièces relatives à Fermat, signées* Taupiac, *avec l'estampille de la mairie de Beaumont-de-Lomagne.*

» 24. *Une Biographie de Fermat, signée* Taupiac, *portant l'estampille de la mairie de Beaumont.*

» 25. *Lettre de M. Libri à M. le ministre de l'instruction publique, sous la date du* 19 *mars* 1844, *estampillée sous le n°* 438 *T., et accompagnée de six feuillets manuscrits contenant quelques pièces relatives à Fermat (le dernier feuillet est blanc).*

» 26. *Recherches de M. de Crazanes sur Fermat, portant le n°* 478, *et accompagnées de six pièces justificatives, estampillées et signées de* Crazanes.

» 27. *Radulphi Flaviacensis commentar. in leviticum, ms. in-folio du* XII*e siècle, sur vélin, provenant de la Bibliothèque de Montpellier, et portant le n°* 12.

» 28. *Miscellanea (Scilicet Dictionarium, Glosæ in Evangelia, Oratio Dominica, etc., etc.), avec une carte géographique, coloriée en vert, de la même époque que le reste du manuscrit, qui est in-folio carré, sur parchemin, du* VII*e ou du* VIII*e siècle, et qui provient de la Bibliothèque d'Albi. Il porte le n°* 43 *sur les gardes.*

» 29. *Plus dix pièces manuscrites relatives à Fermat, non estampillées, et portant les dates du* 25 *septembre* 1647 *et du* 21 *avril* 1651.

» Ce 16 novembre 1846.

» FÉLIX RAVAISSON,

» *Chef du secrétariat du ministère de l'instruction publique.* »

sonne. Maintenant qu'on regarde à ce que j'ai fait; au lieu de cacher les résultats de mes explorations dans les bibliothèques de province, je me suis fait hautement gloire des découvertes auxquelles mes recherches m'avaient conduit. A peine revenu de mes excursions je me suis empressé de publier, dans le *Journal des Savants*, une suite d'articles (1) qui avaient pour objet de mettre en lumière les richesses des bibliothèques de la France. On disait et l'on répétait que, dans les bibliothèques des départements, il n'y avait rien d'important, que tout avait été enlevé et pillé en 1793, et que ce serait peine perdue que d'y faire des recherches (2)! Je ne me laissai pas découra-

(1) Voyez les cahiers de *juillet*, *août* et *septembre* 1841, et celui de *janvier* 1842.

(2) Lorsque, à la suite d'un rapport publié par M. Ravaisson dans le *Journal général de l'Instruction publique* du 10 avril 1841, je me décidai à visiter la Bibliothèque de Troyes (j'étais appelé dans cette ville pour remplir une mission de l'Université), il me sembla convenable de faire part de mon projet et de demander des instructions au *Comité de l'Histoire de France*, dont je suis membre, et qui se réunissait sous la présidence du ministre de l'instruction publique. Ma proposition fut très-mal accueillie par le *Comité*, dans lequel pourtant figurent tous les hommes qui s'occupent avec le plus de succès d'érudition et de paléographie en France. Mes collègues me disaient que cette bibliothèque ne contenait plus rien d'important, qu'ayant été dispersée, elle ne pouvait offrir aucun intérêt, que je perdrais mon temps, etc., etc. La séance fut fort animée, et il doit être resté au procès-verbal des traces de la discussion qui eut lieu à cette occasion. Je tins bon cependant, et, pour répondre à ces présages décourageants, je m'empressai de faire reparaître dans le *Journal des Savants* (juillet et août 1841) deux articles dans lesquels je rendais compte d'un grand nombre de manuscrits précieux que j'avais trouvés dans cette bibliothèque. Je faisais remarquer d'abord que l'inventaire dressé par le bibliothécaire ne mentionnait que 1165 volumes, et, négligeant ces volumes déjà catalogués, je m'appliquai

ger. Haenel (1) avait vivement reproché aux Français de n'avoir aucun soin des richesses littéraires qu'ils possèdent. Je relevai cette assertion du savant allemand, et montrant que les inventaires publiés par lui étaient très-inexacts, très-incomplets, je m'appliquai à faire connaître les richesses ignorées que contenaient les bibliothèques des départements (2). Malgré les grandes pertes que ces bibliothèques avaient faites, je pus constater l'existence de manuscrits du plus grand prix et dont les savants n'avaient jamais eu connaissance ou dont ils avaient totalement perdu le souvenir. Je retrouvai les traces de manuscrits très-importants

à mettre en relief le mérite de plus de 900 anciens manuscrits qui n'étaient pas portés sur l'inventaire (*Journal des Savants*, juillet 1841, p. 439). Parmi ces volumes que j'avais trouvés confondus pêle-mêle, et même relégués dans des endroits où l'on jetterait à peine des papiers absolument inutiles, se trouvèrent des manuscrits en lettres onciales, ou en caractères mérovingiens, des palimpsestes, d'anciens classiques (*Journal des Savants*, juillet 1841, p. 477, 480, 491, 495, 496), etc., etc.; enfin des manuscrits du plus grand prix, qui, je suis forcé de le répéter, n'étaient pas catalogués. Est-ce là la conduite d'un homme qui aurait voulu dépouiller cette bibliothèque? S'il ne s'agissait pas d'une chose si grave, il y aurait, en vérité, de quoi rire. Quand je manifeste l'intention d'aller visiter la Bibliothèque de Troyes, on veut me persuader qu'il n'y a rien dans cet établissement. Je persiste, et, lorsque j'ai fait connaître aux érudits les richesses renfermées dans cette bibliothèque, des gens qui sans moi les ignoreraient encore m'accusent d'avoir mis au pillage cette collection! Mais n'anticipons pas. Plus loin (§ 16) il sera question d'une manière spéciale de la Bibliothèque de Troyes.

(1) *Catalogi librorum manuscriptorum*, *Lipsiæ*, 1830, in-4°, col. 249, etc.

(2) Voyez la fin de l'article publié à ce sujet dans le *Journal des Savants* (janvier 1842, p. 55). Il est bon de remarquer que ces articles ont été corrigés depuis, publiés séparément et envoyés à toutes les personnes qui en Europe s'occupent de ces études.

Digitized by Google

qui avaient jadis existé dans certaines bibliothèques et qu'on croyait perdus pour toujours (1). Dans chaque ville je découvrais des volumes précieux et je m'appliquais à les mettre en lumière avec une joie parfois trop expansive. A Autun je signalais entre autres un *Sacramentaire* avec des peintures merveilleuses, un *Priscien* avec un commentaire en lettres tironniennes et plusieurs manuscrits en lettres onciales; à Dijon je mettais en lumière un magnifique *Corpus Poetarum* et une mappemonde fort ancienne et fort curieuse. Je découvrais à Albi, dans un manuscrit du VIIe ou du VIIIe siècle, le plus ancien monument géographique figuré qui existe en Europe, et dont personne ne soupçonnait l'existence (2). Il serait trop long de faire l'énumération complète des manuscrits précieux que j'ai mentionnés dans ces articles où je m'attachais de

(1) Voyez le *Journal des Savants* (septembre 1841, p. 547 et suivantes). Pour montrer par un seul exemple combien les bibliothèques de province ont été bouleversées, et combien peu on savait avant mes excursions littéraires ce qu'étaient devenus certains manuscrits précieux qu'on supposait perdus, je dirai qu'à Carpentras, où se trouve, comme on le sait, la collection des manuscrits de Peiresc, il n'y a (à très-peu d'exception près) que des copies. La correspondance autographe de ce savant universel avec les hommes les plus célèbres de l'Europe a disparu depuis longtemps, et la tradition établie dans le pays veut que les lettres autographes de Galilée, de Rubens, etc., etc., aient servi à une nièce de Peiresc pour se faire des *papillotes*. Ce fait se trouve consigné dans des ouvrages graves, et tous les auteurs qui se sont occupés de ce sujet ont déploré la perte de ces manuscrits... que j'ai été pourtant assez heureux pour retrouver en entier à la Bibliothèque Royale de Paris.

(2) J'ai fait graver cette précieuse mappemonde, qui n'a pas encore été publiée, mais dont j'ai remis des épreuves à différentes personnes.

Digitized by Google

préférence à ce qui était inconnu ou non catalogué. Je me bornerai à faire remarquer que dans la bibliothèque de Lyon seulement j'ai découvert *treize manuscrits en lettres onciales* qui n'étaient pas mentionnés dans le catalogue (1). Treize manuscrits en lettres onciales : je ne crois pas qu'il en existe un plus grand nombre dans tout le *British Museum!* Ce fait seul pourrait me servir d'apologie, ce me semble. Quiconque aurait voulu dépouiller une bibliothèque n'aurait pas manqué une telle occasion. On ignorait en France l'existence de toutes ces richesses que j'ai mises en lumière, et l'on m'accuse ensuite d'avoir pillé les bibliothèques des départements. Qu'il me soit permis de demander ici quelle attention l'on donnait à ces bibliothèques avant la publication de mes travaux (2).

(1) Voici ce que je disais à cet égard dans le *Journal des Savants* (janvier 1842, p. 51) :

« Nous n'entreprendrons pas ici de donner l'analyse de ces quinze cents manuscrits, dont les plus anciens proviennent de la Bibliothèque de l'île *Barbe*, fondée par Charlemagne, et de celle de l'église Saint-Étienne ; plusieurs portent le nom et l'*ex-voto* des premiers évêques de Lyon (Agobard, Remi, Amolon) et de ce Leydrade qui fut un des bibliothécaires de Charlemagne. Nous nous bornerons à dire que la bibliothèque de la ville de Lyon contient treize manuscrits en lettres onciales, dont aucun n'avait été annoncé comme tel par Delandine. »

(2) J'ai fait peut-être sonner trop haut mes découvertes. Cela a dû exciter des jalousies, des animosités littéraires, et m'a valu de fréquentes attaques dans les journaux des départements; mais ce n'était pas un motif pour lancer contre moi des accusations si perfides. Voici ce que je disais dans le *Journal des Savants* (janvier 1842, p. 50 — 51), à propos du catalogue de la bibliothèque de Lyon.

« Ceux qui connaissent le catalogue des manuscrits de Lyon, publié en trois volumes in-8°, par Delandine, s'imaginent peut-être que l'on n'a presque rien à glaner dans une bibliothèque qui a été l'objet d'un travail aussi considérable. Telle était aussi notre opinion

Digitized by Google

En parlant des méfiances excitées par ces demandes continuelles de manuscrits, que j'étais obligé de faire pour les travaux de la commission du catalogue général des manuscrits dans les villes de province, je n'ai montré qu'une des difficultés attachées à la position que j'occupais dans cette commission. Une autre, la plus sérieuse, peut-être provenait de la jalousie, de l'animosité que, dès l'origine, ma nomination avait suscitées chez quelques membres de l'École des

avant d'avoir pu comparer les manuscrits avec les descriptions qu'on en avait imprimées. Mais, lorsqu'en visitant récemment cette bibliothèque, nous avons pu nous convaincre que des manuscrits que Delandine affirmait être en grec étaient en allemand (1); que des poèmes qu'il disait italiens étaient en langue romane (2); et que, après s'être presque toujours trompé dans les dates, il avait souvent pris le nom du copiste pour celui de l'auteur; que, lorsqu'il n'avait pas pu bien lire les vers qu'il citait, il les avait inventés (3); qu'il avait été jusqu'à croire manuscrits des ouvrages imprimés (4) au xve siècle, etc. »

(1) C'est le n° 1220. Delandine dit que cet ouvrage est en *antique langue sclavone* avec la *traduction en grec;* le fait est qu'il est en russe avec une espèce de traduction en allemand.

(2) *Voy.* le n° 1223, que Delandine dit être en *antiques vers italiens*, et qui est en langue romane.

(3) Au n° 685 (que Delandine appelle *Chronique de l'âme* et qui n'est réellement que la chronique d'*Elaine* ou d'*Helaine* en vers), on a imprimé des vers extraits du manuscrit. Nous en donnons ici quelques-uns avec le véritable texte en regard ;

Texte publié par Delandine.	*Texte du manuscrit.*
Henri mourut dans Rome, et puis finalement	Et le bon roy Heuri au gre du sapient,
De deuil mourut sa femme assez prochainement	Mourut de dedans Romme et aprens finement
Ains au moustier *Saint Pierre* furent certainement	De doeul mourut helaine assez prochainement
Tous les deux enterrés....	Pres au moustier Saint Pierre sachiez certainement
	Furent il enterré....

(4) Le n° 508 du catalogue est un imprimé et non pas, comme l'annonce Delandine, un manuscrit « dont le caractère net et très-uniforme ressemble parfaitement aux caractères typographiques gravés sur bois » Le n° 1237, appelé par Delandine un *manuscrit*, est également un livre imprimé.

Digitized by Google

Chartes de Paris. Dans cette École on forme des jeunes gens destinés à devenir paléographes et archivistes, et il est sorti de cet établissement des hommes dont l'érudition est aussi variée que profonde. A ce titre, leur concours aurait été véritablement utile à une commission chargée de dresser un immense catalogue de manuscrits. Malheureusement des dissentiments graves qui avaient éclaté entre des personnes appartenant à cette école et divers membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ainsi que d'autres motifs peut-être qui ne me sont qu'imparfaitement connus, portèrent le ministre de l'instruction publique à décider qu'aucun membre de l'École des Chartes, ni professeur, ni ancien élève, ne serait appelé dans le sein de la commission. Cette détermination fut mal à propos attribuée à mon influence, et me valut des attaques très-vives dans *l'Univers*, d'abord, journal jésuitique (1) à la rédaction duquel prenait part un ancien élève de l'École des Chartes, et ensuite dans *la Bibliothèque de l'École des Chartes*, journal dans lequel primitivement on m'avait demandé la permission d'annoncer que je ferais paraître des articles. Le changement de ton de ce journal à mon égard fut remarqué par les gens qui s'occupent de ces matières. Tant qu'on espérait de moi quelque chose, je fus, même en fait d'érudition, un de ces hommes dont le nom se met sur la couverture pour donner du crédit à une Revue;

(1) Mes luttes contre la faction jésuitique sont publiques. Dans l'opinion de plusieurs personnes, ces luttes ont été la cause première des calomnies qu'à différentes reprises on a dirigées contre moi.

Digitized by Google

quelques mois après, je n'étais qu'un ignorant, incapable de rien comprendre aux mystères de la paléographie. Plus tard, enfin, je suis devenu un étranger arrivé en France pour amasser une bibliothèque énorme par les moyens les plus infâmes! N'oublions pas, pour bien calculer les effets de cette animosité de certains membres de l'École des Chartes contre moi, que les personnes appartenant à cette école forment une association, et qu'elles sont en relation habituelle avec tous les hommes qui s'occupent de livres et d'érudition dans la France entière.

§ 13. *Négligeant cette fois encore de vérifier les faits qui se seraient passés dans les bibliothèques de Paris, et le faisant à dessein, pour que mes investigations ne vinssent pas trop tôt donner crédit à des soupçons peu vraisemblables, je commençai par écrire, au mois de juillet dernier, à MM. les procureurs du roi de Carpentras, Troyes, Albi et Poitiers, pour savoir si les soustractions dénoncées avaient été reconnues dans les bibliothèques de leurs villes, évitant encore de leur faire connaître le but de cette demande.*

Sans le vouloir, sans doute, M. le procureur du roi prenait exactement la voie qui devait le conduire à donner crédit à ces soupçons *peu vraisemblables*. Des bruits sourds se répandaient ainsi dans le public sans que j'en fusse informé. C'étaient des échos des provinces qui arrivaient à mes ennemis et dont ils savaient profiter. Après s'être assuré une première fois que j'étais poursuivi par la calomnie, pourquoi M. Boucly ne s'est-il pas adressé à moi au moment de cette seconde dénonciation?

§ 13 *bis. Cette fois, M. le garde-des-sceaux, des renseignements qui ne manquent pas de quelque gravité m'ont été fournis par mes collègues.*

Voyons quelle est la gravité de ces faits!

§ 14. *A Poitiers il a été soustrait dans la Bibliothèque publique une lettre autographe d'Urbain Grandier, et quatre chartes des dixième, douzième et treizième siècles.*

Il ne s'agit plus maintenant de me rendre responsable de la disparition d'objets qui auraient été vus en ma possession et qu'on supposerait comme le Psautier de la Chartreuse de Grenoble (voyez le § 3) avoir appartenu précédemment à une bibliothèque publique. Parce qu'un calomniateur anonyme l'a écrit, on veut m'imputer tous les méfaits qui ont pu être commis dans une localité quelconque. A Poitiers, il y a eu, dit-on, des soustractions, on ne sait pas à quelle époque, et sans même demander si ces soustractions sont anciennes ou récentes, et si je suis allé depuis dans cette ville, sans avoir aucun indice que les objets dérobés aient jamais été en ma possession, le procureur du roi trouve que cette disparition d'objets définis d'une manière si vague (une lettre d'Urbain Grandier, dont on ne dit pas la date (1), et quatre chartes des dixième, douzième et treizième siècles) est un fait qui a de la gravité dans les investigations qu'il a

(1) Comme plus loin (*voy.* le § 34), M. Boucly dit que des manuscrits *précieux* ont disparu de la bibliothèque de Poitiers, il est bon de faire remarquer que cette lettre d'Urbain Grandier et les trois chartes en question pouvaient coûter au plus une soixantaine de francs.

Digitized by Google

faites à mon égard. M. le procureur du roi n'a donc jamais entendu parler de toutes les soustractions qui ont été commises à toutes les époques dans les bibliothèques de la France? Il n'a pas entendu parler d'un sous-bibliothécaire de Tours condamné pour vol de livres et de manuscrits il y a peu d'années? Il n'a pas su qu'un célèbre roman de chevalerie, provenant de la bibliothèque de Tours avait été trouvé dans le cabinet de M. Barrois qui fut forcé de le rendre à la bibliothèque d'où il était sorti sans que ce savant bibliophile ait jamais été l'objet du moindre soupçon (1). M. Boucly a ignoré les sommations que les conservateurs de la bibliothèque Mazarine adressaient par huissier, il y a très-peu de temps encore, aux héritiers de M. de Soleinne pour des livres précieux portant le cachet de

(1) Un grand nombre de manuscrits de la bibliothèque de Tours, provenant de la célèbre abbaye de Marmoutiers, ont été mis en vente dans ces dernieres années, et j'en ai vu annoncés dans plusieurs catalogues imprimés. Il s'en trouve un dans le catalogue de MM. Payne et Foss pour l'année 1842, au n° 137. Je me souviens d'avoir entendu dire à Tours qu'un ancien bibliothécaire avait échangé beaucoup de livres et de manuscrits précieux contre des ouvrages modernes, et que les échanges se faisaient par l'entremise d'un libraire d'Orléans. On peut voir dans *Haenel* (*Catalogi*, col. 21, 96, 118, 142, 249, etc.) l'indication des manuscrits précieux qui ont été vendus au poids du parchemin par plusieurs bibliothèques des départements et qu'il a achetés lui-même. Le catalogue d'Haenel a paru, comme on le sait, en 1830. Lorsque, une douzaine d'années plus tard, je me présentai, avec ce catalogue à la main, pour demander communication des volumes que j'y voyais indiqués, je trouvai déjà que, dans certaines bibliothèques, plusieurs des plus importants parmi ces volumes (imprimés et manuscrits) avaient disparu. Ce fait, que j'ai communiqué à la commission des manuscrits, doit être resté gravé dans la mémoire des bibliothécaires auxquels j'en ai fait la remarque.

Digitized by Google

cette bibliothèque qui se trouvèrent à la vente de la collection de ce bibliophile (1). Il ne sait pas qu'un Horace et un Virgile, manuscrits du sixième ou du septième siècle, et d'un prix inestimable, ont disparu depuis peu d'années de la bibliothèque d'Autun (2). M. Boucly ne sait rien des soustractions de ce genre que racontent chaque jour les journaux. Il ignore tout, excepté les dénonciations anonymes et les articles publiés par certains journaux contre moi.

Revenons à Poitiers : je ne me suis arrêté que deux fois, et seulement pour quelques heures dans cette ville. A chaque voyage, j'ai fait une courte visite à la bibliothèque. La première fois, j'ai vu quelques volumes que le bibliothécaire m'a remis d'après le catalogue et qui ont suffi pour me prouver que, quoique

(1) A la vente de la bibliothèque de M. de Soleinne, on trouva plusieurs volumes portant l'estampille de la Bibliothèque royale. Ils furent réclamés et rendus sans que personne songeât à intenter une action judiciaire, tant il est reconnu que depuis longtemps des ouvrages qui ont appartenu anciennement à des établissements publics circulent dans la librairie. Quant aux volumes qui appartenaient à la bibliothèque Mazarine et à d'autres bibliothèques de Paris, quoiqu'ils fussent inscrits au catalogue, quoiqu'ils portassent l'estampille de ces établissements, ils furent réclamés vainement; rien ne prouvant que ses volumes ne fussent pas sortis d'une manière régulière de ces établissements, dont les catalogues (tout le monde le sait) depuis longtemps ne sont plus d'accord avec les collections. Il est bon de noter que ces réclamations eurent lieu au moment même de la vente et non pas, comme on l'a fait pour moi, lorsque les livres étant dispersés depuis près d'un an, il était devenu très-difficile de prouver qu'un tel livre n'était pas l'exemplaire que l'on réclamait.

(2) Dans la préface de mon *Catalogue de la bibliothèque d'Autun*, j'ai parlé assez longuement de ces manuscrits, ainsi que d'un autre ancien manuscrit en lettres d'or qui a également disparu de la même bibliothèque. (*Voyez* aussi *Haenel, Catalogi*, col. 61 et 64.)

Digitized by Google

renfermant des manuscrits précieux, cette bibliothèque n'était pas de celles dont la commission des manuscrits avait à s'occuper d'abord. Le bibliothécaire ne m'a jamais quitté. Il est sorti avec moi et a bien voulu partager mon dîner à l'hôtel de l'Europe (je ne crois pas me tromper de nom), où je logeais. La curiosité a amené d'autres personnes à la bibliothèque pendant que j'y étais, et chacun a pu voir de quoi je m'occupais. Je n'ai vu aucune charte, ni aucun papier autographe dans cette bibliothèque, et, autant qu'il m'en souvient, rien de semblable n'était annoncé au catalogue qu'on m'a montré. Je serais même porté à croire qu'il ne se trouvait aucune charte, aucun papier dans le cabinet très-étroit du bibliothécaire où je m'arrêtai pour travailler sous les yeux de plusieurs personnes. S'il existait des chartes, elles devaient plutôt se trouver dans des archives que je n'ai pas visitées et dont j'ignorais même l'existence.

Ma seconde visite à cette bibliothèque a eu lieu en 1845, lorsque le mauvais état de ma santé me força d'aller dans les Pyrénées aux eaux de Cauterets. J'étais avec le comte Mamiani, qui voulut bien m'accompagner à la bibliothèque. Il ne m'a pas quitté un seul instant, et il a vu par l'accueil que j'ai reçu du bibliothécaire que certes on n'avait pour moi, dans cet établissement, que des sentiments d'estime (1). J'ai

(1) Quelques jours seulement avant la révolution de Février, j'ai reçu une lettre d'un magistrat éminent de Poitiers qui me demandait de l'aider à résoudre une difficulté d'arithmétique légale qu'il avait rencontrée dans l'exercice de ses fonctions. Les termes beaucoup

pris la liberté de recommander vivement au bibliothécaire d'avoir grand soin d'un magnifique Évangéliaire, manuscrit en lettres onciales avec figures, que j'avais vu précédemment et dont il ne semblait nullement soupçonner la valeur. Au moment de sortir de la bibliothèque, M. Mamiani me dit en riant que c'était fort singulier de me voir désigner au bibliothécaire de Poitiers les morceaux les plus curieux de sa bibliothèque. Il y a loin de là au rôle que M. Boucly voudrait me faire jouer dans cette ville ! Des dissentiments politiques ont peut-être pu relâcher dans ces derniers temps les liens qui nous unissaient, M. Mamiani et moi ; mais il a le cœur trop noble, l'esprit trop élevé pour que je puisse douter un instant de l'empressement avec lequel au besoin il rendrait en cette circonstance hommage à la vérité (1).

trop flatteurs dans lesquels cette lettre était conçue prouvent que personne ne partageait à Poitiers les indignes soupçons dirigés par le rapport contre moi.

(1) Je ne m'étais pas trompé, à la première annonce des calomnies dont j'étais l'objet, mon ancien et excellent ami n'a pas hésité un instant à prendre ma défense. Au moment de mettre sous presse, voici les nobles paroles que je lis, non sans émotion, dans l'*Epoca*, journal de Rome, du 24 avril 1848 :

« Io mi professo amico del Libri e pienissimo di gratitudine alle prove molte e cordiali che mi à dato in ogni tempo d'amore e di stima parziale. Per ciò son riconoscente al sig. Guerrazzi delle qui trascritte parole che per debito di giustizia e per la fama stessa d'Italia gli piacque di render pubbliche. L'accusa di ladro scagliata contro al Libri è così calunniosa e vile che io non pensava fosse degna di venir ribattuta. Con tutto ciò godo assai d'imparare che il Libri in Inghilterra apparecchia le proprie difese non par iscudo necessario alla sua probità, ma per confusione de'suoi nemici, alcuni de'quali ànno

§ 15. *A Albi, quatre manuscrits en latin, des neuvième et dixième siècles, ont été prêtés, il y a quelques années par le bibliothécaire, à M. de Rochegude, aujourd'hui décédé, qui a légué sa propre bibliothèque à la ville. Mon collègue a vainement tenté de s'assurer si ces manuscrits étaient encore entre les mains d'une parente de M. de Rochegude, qui détient cette bibliothèque comme usufruitière.*

Voilà un autre de ces faits *graves* que M. le procureur du roi a découverts! Sous la restauration (car c'est alors que cela est arrivé), avant même mon premier voyage en France, on a prêté quatre manuscrits à M. de Rochegude, qui ne les a pas rendus. En quoi suis-je donc répréhensible? Je connaissais ce fait avant M. Boucly; et il doit exister à la mairie ou à la préfecture d'Albi une lettre de moi, dans laquelle j'insiste vivement pour qu'on se fasse restituer ces volumes (1). Une chose est à noter ici : le ton de mansuétude que prend M. Boucly en parlant de M. de Rochegude, dont la faute est avérée. Que cet amateur ait

bassamente profittato dell' auge in cui sono d'una subita e insolente fortuna per oltraggiarlo e ferirlo dietro le spalle.

» TERENZIO MAMIANI. »

Je serais ingrat si, en exprimant ici mes sentiments à l'égard de M. Mamiani, je n'offrais pas mes remercîments les plus vifs à M. Guerrazzi, qui, dans le même journal, a pris ma défense avec un courage et une générosité dont je garderai toujours le souvenir. Si je ne mérite pas les éloges que, dans une intention si bienveillante, il lui a plu de faire de moi, l'écrit que je publie aujourd'hui doit prouver que du moins je n'ai jamais cessé de mériter l'estime de tous ceux qui sont nés comme moi dans la *Magna Tellus!*

(1) J'ai déjà fait remarquer (§ 12) que j'avais découvert à Albi un des manuscrits les plus précieux de l'Europe.

gardé des manuscrits qu'il avait empruntés, rien de plus simple! Si j'en eusse fait autant, quels reproches le procureur du roi ne m'aurait-il pas adressés?

§ 16. *De* 1840 *à* 1845, *cinq ouvrages de prix dont les titres m'ont été fournis ont disparu de la Bibliothèque de Troyes. « Ils n'ont pu être pris, » dit le bibliothécaire, « que par un de ces amateurs de fine trempe, par un de ces visiteurs hardis, opiniâtres, dont la position sociale commande une confiance entière, et qui arrivent munis, sinon d'ordre, du moins de recommandations supérieures. » Or, mon collègue de Troyes m'a envoyé, sur ma demande, la liste des personnes de marque qui ont visité la bibliothèque de cette ville dans les années contemporaines de la disparition des livres signalés; et parmi ces personnes figure M. Libri, « qui a visité deux fois les manuscrits très-particulièrement. » Et suivant un mot qui m'a été rapporté, on dit à Troyes que la bibliothèque de cette ville offre beaucoup moins d'intérêt aux amateurs depuis que M. Libri l'a visitée.*

Encore cette inconcevable prétention de me rendre responsable de toutes les soustractions qui auraient pu être commises dans une bibliothèque quelconque de France! Et pourtant on dit plus loin (voyez le § 33) que, si on m'eût demandé des explications, elles auraient pu faire disparaître tous ces soupçons; mais laissons cela. J'ai été deux fois à Troyes. C'est, comme je l'ai dit (§ 12), après la publication du rapport de M. Ravaisson sur les manuscrits de la bibliothèque de cette ville que j'ai visité d'abord cet établissement, et l'on a déjà vu (§ 12) que je m'étais empressé de faire connaître les manuscrits les plus précieux que conte-

nait cette bibliothèque. La seconde fois j'étais en compagnie d'un de mes collègues de l'Institut, M. Sainte-Beuve, qui désirait faire des recherches dans cette bibliothèque, et que je me suis fait un plaisir de présenter au bibliothécaire. Pendant le court séjour que j'ai fait à cette occasion à Troyes avec M. Sainte-Beuve, nous ne nous sommes pas quittés, nous avons travaillé ensemble dans la bibliothèque. En revenant à Paris après moi, il m'a transmis par écrit les témoignages de la haute estime que les hommes les plus considérables de Troyes avaient pour moi. Je ne répéterai pas tout ce que le bibliothécaire, M. Harmand, nous a dit à cette occasion, à M. Sainte-Beuve et à moi, des dilapidations dont la bibliothèque de Troyes avait eu à souffrir, ni des ventes de livres qui avaient été faites sans que la trace en restât au catalogue (1). M. Harmand affirmait qu'on avait tout récemment trouvé au domicile de l'ancien bibliothécaire des livres et des autographes précieux appartenant à cette bibliothèque. Tout cela, sans être absolument étranger à mon sujet, n'est pas assez important pour que je doive m'y arrêter. Discutons plutôt les accusations dirigées contre moi.

(1) J'ai d'ailleurs raconté dans le *Journal des Savants* (septembre 1841, p. 547), comment la bibliothèque de Troyes avait perdu plus de quatre mille volumes imprimés et manuscrits, parmi lesquels figuraient des livres imprimés du plus grand prix, ainsi que les manuscrits les plus précieux. Une liste informe dans laquelle les manuscrits sont indiqués simplement par le titre do l'ouvrage, sans que le siècle soit marqué (la plupart étaient antérieurs au xe siècle!), sans même qu'il soit spécifié si ces volumes étaient écrits sur vélin ou sur papier, voilà ce qui resto dans cet établissement pour attester l'immense perte qu'il a faite!

1° Des bruits (un mot) ont été rapportés (par qui?) à M. le procureur du roi. Suivant ces bruits, la bibliothèque de Troyes offrirait moins d'intérêt aux amateurs depuis que je l'ai visitée. Nous verrons dans un instant ce que valent les *on dit* de Troyes.

2° Cinq ouvrages (cinq, notez-le bien) ont disparu de 1840 à 1845 (retenez la date) de la bibliothèque de Troyes. La disparition de ces cinq ouvrages ne sera pas difficile à expliquer.

J'ai déjà dit (voyez le § 12) que l'obligation dans laquelle je m'étais trouvé de demander et d'emprunter continuellement, pour les travaux de la commission du catalogue des manuscits, des ouvrages importants et précieux aux bibliothèques de province, avait donné lieu aux bruits les plus absurdes. Il faut ajouter que ces emprunts, que ces envois à Paris, se faisaient toujours sous la responsabilité des maires des villes dans lesquelles étaient situées ces bibliothèques, et qu'à cette occasion ces maires, nommés par le gouvernement et entourés habituellement d'une municipalité hostile au pouvoir, étaient exposés aux attaques les plus vives. On les accusait de laisser, avec une coupable complaisance, enlever les richesses littéraires du pays; les bibliothèques étaient, disait-on, pillées, dilapidées, et ces conseillers municipaux, qui refusaient le plus souvent d'allouer un centime pour l'accroissement ou même pour la conservation matérielle de la bibliothèque, devenaient des bibliomanes effrénés lorsqu'ils pouvaient espérer que ces livres qu'ils laissaient si volontiers pourrir dans des greniers deviendraient

l'occasion d'une attaque contre le gouvernement. Ce qui s'est passé à cet égard à Troyes peut donner une idée de ce qui avait lieu presque partout ailleurs.

En 1841 et en 1842 j'ai emprunté, avec l'assentiment du maire de Troyes, cinq ouvrages (exactement le nombre annoncé par M. Boucly) à la bibliothèque de cette ville. Ces volumes restèrent longtemps chez moi ; le bibliothécaire m'avait prié de les garder, disant que, pour éviter toute possibilité d'accident, il les reprendrait lui-même en se rendant à Paris. Je ne pensais nullement à ces volumes, lorsque le 10 février 1845 je reçus une lettre de M. Harmand dans laquelle ce bibliothécaire me disait qu'il avait été reproché la veille au soir en *plein conseil* au maire de Troyes, par quelques membres *peu bienveillants*, de n'avoir pas fait restituer à la bibliothèque des livres qui m'avaient été prêtés depuis longtemps. Le maire avait répondu que ces volumes m'avaient été confiés à la vérité *trois ou quatre ans auparavant*, mais qu'il les croyait rendus, puisque le bibliothécaire ne l'avait point averti d'un tel retard. « Je n'ai point vu encore M. le maire (ajoutait M. Harmand), mais il doit venir un de ces jours à la bibliothèque pour éclaircir ce fait ; un des membres du conseil municipal vient de m'avertir. Je serais certainement très-fâché d'essuyer un reproche que j'ai, du reste, un peu mérité. Veuillez donc, je vous en prie, *puisque vous êtes coupable avec moi*, m'aider du moins à éviter ce désagrément en me renvoyant ces livres par le plus prochain courrier. Vous me les adresserez à moi-même à la bibliothèque. Si vous en avez

besoin encore, il vous sera d'autant plus facile de les obtenir sur une simple demande, qu'on n'aura pas à vous reprocher une certaine négligence. » M. Harmand ajoutait, à propos de ces cinq volumes : « Les quatre premiers ont été prêtés en 1841 et le dernier en 1842. »

Cette lettre me blessa vivement. Je n'étais pas accoutumé à m'entendre parler de la sorte, et je ne comprenais pas que M. Harmand osât m'écrire que *j'étais coupable avec lui*, lorsque je n'avais gardé ces ouvrages que sur son invitation. Je lui renvoyai immédiatement les cinq volumes par la diligence, et je lui adressai le même jour une lettre, dont je n'ai pas de copie, mais dans laquelle je lui faisais les reproches les plus mérités. Voici la réponse qu'il m'adressa le lendemain :

« Troyes, le 11 février 1845.

» Monsieur,

» Quand j'écrivais que vous étiez *coupable* (1) *avec moi*, ce n'était à coup sûr pas ma propre pensée que j'exprimais, mais bien l'opinion du membre qui avait adressé le reproche à monsieur le maire. Seulement dans ma précipitation je n'ai probablement pas bien mis les points sur les *i*. Je vous en demande pardon. J'aurais dû ne vous écrire que le lendemain, j'aurais eu le temps de m'expliquer plus clairement. Mais la bienveillance avec laquelle vous m'avez toujours traité, monsieur, m'avait donné la confiance que vous n'interpréteriez pas en mauvaise part une phrase mal tournée, mais écrite toutefois sans arrière-pensée et sans mauvaise intention. On est venu me raconter l'*histoire* que je vous ai mandée à quatre heures, et la poste part à quatre heures et demie. Je n'ai eu que quelques minutes pour griffonner ces quelques malheureuses lignes que vous avez jugées si sévèrement et qui m'ont attiré de votre part des reproches si durs.

» Le messager qui m'avait apporté cette nouvelle avait amplifié la chose : il avait dit *quelques membres du conseil*, et j'ai su hier qu'*un seul membre* avait élevé la voix. Il m'avait prononcé votre nom,

(1) Les mots imprimés en italique sont soulignés dans l'original.

mais la vérité est qu'aucun nom n'a été prononcé; j'ai même lieu de penser maintenant que cette réclamation est relative à un manuscrit qui est depuis quelque temps entre les mains d'un autre savant de Paris. En sorte que j'éprouve en ce moment le regret d'avoir ajouté foi tout d'abord à un rapport que j'ai dû croire exact, et de vous avoir indisposé contre moi en cédant au premier mouvement d'impatience que m'avait causé cette sorte de tracasserie.

» Quant au Catalogue des manuscrits, j'ai écrit il y a déjà longtemps à monsieur le ministre que mon travail était terminé, et que je le mettrais à sa disposition à la première demande qui m'en serait faite. Je voulais vous en parler l'année dernière, mais pendant les quelques jours que j'ai passés à Paris je me suis présenté plusieurs fois chez vous sans avoir la chance de vous rencontrer. Aux vacances dernières vous étiez en Italie. M. Ravaisson, à qui je me suis adressé, m'a répondu que mon travail ne me serait demandé que quand la commission aurait terminé le travail qui l'occupait alors et qui, je le sais, l'occupe en ce moment.

» Je vous renvoie ci-inclus le reçu des cinq volumes qui viennent de m'arriver en parfait état.

» Je désire, monsieur, que ces quelques mots d'explication vous satisfassent. S'il en était autrement, je vous prie de croire que je suis très-disposé à vous en donner de nouvelles.

» Veuillez, monsieur, agréer l'hommage du profond respect avec lequel je suis,

» Votre tout dévoué serviteur,

» HARMAND. »

On comprend par cette lettre plusieurs choses; d'abord le degré de confiance qu'il faut accorder aux bruits qui ont cours dans la ville de Troyes, et qui sont propagés même par des conseillers municipaux, par des témoins oculaires. Ensuite on voit que M. Harmand écrit ou parle un peu à la légère (je ne dirai rien de plus), et que, pour emprunter ses expressions, *il ne met pas bien les points sur les i.* Quant à l'histoire des cinq ouvrages qui auraient disparu (M. Boucly le croyait) de 1840 à 1845 de la Bibliothèque de Troyes, elle ressemble exactement à l'*histoire* de la séance du con-

seil municipal dont parle M. Harmand dans ses lettres. Ces cinq volumes avaient effectivement *disparu* de 1840 à 1845 (puisqu'ils m'avaient été prêtés par autorisation du maire en 1841 et en 1842), mais ils ont *reparu* le 11 février 1845; jour auquel ils arrivèrent en *parfait état* à M. Harmand, qui, comme on vient de le voir, m'en accusa réception.

J'ignore quels ont pu être depuis cette époque les *histoires* (1) et les *on dit* de la ville de Troyes.

§ 17. *M. le procureur du roi de Carpentras a eu des difficultés assez graves à surmonter pour pouvoir me fournir les renseignements que je lui ai demandés par trois lettres successives; la cause en doit être attribuée aux ménagements que désirait garder le nouveau bibliothécaire de cette ville vis-à-vis de son prédécesseur, vieillard octogénaire, qui peut se trouver impliqué dans cette affaire.*

Est-il bien certain que ce fut là la cause de ces dif-

(1) Voici une *histoire très-véritable* que l'on sait à Troyes. J'ai déjà dit que j'avais été à Troyes pour affaires de l'Université. Chargé d'inspecter l'École normale établie dans cette ville, je reçus du directeur, homme très-zélé et fort intelligent, des plaintes fondées au sujet de l'état de la bibliothèque de cet établissement, qui manquait des ouvrages les plus nécessaires à l'instruction des élèves. La bibliothèque de la ville n'avait pas de fonds et n'achetait rien. Je demandai vainement au ministre de l'instruction publique d'accorder à l'École normale de Troyes les ouvrages que le directeur réclamait. Le ministre manquait de fonds et se trouvait dans l'impossibilité d'accueillir ma demande. Alors, pour témoigner à cette École toute la satisfaction que j'avais éprouvée en la visitant, j'achetai les livres réclamés et j'en fis cadeau à cet établissement. La lettre par laquelle le directeur me remerciait de ce présent est restée à Paris et a dû être saisie. Mais le fait est connu à Troyes et on peut le vérifier. J'en ai usé de même dans plusieurs autres établissements et bibliothèques de la France.

Digitized by Google

ficultés, et ne faut-il pas penser plutôt que l'on ne fournissait pas de renseignements parce qu'il n'y avait rien de sérieux à dire? Trois demandes successives adressées à un magistrat éloigné sur la foi d'une lettre anonyme, lorsque déjà une première enquête avait dû prouver que l'on me calomniait (voyez le § 8)! Et de ma réputation, qu'en faisait-on au parquet?

§ 18. *Il existait en* 1840, *à la Bibliothèque de Carpentras, un livre fort rare, in-folio, comprenant les* Œuvres de Théocrite et d'Hésiode en grec. *Sur le dernier feuillet recto, on lisait : Impressum Venetii* (1) *characteribus ac studio Aldi Manucci Romani,* MCCCCXCV.

Ayant de si solides réponses à donner, je ne veux pas incidenter. Je ferai seulement remarquer que s'il s'agissait de discuter devant un jury composé de bibliographes, on prouverait que la souscription donnée ici est inexacte. Alors comment constater l'identité d'un volume d'après une description fautive?

§ 19. *Cet exemplaire était* couvert en parchemin et n'avait pas été rogné, *ce qui le rendait plus remarquable et plus précieux. M. Olivier Vitalin, alors bibliothécaire de la ville, aurait laissé emporter ce livre par M. Libri* (*on cherche à expliquer aujourd'hui s'il aurait été seulement prêté*); *toujours est-il que depuis cette époque M. Libri ne l'aurait point restitué, qu'il aurait laissé sans réponse les réclamations qui lui auraient été adressées à ce sujet, et que seulement, il y a deux ou trois ans, il aurait envoyé au bibliothécaire, pour*

(1) Je reproduis ce barbarisme tel que je l'ai lu dans les journaux français.

Digitized by Google

remplacer cet exemplaire si rare, un autre exemplaire du même ouvrage, relié en veau, à tranches rognées, *et beaucoup moins précieux que celui qu'il a retenu*

Il faudrait bien préciser l'accusation : de quoi s'agit-il ici? Si le bibliothécaire m'avait *laissé emporter* le livre en question, au fond ce serait lui le coupable, et en tout cas je ne l'aurais pas dérobé. Mais voici une réponse catégorique en trois points.

1° J'ai obtenu en 1843, le *Théocrite* dont il s'agit, par voie d'échange, de la Bibliothèque de Carpentras, qui, à plusieurs reprises, a vendu ou échangé un assez grand nombre de volumes. C'est l'abbé Laurans, bibliothécaire de la ville de Carpentras, qui a négocié cet échange avec moi.

2° Je n'ai jamais reçu aucune réclamation à ce sujet, et je ne pouvais pas en recevoir; car tous ceux qui à Carpentras s'occupent de la bibliothèque ont connu cet échange. Les lettres que je recevais de Carpentras étaient d'une nature fort différente. Elles contenaient habituellement l'expression de la reconnaissance des autorités pour les dons fréquents que je faisais à la Bibliothèque de Carpentras. Dans une des dernières lettres que j'ai reçues, le maire de cette ville disait que j'étais le seul *soutien* de cet établissement (1).

3° Ce n'est pas *seulement il y a deux ou trois ans* que j'ai envoyé à la Bibliothèque de Carpentras l'exemplaire du même ouvrage *relié en veau* qu'on y voit actuellement. C'est en 1843, avant même de rien con-

(1) Cette lettre est restée à Paris : elle doit être entre les mains de la police.

clure, que j'envoyai à l'abbé Laurans (par l'entremise de M. Morel, alors secrétaire de la mairie de Carpentras) un exemplaire du Théocrite de 1495, qui était relié en veau, et que j'avais acheté chez MM. Payne et Foss de Londres longtemps auparavant. Voici la lettre que m'écrivit à cette occasion M. l'abbé Laurans, et qui prouvera la vérité de mes assertions :

« Bibliothèque et musée d'Inguimbert.

» Carpentras, le 28 novembre 1843.

» Monsieur,

» M. Morel me remit en son temps la lettre et le volume que vous eûtes la bonté de lui remettre pour moi. Ayez la bonté de confier à M. Tassis, correcteur de l'imprimerie des frères Firmin Didot, les ouvrages que vous avez l'intention de me donner en compensation de l'édition que vous gardez. Dès que je les aurai reçus, je vous renverrai votre reçu et je m'occuperai alors de traiter pour les manuscrits que vous désirez, et je tâcherai que cette affaire soit traitée d'une manière qui vous soit agréable. En attendant je vous prie de croire que je serai toujours flatté de faire pour vous tout ce qui dépendra de moi.

» J'ai l'honneur d'être, monsieur,

» Votre très-dévoué serviteur,

» LAURANS,

» Prêtre, bibliothécaire.

» A M. Libri,

» Membre de l'Institut de France, à la Sorbonne, Paris. »

Cette lettre porte le timbre de la poste de Paris, du 5 décembre 1843. On y trouve joint le billet suivant :

« Si M. Libri a quelques volumes à envoyer à M. l'abbé Laurans, bibliothécaire, je le prie de vouloir bien me les faire parvenir rue Jacob, 56.

» Je dois sous quelques jours expédier une caisse de livres pour le collége et la bibliothèque de Carpentras.

» Agréez, monsieur, mes salutations respectueuses,

» TASSIS,

» Correcteur de l'imprimerie de Firmin Didot frères. »

Digitized by Google

De quoi s'agit-il donc dans tout ceci? Je possédais un fort bel exemplaire du Théocrite de 1495. Il y avait à Carpentras un autre Théocrite, exactement de la même édition, couvert en parchemin (1), mais ayant quelques lignes de plus dans les marges et auquel personne ne faisait attention. En amateur enthousiaste et sans aucun dessein de spéculation ni de vente, je proposai un échange; avec l'offre d'ajouter à l'exemplaire un peu moins grand que je possédais, pour quatre ou cinq cents francs de livres. C'était payer fort cher une telle fantaisie. Avant de rien décider, l'abbé Laurans, en homme de sens, veut voir mon exemplaire. Je le lui envoie; il en est satisfait, et me fournit une liste des livres modernes qu'il désire, dans la vue surtout d'être utile au collége établi à Carpentras, qui manquait absolument de livres didactiques. C'étaient des livres relatifs à l'histoire, aux mathématiques, à la physique, à la chimie, à l'agriculture; des dictionnaires, des livres classiques. Je n'en ai pas la note ici. Elle m'arrivera peut-être, mais je crois qu'il y avait au moins soixante volumes in-4° et in-8°. Le fait est que tout cela me coûta fort cher.

§ 20. *Cet ouvrage n'est pas le seul qui ait disparu vers le même temps de la Bibliothèque de Carpentras, il en manque treize autres, dont la liste m'a été fournie, et*

(1) Au commencement (§ 6), on m'accusait d'envoyer des livres à l'étranger pour les faire habiller à l'italienne; et maintenant on voudrait que, sur un livre dont je ne me serais pas senti le possesseur légitime, j'eusse conservé cette couverture en parchemin, si facile à faire disparaître!

Digitized by Google

parmi lesquels je remarque un livre in-folio, ayant pour titre : Il Cortigiano di Castiglione.

Tous les livres qui manquent, on ne dit pas depuis combien d'années (1), d'une bibliothèque qui a été mise presqu'au pillage dans la première révolution, d'une bibliothèque dans laquelle il a été vendu ou échangé des livres à toutes les époques (je pourrais citer un Homère en grec imprimé anciennement sur *peau vélin* qu'un célèbre amateur obtint, il y a quelques années, en échange de la *Biographie universelle* de Michaud et de quelques autres bons ouvrages modernes), doivent donc être mis à ma charge! Je me défends et ne veux nullement user de récriminations; aussi serai-je très-réservé. On verra plus loin (§ 23) que si un *Cortigiano* de 1528 (2) a été dérobé à la bibliothèque de Carpentras, ce n'est pas l'exemplaire annoncé dans ma vente. Ce serait donc à celui qui aurait commis ce vol à rendre compte des douze autres ouvrages qui manquent à Carpentras. D'ailleurs j'ai entendu dire que, dans ces derniers temps, il a été fait un déménagement complet de la bibliothèque de Carpentras, et qu'elle a été transportée dans un autre local. Croit-

(1) *Vers le même temps* est une époque fort indéterminée lorsqu'il s'agit d'un pays où l'on prétend que j'ai envoyé seulement depuis deux ou trois ans un livre qu'on y a reçu en 1843.

(2) Je détermine la date, qui est celle du *Castiglione* annoncé à ma vente sous le n° 2701 (*voy.* plus loin § 23). Il existe plusieurs éditions du *Castiglione* in-folio. Les *Alde* ont publié deux fois cet ouvrage in-folio, en 1528 et en 1545. Que signifie donc, en bibliographie et pour constater l'identité d'un exemplaire, cette désignation : *un livre* in-folio, *ayant pour titre* Il Cortigiano di Castiglione?

Digitized by Google

on qu'il n'ait pas été déplacé un seul volume, qu'il ne s'en soit pas égaré un seul dans ce déménagement?

§ 21. *Le moment est venu de vous faire connaître, M. le garde-des-sceaux, qu'au mois de juillet dernier, précisément à l'époque de la seconde dénonciation dont il était l'objet, M. Libri a fait vendre à Paris, par le ministère d'un commissaire-priseur, dans une salle des ventes publiques et sans les avoir annoncés autrement que sous le titre anonyme de Bibliothèque de M. L...., plus de trois mille volumes, formant, a dit une Revue littéraire, le quart à peine de sa bibliothèque. Le produit de cette vente a dépassé* 100,000 *fr.*

On lira plus loin (1) un exposé complet de l'origine et de la formation de ma bibliothèque, à l'accroissement de laquelle j'ai travaillé durant trente ans (2), et dont, avant de la mettre en vente, j'ai offert de faire présent à la Bibliothèque royale de Paris. Pour le moment, je me bornerai à faire remarquer que, dans son rapport, M. Boucly s'étonne bien à tort de voir que ma vente n'a été annoncée que sous le titre non pas *anonyme*, mais *discret* de *bibliothèque de M. L.* Je ne faisais là que me conformer à un usage constamment suivi à Paris, lorsqu'il s'agit de la vente de la collection d'un amateur qui n'a pas cessé d'exister. Pour me borner à un petit nombre de citations, les ventes récentes des bibliothèques du comte de La Bédoyère,

(1) *Voy.* § 28 *bis.*

(2) Et même davantage ! A douze ans j'ai eu déjà le goût des livres ; et je possède encore des ouvrages rares que j'ai achetés dès cet âge chez un libraire de Florence appelé, si je ne me trompe, Taddeucci, et qui est mort depuis plus de vingt-cinq ans !

du prince d'Essling et du marquis de Coislin n'ont été annoncées que par des initiales. La mienne a été annoncée avec mon nom dans beaucoup de journaux, et il n'y avait aucun bibliophile en France ou à l'étranger qui ignorât que M. L. était M. Libri.

§ 22. *A la vacation du* 3 *août il a été adjugé, moyennant* 635 *fr. au libraire Payne, qui était venu de Londres, un ouvrage ainsi désigné sous le n°* 294 *du catalogue de la vente : « Theocriti et Hesiodi Opera, græcè Venetiis impressum characteribus ac studio Aldi Manutii* 1495, *in-fol.*, parchemin non rogné. » *Ce livre est, suivant toutes les vraisemblances, celui que M. Libri a emporté de Carpentras, et qu'il n'a jamais restitué. C'est* Théocrite et Hésiode en grec, *en un seul et même volume in-folio ; comme l'ouvrage de Carpentras, c'est une édition aldine de Venise de* 1495. *Comme cet ouvrage, le livre vendu par M. Libri est couvert en parchemin ; comme lui surtout,* il n'est pas rogné. *Cette particularité très-rare (relevée bien haut par le catalogue de M. Libri) suffit à elle seule pour rendre vraisemblable l'identité de ce volume avec celui qui n'aurait pas été restitué à la Bibliothèque de Carpentras. Enfin, suivant le libraire Techener fils (l'une des deux seules personnes domiciliées à Paris auxquelles j'aie demandé quelques renseignements), M. Tripier, garde des Archives de la liste civile, à la seule description qui lui a été faite par M. Techener père* (1) *du Théocrite vendu par M. Libri, l'aurait reconnu pour être l'ouvrage même qu'il avait vu et feuilleté quelques années auparavant dans la Bibliothèque de Carpentras.*

Je reviendrai plus loin sur les diverses personnes

(1) Il n'y a pas d'équivoque possible ; comme on le voit, M. Boucly a soigneusement distingué M. Techener père de M. Techener fils.

auxquelles M. Boucly a pu demander des renseignements. Quant à l'assertion de M. Tripier et aux différents moyens par lesquels M. Boucly s'efforce de prouver que le *Théocrite* avait appartenu à la bibliothèque de Carpentras; après avoir lu la lettre de l'abbé Laurans que je viens de donner (§ 19), il est inutile de s'arrêter sur ce point. Ce qu'il faut faire remarquer ici, c'est que, dans cette pièce telle qu'elle a été publiée par ordre du gouvernement provisoire de la nouvelle République française, on a forgé, inventé et falsifié des dépositions : est-ce la faute du procureur du roi? Cela ne paraît guère admissible. Est-ce l'œuvre de mes ennemis, qui, pour m'accabler, auront falsifié le rapport de M. Boucly? C'est ce qu'on m'écrit de Paris. En attendant, quand il sera question dans ce rapport du témoignage de M. Techener fils, je me bornerai à reproduire la lettre suivante qui a paru dans le journal *la Presse* du 2 avril 1848, et qui prouvera que ce témoignage a été complétement forgé. Voici ce qu'écrivait à ce journal M. Techener père :

« J'ai vu avec peine figurer mon témoignage et celui de mon fils dans la déplorable instruction relative à M. Libri. Veuillez, je vous prie, accueillir les rectifications suivantes : *mon fils, que l'on a cité deux fois* (1), *n'a été ni appelé ni interrogé dans cette affaire;* pour moi, je me souviens qu'il y a plusieurs mois M. le procureur du roi me pria de passer chez lui pour donner les renseignements nécessaires sur l'origine des collections de M. Libri. Je n'ai fait qu'une seule réponse : c'est que des bruits fâcheux étaient sans doute venus jusqu'à moi; mais que personnellement je ne pouvais rien *affirmer* relativement à cette affaire.

» J. Techener. »

(1) Il ne s'agit pas seulement d'un nom mis à la place d'un autre; ce sont des dépositions entières qu'on a forgées avec toutes les circon-

Après avoir lu la preuve d'une telle falsification, que devient, je le demande, le *rapport* publié par le *Moniteur?*

§ 23. *A la vacation du* 30 *juillet il a été vendu un autre ouvrage ainsi désigné sous le n°* 2701 *du Catalogue de la vente.* « Il libro del Cortigiano del comte (1) Baldesar, » Castiglione Venetia, Alde 1528, in-fol. » *Ce livre, très-vanté par une notice particulière du catalogue, a été adjugé, moyennant* 519 *fr., au libraire Tilliard. Ne serait-ce pas le* Cortigiano di Castiglione *in-folio qui a disparu de la Bibliothèque de Carpentras? A cet égard les moyens de constater l'identité sont moins nombreux que pour le Théocrite. Le titre détaillé et la description extérieure de ce livre n'ont pu être retrouvés dans les Catalogues de la Bibliothèque de Carpentras; mais à la différence du Théocrite, le livre acheté par le libraire Tilliard* (2) *n'est pas sorti de France, il pourra être représenté, s'il en est besoin, car il se trouve actuellement dans la bibliothèque d'un amateur domicilié à Lyon : M. Yemenis.*

Dans une condition ordinaire, l'édition de 1528 du

stances accessoires. Vit-on jamais une plus audacieuse falsification?

(1) Je transcris littéralement; on remarquera cependant que l'italien, dans ce titre, n'est pas plus respecté que ne l'était plus haut le latin (§ 19).

(2) Pour savoir que le livre acheté par M. Tilliard était pour le compte de M. Yemenis, il fallait interpeller M. Tilliard; pourquoi donc M. le procureur du roi dit-il à plusieurs reprises (§ 22) qu'il n'a demandé des renseignements qu'à deux seules personnes, MM. Techener fils et Carteron? Peut-être parce que M. Tilliard ne s'est pas associé aux calomnies avancées par mes ennemis? La déposition de M. Commendeur a été également passée sous silence : sans doute pour le même motif (*voy.* le § 31). Ainsi l'on a forgé des dépositions, l'on en a supprimé d'autres : et le *Rapport* ne serait pas falsifié!

Cortigiano est un livre qui vaut au plus une vingtaine (1) de francs. Le prix très-élevé auquel a été porté mon exemplaire tient seulement à sa condition extraordinaire. C'était (comme on le lit au n° 2701 de mon catalogue) l'exemplaire de *Grolier*, et tous les bibliophiles savent ce que cela veut dire. Supposons qu'il ait disparu un *Cortigiano* in-folio (on ne dit pas de quelle édition) de la bibliothèque de Carpentras. Il s'en trouve un chez moi : donc, dit M. Boucly, cet exemplaire est celui qui a été dérobé là-bas. Le *Cortigiano* de Carpentras manque de description ; on n'en fait connaître ni l'édition ni la reliure. Celui que je possède est dans une condition toute particulière et bien reconnaissable; c'est un exemplaire à la reliure de Grolier (2), et pourtant on n'hésite pas à insinuer que c'est l'exemplaire de Carpentras!

Je n'ai vraiment pas le loisir de m'arrêter ici aux discussions bibliographiques. Toutefois, avant de donner la preuve incontestable que le *Cortigiano* porté au n° 2701 de mon catalogue est entré en ma possession par des moyens réguliers, qu'on me permette une observation. J'ai dit que mon exemplaire était à la reliure de *Grolier*, et chacun sait que ce célèbre

(1) Dans la dernière édition de son *Manuel* (tom. Ier, p. 571), M. Brunet, qui fait autorité en cette matière, cite deux ventes dans lesquelles ce livre a été porté à 18 et à 21 francs.

(2) J'ai su qu'on avait prétendu que j'avais fait faire cette reliure et qu'elle n'était pas ancienne. C'est encore là un de ces bruits calomnieux qu'on se plaisait à répandre sur mon compte. Voyez plus loin la lettre de M. Merlin qui établit que c'est lui qui m'a vendu cet exemplaire du *Castiglione*.

Digitized by Google

bibliophile de Lyon, qui a porté si haut, il y a trois siècles, le goût des beaux livres et des belles reliures, faisait graver ainsi son nom sur un des plats de la couverture : *Io. Grolierii et amicorum*, et qu'il plaçait sous l'autre plat sa devise : *Portio mea, Domine, sit in terra viventium.* Un livre à la reliure de Grolier, portant son nom et sa devise, semblerait donc parfaitement caractérisé, et, si par malheur le *Castiglione* dont on regrette la perte avait été signalé à M. Boucly comme ayant appartenu à Grolier, rien ne l'aurait empêché de déclarer hardiment que je m'étais approprié cet exemplaire par des moyens illicites. Eh bien! même dans ce cas, M. le procureur du roi se serait trompé. Je connais *deux exemplaires de Grolier*, avec son nom et sa devise, reliés tous les deux à compartiments, de cette même édition du *Cortigiano di Castiglione*. L'un de ces exemplaires est celui qui m'appartenait; l'autre se trouve à la bibliothèque de Troyes et m'a été montré par M. Harmand, bibliothécaire. Si l'exemplaire de Troyes eût disparu, et si je n'avais pas eu le moyen d'établir l'origine du mien, rien n'aurait pu empêcher M. Boucly de m'accabler. Il faut bien se pénétrer de ce fait, que les exemplaires de la même édition d'un ouvrage sont nombreux, qu'il a été très-souvent fait des copies fidèles et très-ressemblantes des ouvrages manuscrits (1), et que parfois rien n'est plus

(1) Parmi une foule d'exemples que je pourrais citer de la multiplicité des copies parfaitement semblables d'un même manuscrit, je me bornerai à un seul : tous les amateurs connaissent la fameuse Bible manuscrite appelée Bible d'Alcuin, qui est au *British Museum* et dont il a été tant parlé. Or il existe dans la bibliothèque de Bamberg une

difficile que d'établir l'identité d'un même exemplaire. Mais enfin on me demandera d'où provient l'exemplaire de Grolier qui a figuré à ma vente sous le n° 2701. Je pourrais ne pas répondre, et ce serait mon droit; car ce n'est pas à l'accusé, c'est à l'accusateur à fournir les preuves. Mais je ne veux pas me renfermer dans mon droit strict. Ce livre provient de M. Merlin (alors libraire à Paris et maintenant sous-bibliothécaire du ministère de l'intérieur), qui me l'a vendu, il y a au moins une douzaine d'années, pour cinquante francs (1). Il y avait un défaut dans les marges, et, pour le restaurer, M. Simonin, auquel je confiai ce volume par l'entremise de MM. Debure, alors libraires dela Bibliothèque royale de Paris, eut besoin d'un autre exemplaire que me vendit M. Joseph Gnoato, libraire à Venise (2). Depuis j'ai acheté chez M. Techener, libraire, un troisième exemplaire qui provenait de la vente Boutourlin. C'est un livre fort commun et dont on pourrait, avant six mois, trouver à acheter vingt exemplaires au moins.

autre Bible absolument semblable. M. Panizzi, qui les a vues toutes deux, m'assure qu'on ne saurait les distinguer. Comment donc peut-on espérer de constater l'identité de deux livres, seulement parce qu'ils portent le même titre et qu'ils sont du même format?

(1) Ce seul exemple prouvera l'augmentation du prix des livres dans ces dernières années, et expliquera comment ils ont été portés si haut à ma vente. Ce volume, que j'avais payé 50 fr., et qui m'avait coûté 80 fr. de réparation (tout compris), s'est vendu 519 fr., plus 10 pour 100 de frais d'adjudication.

(2) Dans cet exemplaire, qu'on trouvera encore parmi mes livres, les marges sont coupées aux endroits où M. Simonin a pris le papier nécessaire pour restaurer l'exemplaire de Grolier.

Voici une lettre de M. Merlin qui prouve que c'est effectivement de lui que je tiens le Castiglione annoncé dans ma vente :

« Paris, 1er août 1847.

» Mon cher monsieur,

» Je m'informe chaque jour avec intérêt du résultat de votre vente, et je vois que vous faites merveilles. Je vous en félicite et m'en félicite moi-même, car vos notes me lavent du reproche qu'on me fait d'en être prodigue dans mon travail de Sacy, et convaincront la famille que ce n'est pas une inutile dépense d'argent et de temps.

» J'ai remarqué entre autres votre traduction de Bidpaï, dont l'heureuse vente me sera utile pour mon exemplaire Sacy. J'ai vu avec plaisir que le Castiglione de Grolier (nº 2701 de votre catalogue) qui vient de moi n'a pas perdu, grâce aux réparations de Simonin et du relieur.

» Je désire et j'espère voir vos derniers jours compléter votre succès.

» Veuillez agréer mes compliments de félicitation et croire aux sentiments respectueux avec lesquels je suis, mon cher monsieur

» Votre obéissant serviteur,

» R. Merlin.

» A monsieur G. Libri,
Membre de l'Institut à la Sorbonne. »

§ 24. *Enfin M. Carteron, employé aux Archives du royaume, qui s'est présenté de lui-même une seconde fois à mon parquet, ajoute qu'il y a plusieurs années, M. Libri aurait soustrait des livres dans la Bibliothèque de Florence, et que, par suite, l'entrée de la Bibliothèque de Milan* (1) *lui avait été fermée.*

Je ne connais pas du tout M. Carteron, dont j'entends prononcer ici le nom pour la première fois; mais

(1) Laquelle? Il y a plusieurs bibliothèques publiques et privées à Florence et à Milan.

s'il avait tenu les propos qu'on lui prête, je n'hésiterais pas à lui infliger le titre de calomniateur (1). Non-seulement je n'ai jamais soustrait aucun livre de la Bibliothèque de Florence, mais je n'ai jamais été accusé d'une telle infamie. Quant à Milan, je n'ai été dans cette ville qu'une seule fois dans ma vie, au printemps de 1830, et j'y ai reçu partout, et de tout le monde, l'accueil le plus flatteur. Si c'était nécessaire, je prouverais par des lettres que m'ont adressées les hommes les plus considérables du pays quelle est la réputation que j'ai laissée à Milan.

(1) Le désaveu fait publiquement par M. Techener dans la *Presse*, du 2 avril 1848, des propos attribués à son fils par M. Boucly (*voy.* le § 22), me fait hésiter avant d'attribuer à M. Carteron tout ce qu'on lui prête ici. Quoi qu'il en soit, celui qui a inventé cette fable absurde des bibliothèques de Florence et de Milan ne savait pas même calomnier. Voici comment un fait honorable pour moi a servi de base à cette calomnie. En 1843 et en 1844, pendant que j'étais à Paris, il fut commis des soustractions considérables dans certaines archives de Florence. Un grand nombre de lettres autographes du plus grand prix furent mises en vente à Paris et ailleurs. J'en fus informé, et, après en avoir acheté quelques-unes, je les envoyai au prince Corsini, alors ministre de l'intérieur en Toscane, en l'avertissant de ce qui se passait. M. Corsini me remercia vivement de ma démarche et prit des dispositions pour faire cesser ces soustractions. La chose ayant été ébruitée, certaines personnes que la voix publique accusait de ces vols se répandirent en invectives contre moi. Je ne me laissai pas intimider, et, comme les soustractions continuaient, pour mettre un terme à toutes ces criailleries, j'achetai, le 25 mars 1845, par contrat déposé chez M. Bonnaire, notaire à Paris, devant sept témoins et au prix de 2,400 fr., trois cent seize lettres autographes qui étaient sorties des archives de Florence et que j'offris en présent au gouvernement toscan. Cette preuve matérielle mit fin à ces invectives, et je reçus d'Italie les félicitations des hommes les plus distingués pour ma conduite ferme et désintéressée.

Digitized by Google

§ 25. *Plusieurs fois déjà les journaux ont fait des allusions aux soupçons qui pèsent sur M. Libri, et qu'on représente comme étant d'une notoriété presque publique. Dans un article de critique littéraire, le* National *du 6 septembre* 1844, *voulant parler de M. Libri, le désignait « comme un homme bien connu pour le zèle qu'il met à* conserver *les bibliothèques. » On assure que M. Libri se trouva fort offensé de ces mots : des amis intervinrent de part et d'autre sans que, du reste, il en soit résulté aucune rétractation de la part du journal.*

Depuis longtemps les journaux de l'opposition s'acharnaient à Paris contre les hommes franchement attachés au gouvernement de juillet. Quoique très-malveillantes, les calomnies que ces journaux répandaient étaient cependant voilées avec beaucoup d'art; et, bien qu'elles fussent parfois assez intelligibles, elles pouvaient être au besoin désavouées par leurs auteurs, et donnaient rarement lieu à exiger une réparation judiciaire. Il n'est pas nécessaire ici de rappeler toutes les calomnies qui ont été répandues en France contre les hommes les plus respectables, qui cependant reculaient presque toujours devant les difficultés et les périls d'un procès. On avait pris généralement le parti de mépriser ces infamies, et je crois que l'on avait eu tort. Pour moi, je n'ai rien à me reprocher à cet égard; et M. Boucly a été mal informé, lorsqu'il a cru que je faisais si bon marché de ma réputation. L'article du *National* dont il est parlé ici fut publié pendant que j'étais en route pour l'Italie. J'en eus connaissance par hasard dans une auberge. Mon nom n'était pas

prononcé dans cet article; on y parlait vaguement de deux membres de l'Institut qui avaient eu une discussion à propos de Pascal, et qui étaient bien connus (l'un et l'autre) pour le zèle qu'ils mettaient à *conserver* les bibliothèques. Pour le public, la chose était fort obscure; pour quelques adeptes il était clair qu'il s'agissait ici de M. Cousin et de moi. M. Cousin aura probablement méprisé une telle attaque. Pour moi, loin de la négliger, j'écrivis immédiatement à plusieurs de mes amis de Paris, pour qu'ils eussent à demander une réparation. Je parlai de procès en diffamation. Un d'entre eux, que je nommerais si je pouvais le faire sans inconvénient pour lui, me répondit qu'il avait consulté un de ses oncles, homme très-versé dans cette matière, et qu'aucun procès n'était possible contre une attaque si enveloppée; que d'ailleurs j'étais bien en position de mépriser de telles calomnies, et qu'il ne fallait plus y songer. J'avais adressé à cette occasion une lettre très-pressante à mon ami, le comte Mamiani, en le priant de voir de ma part M. Paulin, ancien gérant du *National*, qui, ayant été l'éditeur de deux de mes ouvrages, avait conservé quelques relations avec moi. Je disais à M. Mamiani que je voulais à tout prix une réparation et que, si on me la refusait, je l'obtiendrais à mon retour, n'importe par quel moyen. Les explications ne se firent pas attendre. Le 26 septembre je recevais à Florence la réponse de M. Mamiani accompagnée de deux lettres : l'une de M. Thomas, directeur du *National*, à M. Paulin; l'autre de M. Paulin à M. Mamiani. Je

donne ici ces trois lettres. Après les avoir lues, on verra si je pouvais désirer des explications plus satisfaisantes.

« Le *National de* 1834, rue Lepelletier, n° 3.

» Paris, ce 18 septembre 1844.

» Mon cher Paulin,

» Je vous félicite bien de l'heureuse issue de l'affaire dont vous me parlez dans votre lettre, et je vous remercie d'avoir songé à me l'annoncer.

» Vous ajoutez dans votre lettre que M. Libri se plaint d'une insinuation injurieuse qui aurait été faite contre son caractère par l'un des rédacteurs du *National* dans le numéro du 6 septembre. M. Libri est un adversaire dont nous avons eu à nous occuper quelquefois, et l'occasion pourra se présenter de nous en occuper encore; mais il ne peut être dans nos intentions de dépasser à son égard, pas plus qu'à l'égard de qui que ce soit, les limites d'une discussion juste et loyale.

» Nous n'avions aucune raison de dire que M. Libri eût *conservé* les livres des bibliothèques publiques. Si donc la phrase dont il se plaint avait le sens qu'il indique, je n'hésiterais pas à reconnaître qu'on aurait eu tort de la publier. Vous comprendrez d'ailleurs que le nom de M. Libri ne se trouvant pas dans l'article, la portée de l'accusation ait pu nous échapper.

» Agréez, mon cher ami, l'expression de nos sentiments les plus affectueux,

» Ch. Thomas (1).

» *P. S.* — Vous n'avez pas, j'espère, oublié votre promesse. Nous nous verrons donc ce soir. »

Voici la lettre de M. Paulin au comte Mamiani :

« Paris, le 18 septembre 1844.

» Monsieur,

» Je reçois la lettre ci-jointe du directeur du *National*, M. Ch. Thomas. Je pense qu'elle devrait satisfaire M. Libri mieux qu'un désa-

(1) Cette lettre porte pour adresse : A monsieur Paulin, libraire, rue de Richelieu.

Digitized by Google

veu public, qui aurait pour effet de faire remarquer l'insinuation qui a sans doute été peu remarquée.

» J'ajoute à cette lettre de M. Thomas que le résultat de ma conversation avec lui a été que ce malheureux mot avait passé sans qu'on s'en aperçût, et qu'il le regrette sincèrement.

» Veuillez, monsieur, me rappeler au bon souvenir de M. Libri, et recevoir l'assurance des sentiments avec lesquels je suis,

» Votre très-humble serviteur,

» PAULIN. »

En même temps M. Mamiani m'adressait la lettre suivante :

« Caro e onorando amico,

» Le due inchiuse mostrerannovi a qual termine sia la faccenda del *National*. Monsieur Paulin fu amareggiato assai di quell' epiteto calunnioso ed a voce m'à detto che se la lettera del Thomas non vi acquieta, egli insisterà per una ritrattazione esplicita; ei m'à per altro aggiunto (e ciò inducesi anco dal tenore della sua lettera) che non gli pare il caso, perchè la frase, affatto incidente, da pochissimi debb' essere stata rilevata; che il vostro nome non ci sta; che non ci siete solo; che l'accusa è affatto indeterminata e indiretta. Quanto a me, mi sembra che tornerebbevi meglio serbare la indignazione per cosa forse di più rilievo; pur troppo altre occasioni non tarderanno perchè siete in lizza ed avete a fronte avversari numerosi e insolenti. Ma questo io dico timidamente, essendo voi solo giusto giudice e stimatore di quel che s'attiene all' onore e alla fama vostra. Spiacemi che non s'è potuto procedere più lesti e v'accerto che non è mancato da me nè dal Paulin il quale mostra di amarvi e stimarvi altamente. Scrivetemi un rigo per norma e istruzione di quello che io debba fare e sarete obbedito subito e per appunto. Spero che il viaggio sia tutto passato prosperamente e la salute in via di risorgere anzi di rifiorire affatto. Ricordatemi agli amici comuni; segnatamente, al Niccolini, al Capponi, e al Vieusseux.

» Tutto vostro,

» TERENZIO MAMIANI (1).

» Di Parigi, li 18 settembre del 44.

» Rue de Clichy, 66. »

(1) Cette lettre, adressée à *Monsieur G. Libri, membre de l'Institut de France, à Florence*, est arrivée à Florence le 26 septembre 1844, comme le prouve le timbre de la poste.

§ 26. *Vers la même époque, le* Courrier français *aurait parlé dans le même sens de M. Libri, mais il ne m'a pas été possible encore de retrouver les articles qui le concernent.*

Je ne pouvais pas lire tous les journaux, et, comme on vient de le voir dans la lettre de M. Mamiani, je faisais alors un voyage pour motif de santé. A peine arrivé à Florence, mon mal s'aggrava, et je tombai dangereusement malade. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que l'article du *Courrier français*, si effectivement on s'est occupé de moi dans ce journal, ne fût pas parvenu à ma connaissance.

Le directeur du *National* le disait dans la lettre que je viens de citer. J'étais pour l'opposition un *adversaire dont on s'occupait*, et M. Mamiani ajoutait avec raison que j'avais devant moi des adversaires *nombreux et insolents*.

Ce qu'il faudrait savoir, c'est comment et par qui M. Boucly a entendu parler de ces articles qu'il n'a pas pu se procurer, et qu'il ne connaissait pas? Cela ne se trouvait pas dans la dénonciation anonyme; qui donc lui a fourni ces renseignements? Plus on considère ce rapport, plus on est prêt à croire que j'avais auprès du procureur du roi quelque ennemi caché, dont le nom n'a pas été prononcé, qui a fourni des renseignements inexacts ou malveillants, qui a désigné les témoins hostiles ou les calomniateurs qu'on devait interpeller et qui a dirigé dans l'ombre toute cette œuvre infernale.

§ 27. *Deux articles dans la* Bibliothèque de l'École des Chartes, 5e *et* 6e *livraisons de* 1847, *pages* 462 *et* 535, *ont parlé dans des termes qui cherchaient évidemment à faire naître le soupçon, non-seulement de la vente des livres faite l'an dernier par M. Libri, mais encore des manuscrits qu'il a livrés en Angleterre sans en avoir jamais publié le catalogue en France. L'un de ces articles a été reproduit par le* National.

J'ai déjà expliqué (1) les causes qui avaient amené le journal de l'École des chartes à se déclarer contre moi, après qu'on m'avait demandé avec instance de prendre place parmi les collaborateurs. Les articles dont il s'agit ici étaient malveillants au fond, mais ne pouvaient donner lieu à une action judiciaire. Je les avais ignorés d'abord : un ami me les montra. Nous les lûmes ensemble; et il fut reconnu qu'il n'y avait rien à faire pour le moment, mais que si l'on procédait plus avant, comme cela était possible, il y aurait lieu à intenter un procès. Dans ces articles on faisait d'abord une évaluation très-exagérée de ma bibliothèque, que l'on plaçait bien au-dessus de celle du duc de La Vallière. On avançait faussement que je l'avais formée très-rapidement, tandis qu'il y avait près de trente ans que je travaillais à la rassembler (2). On ajoutait enfin que l'on voyait par là que les savants

(1) Voyez le § 12.

(2) Au risque de devenir prolixe, je ne veux rien avancer sans preuve. Pour montrer que je possédais depuis longtemps en Italie une bibliothèque considérable, j'invoquerai d'abord le témoignage de M. Arago (actuellement membre du Gouvernement provisoire à Paris), que j'eus l'honneur de recevoir chez moi à Florence en 1825, auquel je montrai ma bibliothèque et qui voulut bien accepter en

étrangers savaient s'enrichir au service de la France. Tout cela était malveillant, il est vrai, mais ne dépas-

présent (1) de moi un choix d'anciens et rares ouvrages de science que je possédais. Sa mémoire est trop sûre pour lui faire défaut en cette occasion, et d'ailleurs, au besoin, une lettre de madame Arago, qui me fut adressée à cette époque, pourrait l'aider à se souvenir de l'honneur qu'il me fit alors. En second lieu et dans la même vue, je donnerai une lettre que m'adressaient à Florence, en 1830, MM. Cuvier et Fourier, secrétaires perpétuels de l'Académie des Sciences, à propos d'un présent que je fis à cette époque à la bibliothèque de l'Institut. Voici cette lettre :

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES.

« Paris, le 25 janvier 1830.

» *Les secrétaires perpétuels de l'Académie à M. Guillaume Libri.*

» *Monsieur,*

» *L'Académie n'a reçu que le 28 décembre dernier la lettre que vous avez bien voulu lui écrire le 25 mai pour lui annoncer l'envoi du premier volume de vos* Mémoires de mathématique et de physique, *et nous recevons à l'instant même votre seconde lettre datée du 25 septembre, à laquelle nous nous empressons de répondre. Ces deux lettres ne portant aucun timbre, ce n'est pas à la poste que peut être attribué le retard vraiment extraordinaire qu'elles ont éprouvé.*

» *Les vingt exemplaires de votre ouvrage que vous nous avez annoncé avoir été adressés à M. Bossange ne nous étaient pas encore parvenus; mais, d'après vos lettres, nous avons envoyé chez ce libraire pour en avoir des nouvelles, et ce n'est qu'après beaucoup de recherches dans son magasin que les vingt exemplaires ont été retrouvés. Nous les avons reçus le 12 de ce mois. L'Académie a fait remettre, d'après vos intentions, à chaque membre, l'exemplaire que vous lui aviez destiné, et elle a disposé des autres en faveur de plusieurs autres académiciens. Nous avons l'honneur de vous offrir les remercîments de nos confrères, et les nôtres en particulier.*

L'Académie a reçu beaucoup plus exactement l'exemplaire de vos Mémoires de mathématique et de physique *que vous lui avez adressé. Il lui a été présenté dans la séance du 16 mars, et nous avons eu l'honneur de vous écrire immédiatement pour vous transmettre ses remer-*

(1) C'était pour moi presque un aussi grand plaisir d'offrir un livre que de le posséder. Je ne cite ici le nom de M. Arago que pour établir un fait utile à ma défense.

sait pas la mesure des injures que les journalistes français avaient la déplorable habitude d'adresser à leurs adversaires.

ciments. Nous voyons avec autant de surprise que de regret que notre lettre ne vous était pas encore parvenue à la fin de septembre.

» *L'Académie ne peut être qu'extrêmement sensible à l'offre que vous voulez bien lui faire d'enrichir sa bibliothèque d'un choix d'anciens ouvrages de physique et de mathématique, servant principalement à faire connaître les progrès des sciences en Italie depuis la moitié du* XVI*e siècle. L'obligation qu'elle vous aura de cet envoi sera partagée par tous ceux qui cultivent les sciences dans notre capitale, et surtout par ceux qui en étudient l'histoire; car il est très-vrai que la plupart des ouvrages dont vous nous avez envoyé la liste ne se trouvent dans aucune de nos bibliothèques publiques. Nous joignons une note de ceux que nous avons déjà dans la nôtre, afin que vous ne les compreniez pas dans l'envoi que vous vous proposez de faire à l'Académie. La voie du commerce nous paraît la plus prompte et la plus sûre pour le transport de ces livres. Nous vous invitons en conséquence à faire adresser la caisse qui les contiendra à* MM. Bustelli, *banquiers à Livourne, avec invitation de l'envoyer à Marseille à* M. Mestralet, *négociant. Celui-ci l'expédiera par terre à* MM. Debure, *libraires du roi et de l'Institut royal, à Paris.*

» *Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de notre considération très-distinguée.*

» B. Cuvier, B. Fourier.

Nous avons : — 1. *Grimaldi, De lumine*, 1663, *in*-4°. — 2. *Ramazzini, Opera*, 1717, *in*-4°. — 3. *Borelli, De vi percussionis*, 1667, *in*-4°. — 4. *Borelli, De motu animalium, in*-4°. — 5. *Varchi, Lezioni*, 1590, *in*-4°. — 6. *Viviani, De maximis et minimis*, 1659. — 7. *Fagnani, Produzioni matematiche*, 1750, 2 *vol. in*-4°. — 8. *Magalotti, Lettere familiari* (1). »

(1) Le motif qui m'avait porté à offrir à M. Arago et à l'Institut les ouvrages les plus remarquables des anciens savants italiens, c'est que j'avais vu avec peine combien peu on était alors disposé en France à tenir compte des travaux scientifiques des Italiens. Je crois devoir ajouter ici que j'avais annoncé dernièrement à M. Landresse, bibliothécaire de l'Institut, que lorsque le catalogue de mes livres scientifiques serait achevé, je le prierai de venir chez moi choisir tous les ouvrages rares de science que je pourrais posséder et qui manqueraient à la bibliothèque de l'Institut, à laquelle je voulais faire pré-

§ 28. *A ces faits précis qui viennent donner du poids aux imputations dirigées contre M. Libri, je dois ajouter divers renseignements que j'ai recueillis en novembre et décembre derniers auprès de MM. Carteron, commis d'ordre aux Archives du Royaume, et Techener fils, libraire, les deux seules personnes auxquelles je me sois adressé, entre toutes celles dont le nom m'a été donné. Invités successivement à me faire connaître ce qu'ils pouvaient savoir au sujet des soustractions de livres qui auraient été commises dans les bibliothèques publiques, MM. Carteron et Techener m'ont spontanément parlé de M. Libri sans que j'eusse ni prononcé son nom ni fait aucune allusion à sa personne. Ils l'ont immédiatement signalé comme étant généralement soupçonné d'avoir commis ces soustractions. Plusieurs témoins m'ont été indiqués : notamment MM. Tripier, dont il a déjà été question ; Lacabanne, de la Bibliothèque Royale ; Chauchard, du ministère de l'instruction publique ; Scott, marchand d'estampes, rue des Petits-Augustins ; Moreau et Simonin, laveurs et restaurateurs de livres manuscrits. A Carpentras on me désigne aussi plusieurs témoins utiles.*

On a vu jusqu'ici qu'aucun de ces *faits précis* n'est resté debout après les réponses catégoriques que j'ai faites. Je n'ai pas à m'occuper pour le moment des témoins qui n'ont pas été entendus. J'espère qu'ils diront tous la vérité et qu'ils ne s'exposeront pas à subir plus tard les peines appliquées aux calomniateurs. Quant aux *deux seules personnes* auxquelles

sent de ces ouvrages. M. Landresse ne saurait avoir oublié notre conversation, dans laquelle il fut convenu, qu'entre autres livres, il prendrait un ouvrage rare de Papin que j'avais. Ce n'est pas ma faute si cette offre n'a pu être réalisée.

M. le procureur du roi se serait adressé (1), et dont le nom avait été donné (2) avec celui de plusieurs autres témoins à M. Boucly, j'ai déjà montré (§ 24) le cas qu'il faudrait faire des dépositions de M. Carteron s'il était vrai qu'elles fussent à ma charge. Ce qu'il aurait dit de la Bibliothèque de Milan (§ 24) prouve que son témoignage doit être écarté, et qu'il faudrait seulement en tenir note pour pouvoir en temps et lieu lui demander compte des dénonciations calomnieuses qu'il aurait pu faire (3). Reste M. Techener fils (qu'on a eu grand soin de distinguer de M. Techener père au § 22), qui, d'après le rapport inséré au *Moniteur*, aurait dit tant de choses sur mon compte. Il aurait annoncé que M. Tripier avait reconnu le Théocrite de Carpentras (§ 22); il m'aurait signalé spontanément comme généralement soupçonné des plus infâmes soustractions, et enfin ce serait lui qui aurait parlé (§ 31) des remarques faites à la vente de mes livres. Or, M. Techener fils n'a été *ni appelé ni interrogé* dans cette affaire. C'est un témoignage *entièrement forgé*. En d'autres termes, ou le rapport de M. Boucly a été falsifié par le gouvernement révolutionnaire, ou il contient un *faux judiciaire*. Il n'y a pas de milieu. Jugez d'après cela du degré de con-

(1) Il y en a eu plusieurs autres, je l'ai déjà fait remarquer (voyez le § 23); mais leur témoignage a été passé sous silence, parce qu'il m'était favorable: c'est toujours le même système!

(2) Par qui, on ne le dit pas; mais on reconnaît là l'action de ce calomniateur actif et caché qui paraît avoir dirigé tout.

(3) Je suis forcé de parler d'une manière conditionnelle. La déposition attribuée faussement à M. Techener fils doit me faire douter de toutes les assertions contenues dans ce rapport.

fiance que mérite cette pièce! Au reste, il n'y a pas d'équivoque possible : ni M. Techener père, ni M. Techener fils n'ont rien dit de ce qu'on leur prête. C'est ce que prouve la lettre de M. Techener père, publiée dans la *Presse* du 2 avril. J'ai déjà dit que je reproduirais encore cette pièce. La répétition est permise dans une circonstance si importante :

« J'ai vu avec peine (écrivait M. Techener père) figurer mon témoignage et celui de mon fils dans la déplorable instruction relative à M. Libri. Veuillez, je vous prie, accueillir les rectifications suivantes : mon fils, *que l'on a cité deux fois, n'a été ni appelé ni interrogé* dans cette affaire; pour moi, je me souviens qu'il y a plusieurs mois M. le procureur du roi me pria de passer chez lui pour donner les renseignements nécessaires sur l'origine des collections de M. Libri; je n'ai fait qu'une réponse : c'est que des bruits fâcheux étaient, sans doute, venus jusqu'à moi ; mais que, personnellement, je ne pouvais rien *affirmer* relativement à cette affaire.

» J. Techener. »

§ 28 bis. *Il y a deux années environ, M. Libri aurait vendu, moyennant* 8,000 *livres sterling* (200,000 *fr.*), *au libraire Road* (1), *de Londres, une collection de manuscrits qui serait actuellement la propriété de lord Ashburnham.*

Ici l'inculpation change de nature; jusqu'à présent, j'étais accusé de m'être approprié des livres et des manuscrits qu'on disait avoir appartenu à des biblio-

(1) Lorsque cette vente fut effectuée, il fut convenu que tous les manuscrits qui existeraient chez moi à cette époque deviendraient la propriété de l'acquéreur. Mais comme les manuscrits étaient confondus avec les livres imprimés, il fallut les rechercher dans tous les coins, et on ne put pas les découvrir tous. A mesure que l'on en a trouvé dans la suite, ils ont été mis de côté et envoyés en Angleterre. Je crois qu'il en est resté encore quelques-uns à Paris qui sont réellement la propriété de l'acquéreur. Cette manière de procéder an-

Digitized by Google

thèques publiques. Dans ce paragraphe, de quoi suis-je accusé? D'avoir possédé et vendu une grande collection de manuscrits. Rien de plus, rien de moins! Je ne savais pas que ce fût un crime, et, si l'on m'en eût averti plus tôt, je me serais épargné de cruels soucis. J'ai déjà dit qu'il n'a pas tenu à moi que ces livres, ces manuscrits ne fussent pas tous déposés gratuitement dans la Bibliothèque royale de Paris. Arrêtons-nous un moment sur ce point.

En formant ma bibliothèque, j'avais eu toujours le dessein de la donner à une des bibliothèques de Florence. Différents motifs (1) m'ayant porté, à mon grand regret, à abandonner ce projet, et l'appartement que j'occupais à Paris, à la Sorbonne, étant devenu tout à fait insuffisant pour contenir mes livres, qui, par milliers, étaient accumulés par terre, il me vint à l'esprit d'offrir ma collection à la Bibliothèque royale de Paris. J'en parlai à trois conservateurs en chef et à un des conservateurs adjoints; je leur dis que je

nonce une confiance réciproque qui ne saurait exister qu'entre d'honnêtes gens. De toute ma collection je n'avais mis à part, avant de songer à la vente, que quelques volumes qui avaient appartenu autrefois à l'Acacadémie de la Crusca, et que dans le *Journal des Savants* j'avais annoncé être dans l'intention d'offrir à cette académie. J'espère que ces volumes sont parvenus dans le temps à leur adresse.

(1) Quelques-uns de ces motifs, que j'ai fait connaître à mes amis à Florence, m'étaient personnels et se rattachaient à la conduite que pendant quelque temps le gouvernement toscan avait tenue à mon égard. D'autres réflexions m'avaient été suggérées par l'état dans lequel j'avais vu qu'on laissait la collection des manuscrits donnés à la Bibliothèque *Laurenziana* par le dernier descendant du célèbre Redi, et qui, depuis trente ans, sont amassés par terre faute de local.

voulais offrir à cet établissement en *pur don* tous mes livres, à la condition qu'ils seraient tous réunis (imprimés et manuscrits) dans une même salle, portant mon nom, et que sous aucun prétexte nul de ces volumes ne pourrait jamais être, même pour un instant, séparé des autres. Je demandais aussi qu'on s'engageât à faire paraître, dans un temps donné, le catalogue de ma collection. A ma grande surprise, au lieu d'être accueillie chaudement, ma proposition ne rencontra que des obstacles. Il paraît que les règlements de la Bibliothèque royale, divisée en plusieurs départements, s'opposaient à ce que jamais des manuscrits et des imprimés se trouvassent ensemble en grand nombre. Dans une affaire de cette nature les obstacles devaient m'étonner. Je manifestai cet étonnement à différentes personnes et entre autres à M. Guizot (1), qui en parla à un des conservateurs de la Bibliothèque royale. On lui répondit que la condition que je mettais à ce don était contraire aux règlements de cet établissement. Le fait est que la Bibliothèque royale était trop riche et qu'elle n'attachait aucun prix à ma proposition. Ce fut alors qu'embarrassé par le nombre de mes livres, ainsi que par les dépenses qu'ils m'occasionnaient (2), et ayant perdu l'espoir de les réunir

(1) J'ai déjà annoncé que j'avais eu soin de m'assurer que sur tous les faits qui ont été à sa connaissance personnelle, les souvenirs de M. Guizot étaient parfaitement d'accord avec les miens.

(2) Au moment où je me décidai à mettre en vente ma bibliothèque, je devais à diverses personnes des sommes très-considérables que je m'étais engagé à payer à différentes époques et qui m'auraient gêné pendant plusieurs années. Un seul exemple le prouvera.

en un corps destiné à me survivre, je formai le projet de les mettre en vente. Mais, je le demande, l'offre que j'avais faite à la Bibliothèque royale ne repousse-t-elle pas péremptoirement toutes les calomnies accumulées contre moi! Après cette digression, qui était nécessaire, rentrons dans la discussion.

Le premier dénonciateur anonyme (si tant est que ce ne soit pas toujours une seule et même personne) disait (voyez le § 5) que j'avais réuni, *à l'aide de soustractions*, une collection de livres et de manuscrits d'une valeur de trois à quatre cent mille francs. Actuellement on fait remarquer que j'ai vendu mes manuscrits pour le prix de deux cent mille francs. En rapprochant ces deux assertions il semblerait qu'aux yeux de M. le procureur du roi, j'aurais pu soustraire pour deux cent mille francs de manuscrits! M. Boucly s'est-il bien rendu compte de ce qu'il disait! Pour l'éclairer sur ce point, je me bornerai à lui faire remarquer ce simple fait.

Lorsque les manuscrits que je possédais sont sortis de chez moi pour être expédiés en Angleterre, il a fallu dix-huit caisses pour les contenir. Ils pesaient environ 3,500 kilogrammes (7000 livres) et se composaient

MM. Payne et Foss ont acheté à ma vente pour 39,939 francs de livres. Or (escompte et intérêts compris) je leur devais à ce moment là 37,975 francs; il ne m'est donc pas resté 2,000 francs à toucher. Cette vente a produit plus de 115,000 francs; et comme je devais de l'argent à plusieurs autres libraires, comme le commissaire-priseur m'avait avancé plus de 20,000 francs et comme certaines personnes ne m'ont pas payé ce qu'elles me devaient, il en résulte que, tout compris, je n'ai pas touché plus de 15,000 francs sur le produit total de la vente.

de plus de deux mille volumes (je parle des manuscrits seulement, car, je l'ai dit, il y avait chez moi plus de trente mille volumes imprimés), dont un grand nombre étaient d'énormes in-folio avec d'anciennes reliures en bois. Y a-t-il une seule personne au monde qui puisse croire qu'une telle masse de livres ait été enlevé à petit bruit et qu'elle ait passé par le trou de la serrure d'une bibliothèque? Pour que j'eusse pu soustraire une telle quantité de livres (et comme on m'accuse d'avoir tout dérobé, imprimés et manuscrits, il faudrait que j'eusse emporté deux cents caisses de livres du poids de cinquante mille kilogrammes environ), il aurait fallu que tous les bibliothécaires de la France eussent été d'accord avec moi; que toutes les autorités municipales et judiciaires eussent trempé dans le complot! On arrive donc à l'absurde en cherchant un argument contre moi dans le nombre de volumes et dans le prix de ma collection.

Mais, me dira-t-on, comment une telle collection a-t-elle pu se former? Je ne l'ai jamais caché aux nombreuses personnes qui l'ont visitée (1), ni à ceux qui m'ont demandé à l'acheter; car, il faut qu'on le

(1) Parmi les personnes qui ont visité ma collection je citerai M. Gazzera, secrétaire de l'Académie royale des sciences de Turin; Sir Frederik Madden et M. Holmes, du *British Museum*. Ils ont passé tous les trois, à des époques diverses, plusieurs semaines à Paris, restant la moitié de la journée chez moi, le plus souvent en mon absence, et ils peuvent rendre témoignage de la facilité de ces communications. Ils ont tout vu, tout examiné; ils sont montés à l'échelle, ils ont pris les livres de leurs propres mains, rien ne leur a été fermé. Était-ce là la conduite d'un homme qui aurait eu quelque chose à cacher?

Digitized by Google

sache, je n'ai jamais été le premier à la proposer en vente, et diverses personnes, plusieurs grands établissements m'ont fait des offres à ce sujet, offres que j'ai longtemps refusées.

D'abord, pour former ma collection, j'ai dépensé beaucoup d'argent et de soins, en Italie comme en France, avant comme après les événements politiques qui m'ont forcé, il y a dix-sept ans, de quitter l'Italie.

Vivant fort modestement sans aucun goût pour le luxe, j'ai toujours employé (1) tout mon argent en livres. J'ai été en correspondance avec la plupart des libraires de l'Europe, surtout avec de grandes maisons qui m'accordaient de longs crédits pour solder les acquisitions considérables que je faisais. J'ai suivi les ventes, je les ai fait suivre à l'étranger; et ayant quelque connaissance des livres et des manuscrits, j'ai pu, pour enrichir ma collection, profiter des époques

(1) Membre de l'Institut, professeur au collége de France et à la Faculté des sciences, membre du bureau du *Journal des Savants*, secrétaire de la Commission des manuscrits, j'avais 13,500 francs de traitement fixe et j'étais logé par le gouvernement. Ma collaboration au *Journal des Savants*, à la *Revue des Deux Mondes* et au *Journal des Débats* me rapportait en moyenne environ 10,000 francs par an. J'ai reçu de ma mère des sommes très-considérables, qui ont été employées toutes à acheter des livres. Depuis un an seulement, elle m'a fait payer, par l'entremise de MM. Marcuard et Cie et par d'autres banquiers de Paris, environ 17,000 francs. Je n'avais pas d'autres dépenses, et depuis assez longtemps je pouvais en moyenne mettre environ 20,000 francs par an en achats de livres. De plus, quand je n'avais pas d'argent, je demandais du temps pour payer ou je faisais des emprunts. Quelle merveille que j'aie pu former ainsi une collection considérable!

où ces objets étaient beaucoup moins chers que dans ces derniers temps (tous les bibliophiles savent en effet qu'en moyenne les beaux et bons livres avaient doublé au moins de valeur depuis une quinzaine d'années). Je ne saurais entrer ici dans les détails, mais en m'arrêtant aux masses je dirai :

1° Que j'ai fait l'acquisition de la collection des manuscrits du marquis Pucci de Florence, qui se composait de sept cents volumes environ, et qui était célèbre dans toute l'Italie. Cette collection, que j'avais laissée entre les mains du marquis Capponi à Florence, n'est arrivée en France qu'en 1843. L'envoi se composait, si je ne me trompe, de neuf énormes caisses qui ont été reçues à Marseille par M. Guazzesi, consul-général de Toscane. Des formalités de douane qui avaient été mal remplies m'ont forcé, dès que ces caisses sont arrivées à Paris, à faire un appel à l'obligeante intervention de M. Merlin, sous-bibliothécaire au ministère de l'intérieur. Il a vu les caisses, et en a connu le contenu. A plusieurs autres reprises, j'ai fait venir de Florence quelques parties de la bibliothèque que je possédais avant de quitter la Toscane. Beaucoup de mes livres sont encore en Italie. Je disais que la collection du marquis Pucci était célèbre dans toute l'Italie. Elle avait été formée par un habile connaisseur, au moment où par suite de la dispersion des ordres religieux il était si facile de se procurer à bas prix les ouvrages précieux que contenaient les bibliothèques des couvents. Le marquis Pucci avait voyagé dans toute l'Europe, et il n'avait jamais cessé d'enrichir sa

Digitized by Google

bibliothèque. L'acquisition de cette collection, réclamée par l'Académie de la Crusca à Florence, avait été proposée au grand-duc de Toscane, qui la trouva, dit-on, trop chère. Je l'achetai et je la mis à la disposition de l'Académie de la Crusca, qui, dans la nouvelle édition du grand vocabulaire (1) qu'elle publie, a bien voulu parler de cette acquisition.

2° J'ai acheté en vente publique et par l'entremise de M. Merlin, alors libraire à Paris, la plus grande partie de la collection des manuscrits du marquis Gianfilippi de Vérone, qui a été vendue aux enchères à Paris. J'ai eu pour ma part à cette vente plus de quatre cents volumes manuscrits : plusieurs étaient d'un grand prix, et provenaient de la célèbre collection Saibante dont Maffei a parlé longuement dans son ouvrage sur Vérone.

3° J'ai acheté, par l'entremise de M. Commendeur, commissaire-priseur, la presque totalité des manuscrits du comte Boutourlin, qui ont été vendus à Paris. Les manuscrits que j'ai eus ainsi à cette vente étaient fort nombreux et fort beaux.

4° MM. Payne et Foss, célèbres libraires de Londres, m'ont cédé, il y a plusieurs années, la collection

(1) Voici ce qu'on lit dans le premier cahier de la cinquième édition de ce grand ouvrage (*Tavola delle Abbreviature*, p. 2) à propos du manuscrit autographe des poésies de Fr. Sacchetti que je possédais : « Originale che passato di poi nella libreria del fu Marchese Giuseppe Pucci Accademico nostro corrispondente, si possiede ora dal Prof. Guglielmo Libri che di tutti i testi a penna di lui fece ultimamente l'acquisto. »

des manuscrits du comte Tomitano (1) qu'ils avaient achetée en Italie et qui se composait d'environ deux cents volumes. C'était une admirable collection, riche surtout en lettres autographes; il y en avait plus de *vingt mille*, parmi lesquelles se trouvaient des pièces autographes de l'Arioste, du Tasse, de Galilée, etc.

5° Par l'entremise de M. Merlin j'ai acheté, le 8 février 1842, de MM. de Piedone et de Rancogne, les manuscrits et la correspondance autographe du célèbre Huet. La correspondance seulement contenait plus de trois mille lettres autographes des personnages les plus illustres du XVIIe siècle (2).

6° Par l'entremise de M. le capitaine Didion, professeur à l'École d'application (3), je me suis procuré en 1839 à Metz, une collection de manuscrits précieux, qui avaient appartenu à Arbogast, et qui se trouvaient à vendre dans cette ville. C'est la plus heureuse

(1) Je sais qu'on a prétendu que j'avais vendu une partie notable des manuscrits Tomitano et des manuscrits de Napoléon. Le fait est qu'avant que j'achetasse la collection Tomitano, les héritiers avaient vendu un certain nombre de pièces importantes, mais que depuis que cette collection est devenue ma propriété je n'en ai distrait que deux ou trois pièces dont je possédais des doubles. Quant aux manuscrits de Napoléon, il n'est sorti de la cassette qui les contenait qu'un très-petit nombre de pages insignifiantes dont j'ai fait présent aux personnes qui me les demandaient instamment et qui les considéraient comme des reliques.

(2) Je citerai seulement mademoiselle de La Vallière, madame de Montespan, Fénelon, le père La Chaise, Ménage (près de 400 lettres), Bossuet (100 lettres), ainsi qu'une multitude de pièces d'Halley, de Fermat, d'Hevelius, d'Huyghens, de Leibnitz, etc., etc. Plusieurs de ces pièces ont été publiées ou citées par moi dans le *Journal des Savants*.

(3) Voyez le *Journal des Savants*, septembre 1839, p. 561.

trouvaille que j'aie faite de ma vie. On y rencontrait, entre autres choses, les manuscrits inédits de Fermat dont il a été tant parlé alors. Voici en quels termes j'ai rendu compte dans le *Journal des Savants* (1) de cette collection qu'Arbogast, député à la Convention nationale, avait formée du temps de la République : « Les écrits de Fermat dont nous nous occupons faisaient partie d'une collection volumineuse que nous avons acquise récemment et qui contient une foule de pièces inédites des plus illustres géomètres. Nous nous bornerons à citer Viete, Descartes, Roberval, L'Hospital, Jean Bernoulli, Varignon, Euler, d'Alembert et Lagrange. » J'ajouterai qu'à cette époque j'ai montré ces manuscrits à tous ceux qui ont désiré les voir, et que j'ai présenté à l'Institut quelques-uns des ouvrages les plus précieux de cette collection (2).

7° Les journaux n'ont que trop parlé dans le temps de manuscrits de Napoléon que m'a cédés un ecclésiastique de Lyon, et que j'ai dû montrer à cette épo-

(1) *Journal des Savants*, septembre 1839, p. 548.

(2) Le jour où je présentai ces manuscrits à l'Institut, M. Arago annonça qu'il avait acheté à Metz, dans la bibliothèque d'où ils provenaient, des ouvrages de Newton et de Descartes avec l'envoi autographe de l'auteur (*Journal des Savants*, septembre 1839). Dans ce même article du *Journal des Savants*, j'ai publié (p. 553-559), une des lettres autographes de Descartes et une pièce sur Pascal, p. 561, que j'avais trouvées dans cette collection. J'ai fait mention également dans cet article de trois volumes de la correspondance autographe de Mersenne qui s'était trouvé annoncée dans un catalogue, et que M. Chimot, libraire, me vendit. C'est M. Techener qui m'avait averti de l'existence de cette précieuse correspondance.

que à tout Paris. Ce n'est probablement pas sur ces manuscrits là que portent les réclamations.

8° Je me suis procuré à différentes ventes (1) les manuscrits autographes, et la correspondance des frères Sainte-Marthe et de Godefroy, de l'abbé Mercier de Saint-Léger et de Gassendi. Recueils immenses, qui contenaient une foule de pièces et d'écrits du plus haut intérêt.

9° Dans mes voyages en Italie, j'ai acheté, à très-grand prix, la correspondance inédite de Galilée avec les hommes les plus illustres du XVIIe siècle (2).

10° Par l'entremise de M. Molini, libraire de Florence, j'ai acheté la presque totalité des manuscrits de M. Pieri dont le catalogue a été imprimé, et parmi lesquels figurait une portion très-considérable de la correspondance autographe du célèbre Redi. Plus tard, grâce à M. le comte Fossombroni, qui est mort, il y a quatre ans, premier ministre du grand-duc de Toscane, j'ai obtenu de différentes personnes d'autres manuscrits précieux qui avaient appartenu au même Redi, ainsi qu'un recueil de lettres et de manuscrits

(1) Forcé de citer de mémoire, je ne puis toujours préciser autant que je le voudrais. Je crois me rappeler pourtant que la correspondance autographe de Gassendi a été achetée par moi à la vente Perrin de Sansons, à laquelle je me suis procuré d'autres manuscrits d'un grand prix.

(2) Voyez mon travail sur Galilée inséré dans la *Revue des Deux-Mondes*. J'ai acheté à différentes époques en Italie et dans d'autres parties de l'Europe grand nombre de manuscrits et d'autographes de prix. Si je n'entre dans aucun détail à ce sujet, c'est parce que je n'ai pas sous la main les pièces nécessaires pour constater ces acquisitions dont il n'est parlé dans aucun ouvrage imprimé.

autographes des plus célèbres membres de l'Académie *del Cimento*. Il suffira de citer les noms de Viviani, Cassini, Torricelli, Montanari, Magalotti, Segni, Borelli, Nardi, etc., pour montrer toute l'importance d'une telle acquisition (1).

11° J'ai fait l'acquisition des manuscrits que M. Reboul de Pezenas et ses héritiers ont fait vendre à plusieurs reprises à Paris, et qui provenaient, en grande partie, de la célèbre bibliothèque Albani de Rome. Ces manuscrits, presque tous autographes, contenaient entre autres choses beaucoup de lettres de savants du XVe, du XVIe et du XVIIe siècle. Plusieurs de ces volumes provenaient de la célèbre Académie des Lincei. J'en ai cité quelques-uns dans le *Journal des Savants*. La bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier a également acheté chez M. Reboul des manuscrits d'un grand prix.

12° J'ai acheté à l'*Hôtel du Domaine*, en vente publique, une immense collection formée par un vieux savant allemand (2), qui est mort à Paris sans héritiers il y a quelques années, et dont les livres ont été vendus pour le compte du gouvernement. Cette vente fut faite, autant qu'il m'en souvient, sans catalogue et sous la direction de M. Techener, libraire. Tous les papiers avaient été réunis par les agents du fisc dans une mul-

(1) L'Académie de la Crusca a également parlé de quelques-uns de ces manuscrits provenant de Redi, et dont j'avais fait l'acquisition. (Voyez *Vocabulario*, Ve impressione, *Tavola delle Abbreviature*, p. 28.)

(2) Le nom de ce savant m'échappe; mais les circonstances que je cite doivent servir à le faire retrouver.

titude de cartons ficelés (il fallut une grande voiture pour les apporter chez moi). J'en examinai quelques-uns à la hâte. Il s'y trouvait, pêle-mêle avec beaucoup d'écrits du défunt, une grande quantité d'autographes précieux qu'il avait rassemblés dans sa longue carrière. Ces cartons ont servi à enrichir considérablement ma collection.

13° Si, à cette longue catégorie, on ajoute tous les manuscrits que j'ai achetés ou fait acheter à la vente de la duchesse de Berry (1), aux ventes Reina, Audry (2), de Fortia, Degerando (3), Donati (4), Mazzucchelli, Huzard, de Lalande (5), Bourdillon et à cent

(1) On sait que la plupart des manuscrits très-précieux qui figuraient à cette vente provenaient de Pithou.

(2) Je ne crois pas me tromper de nom. C'est une vente faite par M. Merlin et dans laquelle se trouvaient entre autres d'anciens manuscrits grecs qui avaient appartenu à Villoison et qui provenaient de la collection Saibante de Vérone.

(3) M. Degerando avait recueilli en Italie un petit nombre de manuscrits de peu d'apparence, mais de beaucoup de valeur. Quelques-uns provenaient de l'abbaye de Grotta Ferrata, d'autres de Saint-Pierre de Perouse. Je me suis procuré en Italie d'autres manuscrits qui avaient appartenu au même couvent.

(4) Je crois que c'est à cette vente que je me suis procuré une bible latine d'une très-haute antiquité et d'autres manuscrits fort anciens qui, ayant été mal annoncés dans le catalogue, furent vendus presque au poids.

(5) Je parle ici de la vente de M. de Lalande, l'astronome (neveu de Jérôme Lalande), qui fut faite un matin à la hâte dans la rue de Condé, sans catalogue et seulement d'après une notice imprimée sur une feuille volante. J'eus à cette vente, dans des lots, pour une quarantaine de francs les deux volumes si rares de la *Machina cœlestis* d'Hevelius, et, pour quelques sous, des recueils précieux, imprimés et manuscrits, qui avaient appartenu à Jérôme Lalande et qui provenaient de l'ancienne Académie des Sciences et de l'Observatoire. J'ajouterai, à cette occasion, que j'ai acquis de M. Techener dix-

Digitized by Google

autres dont le nom m'échappe dans ce moment. Si l'on y ajoute tous les manuscrits qu'à différentes époques je me suis procurés par l'entremise de MM. Tilliard (1) et Duprat (2); tous ceux que m'ont vendus MM. Merlin, Silvestre, Techener (3), Crozet, Defloreune (4), Tabary (5) et vingt autres libraires de Paris

sept volumes manuscrits contenant les procès-verbaux originaux et d'autres papiers importants de l'Académie des Sciences, écrits au XVIIe siècle. Ces recueils intéressants, qui me furent vendus en même temps qu'un volume de lettres autographes de Réaumur et des manuscrits anciens en provençal, avaient appartenu, si je ne me trompe, à MM. Debure frères.

(1) Je dois à M. Tilliard quelques-uns des plus précieux manuscrits que j'aie possédés. De ce nombre sont : un *livre d'heures* d'une beauté merveilleuse ayant appartenu à Laurent de Médicis; un Évangéliaire très-ancien avec des miniatures; un Valerius Maximus, un Josephus et plusieurs autres manuscrits (dont quelques-uns avec figures) du VIIIe et du IXe siècle.

(2) Si je cite M. Duprat, c'est surtout à cause d'un traité de *Saint Ildephonse :* précieux manuscrit avec miniatures, écrit anciennement en Espagne en caractères visigothiques.

(3) M. Techener m'a vendu à différentes époques de très-anciens manuscrits. Je me bornerai à citer ici un César qui paraissait du VIIIe siècle, des Vies de saints du VIIIe et du IXe siècle, des volumes d'ancienne musique, ainsi que plusieurs autres manuscrits carlovingiens. Je ne parle pas de manuscrits plus modernes. J'ai toujours cherché de préférence les manuscrits les plus anciens, et je puis dire que j'ai acheté la plupart de ceux qui ont été mis en vente en France et à l'étranger, et dont j'ai eu connaissance. Ces manuscrits, du reste, ne sont pas aussi rares en France qu'on pourrait le supposer. J'en ai acheté sur les quais. Je me souviens qu'une personne de ma connaissance qui savait mon goût, et que je pourrais nommer au besoin, ayant été à la chasse, acheta pour moi un manuscrit en lettres onciales qui se trouvait chez un charron de village, et qui ne me coûta à peu près que le poids du parchemin.

(4) M. Defloreune m'a vendu un recueil fort précieux du IXe siècle.

(5) C'est par masses que j'ai acheté les livres et les manuscrits chez ce célèbre bouquiniste.

Digitized by Google

et des départements, on n'aura encore qu'une faible idée des manuscrits que je me suis procurés. Il m'en arrivait de tous côtés. Je m'en suis procuré beaucoup à la célèbre vente Heber et à d'autres ventes de Londres, comme à la vente Lammens (1) et à diverses ventes en Belgique. MM. Payne et Foss (2), ainsi que d'autres libraires de Londres, m'en ont cédé de fort anciens et de très-beaux. J'en ai eu de M. Weigel de Leipzic (3), et d'autres libraires d'Allemagne. J'ai eu d'Espagne, avec beaucoup d'autres livres, un des plus anciens et des plus beaux manuscrits à miniatures qui existent en Europe (4). En Italie j'en ai acheté en grand nombre chez MM. Molini, Piatti, Pagani, etc., de Florence; chez M. Gnoato de Venise, etc., etc. Plusieurs particuliers m'en ont cédé de très-précieux (5). Enfin, mon goût, on pourrait dire ma passion, pour les manuscrits et pour les livres en général était tellement connu, qu'il ne se passait presque pas de mois que de quelque point de l'Europe il ne me fût offert en vente des manuscrits ou des livres rares. Des particuliers, des inconnus même venaient souvent m'offrir des volumes à acheter.

(1) Parmi les manuscrits que j'ai achetés à cette vente, je citerai seulement un très-ancien recueil de Vies de saints qui avait appartenu à Pithou et qui provenait probablement de la bibliothèque de Troyes.

(2) Je leur dois aussi une collection fort intéressante d'anciennes chartes relatives à l'histoire d'Italie.

(3) M. Weigel m'a vendu un Virgile du IXe ou du Xe siècle, et d'autres manuscrits encore plus anciens.

(4) Ce manuscrit se trouvait chez M. Roberto Frasinelli à Madrid.

(5) Entre autres M. de Villenave. Il a été trop question dans cet écrit du Psautier que m'a cédé M. Commarmont pour qu'il soit nécessaire d'en parler encore ici.

Digitized by Google

Voilà comment s'est formée ma collection (1). On comprendra maintenant qu'elle ait pu acquérir une haute valeur.

(1) En groupant les achats considérables faits aux ventes ou chez des libraires, et en ne tenant pas compte de tout ce qui m'a été vendu isolément ou de ce qui échappe à ma mémoire, je trouve que, depuis seulement l'année 1833 (et je puis le prouver), j'ai acheté pour plus de 115,000 fr. de manuscrits. A partir de la même époque (outre les volumes séparés qui doivent faire une assez grosse somme), j'ai dépensé aux ventes et chez des libraires (tout compris, livres imprimés et manuscrits) pour plus de 300,000 fr., et je le prouverai dès qu'on me rendra mes papiers. Pour que l'on ait une idée de ma dépense totale en livres, d'après seulement ce que j'ai acheté chez quelques libraires, je dirai que des pièces que j'ai entre les mains prouvent qu'en négligeant les fractions j'ai acheté :

Chez MM. Payne et Foss (à partir de 1836) pour plus de	50,000 fr.
Chez M. Techener (à partir de 1838).	55,000
Chez M. Tilliard, ou par son entremise (à partir de 1842)	16,000
Chez M. Merlin, ou par son entremise (à partir de 1835)	18,000
Chez M. Franck, ou par son entremise (en Allemagne) à partir de 1845.	19,000
Chez MM. Silvestre et Janet ou par leur entremise (à partir de 1841).	17,000
Par l'entremise de M. Commendeur, commissaire-priseur (à partir de 1835), environ.	18,000
	193,000 fr.

Ainsi, chez six libraires seulement et un commissaire-priseur, j'ai acheté dans les treize dernières années (sans compter pour quelques-uns d'entre eux les années précédentes qui me manquent) pour près de *deux cent mille francs* de livres et de manuscrits. Je parle d'après des relevés authentiques. D'ailleurs ces messieurs sont tous fort connus, et on peut les interpeller à ce sujet. Leurs livres feront foi de ce que j'avance ici. Que l'on ajoute à cette somme ce que j'ai dépensé chez tant d'autres libraires dans toute l'Europe, et l'on verra que ma collection a été formée avec mon argent et à grands frais, et non pas aux dépens des bibliothèques publiques que j'ai pu visiter.

Digitized by Google

§ 29. *Un ouvrage en langue française intitulé* Histoires Troyennes, *et très-précieux parce qu'il est le premier livre qui ait été imprimé en Angleterre, a été vendu* 6,000 *fr. par M. Libri au Musée de Londres, où il a été vu l'an dernier par le libraire Techener. Ainsi commence à se confirmer un des faits énoncés dans les deux dénonciations anonymes.*

Il est bon de noter qu'il ne s'élève aucune réclamation au sujet de ce livre, qui n'est pas le premier ouvrage imprimé en Angleterre et qui n'a pas été vendu 6,000 fr. De quoi m'accuse-t-on ici? Seulement d'avoir possédé un livre rare et cher. Ce livre n'avait pas été connu pour être un Caxton (1). Des envieux ont pu trouver mauvais que j'en aie connu la valeur. Il était chez moi depuis longtemps, et plusieurs personnes l'avaient vu (2) lorsque M. Panizzi me décida à le céder au Musée britannique en me faisant remarquer qu'un Caxton n'était pas un livre nécessaire à ma collection.

(1) C'est ce que prouve une note placée à la fin du volume. Comme il n'y a pas de réclamation au sujet de ce livre, je n'ai pas besoin de dire où je l'ai acheté.

(2) Je n'ai jamais songé à faire un mystère de la possession de ce volume, dont j'ai donné la description dans le *Journal des Savants* (septembre 1844) en parlant de plusieurs ouvrages rares que je possédais. C'est après avoir refusé longtemps de vendre ce livre à M. Payne, qui me le demandait, que j'ai consenti, après plusieurs refus, à le céder au Bristish Museum. On a dit (*voy.* § 6) que j'avais vendu une quantité considérable de livres en Angleterre. Le fait est que ce volume et le *Psautier* de M. Commarmont sont les seuls livres précieux dont je me sois séparé avant de faire la vente de toute ma bibliothèque. Je ne parle pas ici de quelques livres de peu de valeur dont je me suis défait, comme le font tous les amateurs, à mesure que je me procurais des exemplaires plus beaux ou des éditions meilleures.

Digitized by Google

Je l'ai bien regretté depuis, et j'ai vainement demandé à plusieurs libraires anglais les moyens de m'en procurer un autre. On peut interroger à ce sujet M. Rodd et MM. Payne et Foss, auxquels je me suis adressé. Ce n'est pas du reste le seul de mes livres dont on n'ait pas soupçonné la valeur avant qu'il arrivât entre mes mains. Le *Bojardo* de 1543 (voyez le n° 1045 de mon catalogue), qui a été porté à 750 francs à ma vente, avait déjà paru dans une vente publique et on n'en avait tenu aucun compte. Il se trouvait dans un recueil contenant d'autres opuscules précieux. Je le rachetai pour un franc dans la boîte d'un bouquiniste du quai Voltaire. Je pourrais citer plusieurs exemples de bonnes fortunes semblables. Depuis quand est-ce devenu un crime d'avoir quelque connaissance des livres?

§ 30. *On rapporte que M. Libri, visitant il y a quelques années la Bibliothèque d'Auxerre, aurait annoncé au bibliothécaire l'intention d'y passer la nuit pour travailler, et que ce fonctionnaire, animé de quelques appréhensions vis-à-vis de M. Libri, se serait résolu à ne le point quitter, et l'aurait assisté durant toute la nuit dans ses recherches.*

Encore une insinuation calomnieuse. *On rapporte*, qui le dit? Je n'ai jamais *passé la nuit* dans la bibliothèque d'Auxerre; je l'ai visitée plusieurs fois dans le jour et j'y ai été parfaitement accueilli. Arrivé une fois très-tard, en hiver, dans cette ville, et cherchant les traces de ces deux manuscrits de Virgile et d'Horace qui avaient disparu depuis plusieurs années d'Autun

et qu'on m'avait dit pouvoir être à Auxerre (1) (voyez le § 14), j'ai demandé à faire quelques recherches le soir. Je devais partir le lendemain matin. Le bibliothécaire ne m'a pas du tout assisté. Il est resté seulement avec moi un homme qui avait soin d'entretenir le feu. Pourtant on ne dit pas qu'il ait manqué la moindre chose à Auxerre. Je suis retourné depuis plusieurs fois dans cette ville, et j'y ai été parfaitement accueilli (2).

§ 31. *Suivant le libraire Techener* (3) *il serait plusieurs fois arrivé au cours de la vente faite par M. Libri, en*

(1) Hœnel, Catalogi, col. 61 et 64.

(2) D'ailleurs la lettre suivante, que j'avais déjà publiée dans le *Journal des Savants* (septembre 1841, p. 548), ne semble pas annoncer qu'à Auxerre on se soit toujours donné un grand soin pour conserver les manuscrits de la bibliothèque qu'on expédiait à Paris par le coche et au poids, comme on l'aurait fait d'une caisse de plâtre :

« *Le préfet de l'Yonne au ministre de l'intérieur.*

» *Monseigneur,*

» *J'ai l'honneur de vous prévenir que je vous adresse par le coche d'Auxerre deux caisses pesant* 1088 *livres, et contenant des livres et des manuscrits extraits de la Bibliothèque de l'École centrale et de quelques dépôts littéraires par M. Prunelle.* »

Puisque le nom de ce savant médecin apparaît ici, je ne saurais m'empêcher de rappeler que, chargé comme moi d'une mission dans les bibliothèques des départements, il fut aussi, dans un moment de réaction politique, poursuivi par les plus infâmes calomnies, toujours à propos de livres, et forcé de quitter la place de bibliothécaire de l'École de Médecine de Montpellier : ce qui ne l'a pas empêché plus tard de devenir maire de Lyon, membre de la chambre des députés, correspondant de l'Institut, et, qui plus est, de conserver l'estime des gens de bien.

(3) N'oublions jamais qu'il s'agit ici de M. Techener fils, et que ni lui ni son père n'ont jamais rien dit de pareil (voyez les § 22 et 28).

juillet dernier, que certaines personnes auraient parlé tout haut de marques et de cachets qui semblaient avoir été enlevés sur plusieurs des livres mis aux enchères. Si ce fait est exact, on s'expliquerait d'autant mieux que la seconde dénonciation (1) *portée contre M. Libri soit survenue pendant que cette vente avait lieu.*

Si celui qui a rédigé le rapport avait quelque connaissance des vieux livres, il saurait que rien n'est plus commun que de rencontrer des livres anciens portant des marques, des estampilles ou des cachets. Les vieux livres qui sont aujourd'hui dans le commerce à Paris se composent pour les deux tiers au moins d'ouvrages qui ont appartenu à des bibliothèques de corporations religieuses. Dans l'origine, ces volumes portaient généralement tous soit une estampille, soit une inscription, soit une marque quelconque faite à l'encre ou autrement. C'était la marque de la bibliothèque à laquelle ils appartenaient. A la suppression des couvents, la plupart de ces livres furent vendus; d'autres, c'étaient généralement les plus précieux, furent distraits par des personnes ayant intérêt à effacer les marques qui pouvaient en faire reconnaître l'origine. Ces marques furent souvent enlevées par différents moyens : par le lavage, par le grattage, et même à coups de ciseaux. Mais ces moyens étaient généralement imparfaits, et le livre, tout en perdant

(1) Pourquoi le dénonciateur n'a-t-il pas profité de la vente qui avait lieu pour signaler un volume, un seul volume, à l'attention du procureur du roi ? C'est qu'il n'y avait aucun fait positif; c'est qu'on voulait rester dans le vague pour calomnier plus à l'aise.

son caractère primitif, resta taché ou troué et diminua de valeur aux yeux des amateurs.

Ce sont surtout ces trous, ces taches qui salissaient les livres, que les amateurs d'un goût difficile ont cherché à faire disparaître, à l'aide de restaurateurs qu'on payait fort cher, et qui ne se seraient pas prêtés à enlever l'estampille d'une bibliothèque connue sans devenir les complices de celui qui les aurait employés. J'ai essayé, comme d'autres, de faire disparaître ces imperfections. Comme je payais fort cher et que (mon catalogue le dit) j'ai dépensé, en frais de restauration de livres, douze mille francs pour la première partie seulement de ma bibliothèque, j'ai souvent mieux réussi, non pas dans l'intérêt vénal de l'ouvrage (car, pour certains livres, les restaurations coûtaient le double de ce que valait le volume), mais indépendamment de tout projet de vente, et seulement pour posséder des exemplaires irréprochables (1). Tous ceux qui ont suivi ma vente savent par exemple qu'un volume de Boccace, que j'avais eu de MM. Payne et Foss (c'est le n° 2259 de mon catalogue), m'avait coûté environ 1,200 francs de restauration, sans compter ni le prix d'achat ni la reliure. Pour savoir comment se faisaient pour mon compte ces sortes de restaurations, il n'y aurait qu'à examiner un magnifique exemplaire des *Conciles* en 37 volumes in-folio, sur

(1) Le plaisir de réussir dans ce genre de restauration est tel, qu'un amateur fort connu de Paris passe pour choisir de préférence de mauvais exemplaires dans les livres qu'il achète, afin de se donner la satisfaction de les rendre beaux à grands frais.

grand papier, en maroquin rouge, que j'avais acheté chez M. Techener, et qui est resté avec mes autres livres à Paris. Cet exemplaire provenait de la bibliothèque d'un couvent, et, lorsque je l'ai acheté, on avait essayé à l'aide d'un grattage et d'un lavage incomplets de faire disparaître les marques qui constataient cette origine. M. Payne, qui était sur le point d'acheter cet exemplaire chez M. Techener, doit s'en souvenir. Dans ces derniers temps, j'ai donné à M. Duru, habile relieur de Paris, quelques-uns des volumes de cet ouvrage, afin qu'il fît disparaître ces marques, ces imperfections. Il doit avoir encore ces volumes. En les comparant avec ceux dont il ne s'est pas encore occupé, on verra que c'était seulement dans l'intérêt de la beauté des exemplaires et non pas dans un but déloyal que ces restaurations étaient entreprises.

Ce ne sont pas seulement des livres provenant des bibliothèques des couvents qui portent de ces marques, de ces cachets. Beaucoup de bibliothèques publiques, à Paris et en province, ont vendu ou échangé des livres (1), et ces livres portent souvent des estampilles qui ne prouvent nullement qu'ils soient sortis d'une manière indue des établissements auxquels ils appartenaient, car très-rarement on a pris la précaution de marquer, par une autre estampille, l'échange ou la vente régulière de ces volumes. Les livres de la vaste bibliothèque du Tribunat, ainsi que ceux de plu-

(1) Voyez ce que j'ai dit plus haut (§ 6) à propos de la Bibliothèque de l'Arsenal.

sieurs collections particulières (1) qui ont été dispersées, portent des noms ou des marques grossièrement faites, et tous les amateurs désirent que de telles marques disparaissent des livres rares sur lesquels elles pourraient se trouver. Je n'ai jamais essayé de faire enlever le cachet d'une bibliothèque publique, et jamais je n'ai fait un mystère des restaurations que j'ai pu faire effectuer. Pour ne citer qu'un seul exemple de ma manière de procéder en ce genre, je raconterai ce qui m'est arrivé l'année dernière avec M. Poitier, libraire bien connu de Paris. Ce libraire venait de se procurer par voie d'échange, avec d'autres livres de la bibliothèque de l'École militaire de Saint-Cyr, un très-joli exemplaire d'ancienne reliure, et d'une édition du XVIe siècle des *Nuits de Straparole* en italien. Les titres des deux volumes dont cet ouvrage se compose étaient salis par l'énorme cachet de la bibliothèque de Saint-Cyr. J'examinai l'ouvrage et je déclarai que si M. Simonin (2) m'assurait qu'il pouvait parvenir à enlever le cachet, j'achèterais le livre,

(1) Tous les libraires français connaissent les estampilles de Richard et de Simon, deux collecteurs dont les cachets hideux (le second marquait ses livres avec du cirage) font le désespoir des amateurs. En Italie, les livres de la Bibliothèque Baldigiana, de la Bibliothèque Colonna, de la collection Barotti, ceux qui ont appartenu à Gori et à plusieurs autres amateurs, et principalement ceux qui proviennent des anciens couvents, sont tous gâtés par quelque inscription ou par quelque marque fort sale. On sait que le dernier duc de Modène avait donné l'ordre que tous les livres, anciens et modernes, qui existaient dans ses États, chez les particuliers comme chez les libraires, fussent revêtus d'une estampille. Plusieurs de ces livres, sur lesquels on avait tâché de gratter cette marque, sont entrés dans ma collection.

(2) Restaurateur bien connu, même de M. Boucly (voyez le § 28).

sinon, non. M. Simonin oublia, je crois, d'aller chez M. Poitier, et le livre, gâté par cet énorme cachet, est probablement encore chez ce libraire. A toutes les époques les bibliothèques de France ont éprouvé des pertes considérables, et il ne se fait guère à Paris de vente où il ne paraisse des livres portant l'estampille de quelque bibliothèque publique, et même de la Bibliothèque Royale. J'ai déjà dit qu'à la vente de livres de M. de Soleinne, il s'était trouvé des ouvrages appartenant à la Bibliothèque royale de Paris; d'autres portaient le cachet de Sainte-Geneviève ou de la bibliothèque Mazarine. Tout le monde connaît ces faits, et l'on sait que, si les livres appartenant à la Bibliothèque royale furent rendus à cet établissement, les conservateurs des autres bibliothèques virent repousser les demandes qu'ils avaient adressées à la justice, parce que, malgré les cachets très-visibles qui se trouvaient sur certains livres précieux, ces conservateurs ne purent pas prouver que ces livres fussent sortis d'une manière irrégulière de ces établissements. Quant à M. de Soleinne, personne ne songea à lui faire un crime d'avoir possédé des livres qui provenaient de certaines bibliothèques publiques. Il est trop connu à Paris, que les catalogues de ces grands dépôts littéraires (catalogues faits anciennement, et qui n'ont jamais été revisés complétement) ne représentent plus l'état actuel des choses; on sait trop, par les conservateurs eux-mêmes, toutes les spoliations que ces bibliothèques ont eu à subir depuis soixante ans, pour qu'on puisse s'étonner de rencontrer fréquemment dans le commerce, des livres

Digitized by Google

qui autrefois ont appartenu à ces établissements.

Au reste on se tromperait beaucoup si l'on croyait que le nombre des ouvrages qui, chez moi, portaient des traces d'une origine plus ancienne, fût plus grand, proportion gardée, que dans toute autre collection. Dans toutes les ventes, j'ai vu de ces volumes estampillés. Il faudrait avoir les livres sous les yeux pour pouvoir alléguer beaucoup d'exemples, et l'on sait que je cite de mémoire. Je me souviens, pourtant, que le *Pacificus Maximus* de 1489, livre rare que j'avais acheté à la vente Nodier, et qui a été porté à ma vente à plus de 500 francs (voyez le n° 392 de mon catalogue), avait, quand je l'achetai, un cachet à demi gratté, que j'ai laissé subsister sans pouvoir parvenir à connaître l'origine de ce volume. Je pourrais nommer un amateur de Paris qui possède la première édition de la première partie de Don Quichotte de Cervantes, dont il a voulu me faire cadeau et que j'ai refusée. Ce livre rare porte encore l'estampille d'une bibliothèque de province. Le bibliophile qui possède ce livre lira ceci, j'espère, et pourra dire à ses amis si en achetant un livre à Paris, personne fait attention au cachet dont il peut être revêtu.

Personne..... excepté moi pourtant. Car, comme je l'ai déjà dit dans les instructions données aux hommes parfaitement honorables qui, depuis longtemps, travaillaient chez moi au catalogue de ma bibliothèque, j'avais prescrit qu'on recherchât et que l'on mît à part tous les livres qui pourraient porter l'estampille d'une des bibliothèques publiques de Paris ou des départe-

ments. Dès qu'un de ces volumes à estampille était découvert, il fallait examiner d'abord si ce n'était pas un des livres qui avaient pu être prêtés (sur mon reçu) par quelque bibliothèque publique. Ces livres étaient placés séparément afin d'être restitués à ces établissements lorsqu'ils n'auraient plus été nécessaires à mes travaux. Avant mon départ de Paris, j'ai donné ordre qu'on rendît aux établissements publics les livres que j'avais empruntés. Je ne sais pas si on aura pu les retrouver tous au milieu de tant de volumes qui composaient ma bibliothèque. Le gouvernement a fait saisir mes livres; c'est à lui maintenant qu'on doit s'adresser pour avoir les ouvrages qu'on m'avait prêtés (1). Quant aux livres estampillés, qui ne m'avaient pas été prêtés et que j'avais pu acheter à différentes époques, j'avais donné l'ordre qu'ils fussent tous rendus sans faute à l'établissement auquel ils auraient pu appartenir. On a déjà vu que ce n'est qu'en y mettant de l'insistance que j'ai pu faire accepter à la Bibliothèque de l'Arsenal un livre acheté avec beaucoup d'autres en vente publique, et sur lequel un examen qu'on n'avait pas fait d'abord, fit découvrir l'estampille de l'Arsenal. J'ai rendu de même des livres que j'avais achetés à d'autres bibliothèques : à

(1) Je dirai ici que peu de temps avant les événements de février j'avais écrit au bibliothécaire de l'École de médecine de Montpellier pour lui annoncer l'envoi de quelques manuscrits dont je voulais faire présent à cette bibliothèque. Ces manuscrits, que j'avais achetés exprès, et qui étaient relatifs aux sciences naturelles ou médicales, sont restés à Paris et ont été saisis. Je désire qu'ils soient retrouvés et envoyés à Montpellier.

Digitized by Google

la Mazarine et à Sainte-Geneviève (1), par exemple (2).

(1) Voyez le § 11. — Entre autres livres j'ai rendu à la Bibliothèque Sainte-Geneviève un volume, relié en maroquin, d'une édition in-8° des œuvres de saint Augustin (si je ne me trompe) qui portait l'estampille de cette bibliothèque et que j'avais acheté sur le quai de la Monnaie chez M. Joux.

(2) J'ai déjà parlé de ces restitutions, dont la démonstration par écrit est entre les mains de mes ennemis. J'ajouterai qu'il y a peu de bibliothèques dans les départements auxquelles je n'aie fait des présents. Je ne donnerai qu'une seule preuve de ce fait. On la trouvera dans la lettre suivante, que m'adressait, il y a deux ans, le bibliothécaire de Reims :

« *A M. Libri, de l'Institut.*

» BIBLIOTHÈQUE DE REIMS.

» Reims, le 6 février 1846.

» *Monsieur,*

» *Vous vous êtes souvenu de notre bibliothèque, et c'est, en vérité, bien aimable à vous. Je ne regrette qu'une chose : c'est que votre précieux envoi n'ait pas été accompagné d'un petit mot autographe, que j'eusse si volontiers annexé au* liber epistolarum ; *c'était sa véritable vignette. Vous réparerez ce petit tort. Quand on a un nom comme le vôtre, on doit s'attendre à ces sortes d'importunités.*

» *Mon frère m'a fait parvenir votre beau présent par M. Querry, grand-vicaire de l'archevêché; et par parenthèse, grand bibliophile et grand collectionneur. Le livre était, comme de raison, sous enveloppe et me fut rendu en parfait état d'inviolabilité. Mais quand je fis voir audit grand-vicaire le précieux incunable, il se mordit les doigts, et me dit naïvement :* Ah! si j'avais su!

» *Nous n'avions pas ce volume qui est fort rare à Reims sur papier; je ne l'y ai jamais vu : que dire d'un exemplaire sur vélin! C'est un présent royal.*

» *M. le maire, que j'ai instruit de votre gracieux souvenir, a dû déjà vous en écrire.*

» *Veuillez agréer, monsieur, avec tous mes remercîments, l'expression de mon respectueux dévouement.*

» LOUIS PARIS.

» P. S. — *M. le maire me remet à l'instant la lettre et me charge de vous la faire tenir; — je la mets à la poste : mais je vous adresse,*

Quelques jours seulement avant la dernière révolution, je fis remettre à la Bibliothèque de la Sorbonne un livre qui portait le cachet de cette bibliothèque, et qui venait d'être acheté pour mon compte, avec beaucoup d'autres, à une vente publique, faite par le libraire Hebrard. Vers la même époque, un autre volume avait été présenté de ma part, et pour un motif analogue, à la Bibliothèque royale, qui l'avait refusé parce que c'était un livre qu'elle avait échangé (1). En faisant un nouveau travail sur la partie du catalogue relative à des livres que j'avais achetés en bloc chez M. Techener, une des personnes qui travaillaient à mon catalogue découvrit, peu de jours avant la révo-

sous le couvert de l'Instruction publique, les deux premiers volumes de notre catalogue. Quant aux gravures, elles vous arriveront directement. »

(1) Quoique mon intention ne soit pas de faire connaître ici tous les dons que j'ai faits aux bibliothèques publiques de Paris et des provinces (j'en omets exprès de fort importants), je ne saurais m'empêcher de mentionner un petit présent que j'ai fait à la Bibliothèque Royale en 1834, et dont il doit être fait mention au *livre d'entrée*. C'était pendant l'été, et en bouquinant sur le quai, j'avais trouvé et acheté un recueil de pièces manuscrites relatives au Parlement de Paris, recueil qui avait appartenu à Peiresc. Je m'empressai d'offrir en don à la Bibliothèque Royale ce manuscrit, qui, à une époque quelconque, a dû faire partie de la Bibliothèque de Carpentras, car cette ville a possédé autrefois tous les recueils de Peiresc. Si ce volume avait été trouvé en ma possession lorsqu'on a saisi dernièrement mes livres, qui aurait pu empêcher mes ennemis de dire que je l'avais dérobé à la Bibliothèque de Carpentras? Ce n'est pas du reste le seul présent que j'ai fait à la Bibliothèque Royale. Ayant appris qu'on n'y possédait aucune charte de Hugues Capet, je me suis empressé d'offrir à cet établissement une charte de ce roi avec d'autres chartes anciennes que je m'étais procurées à la vente de M. de Montmerqué.

lution, un gros volume que ce libraire m'avait vendu, et qui portait sur le titre *Musée Calvet d'Avignon*. Je le fis mettre à part pour qu'on pût le renvoyer à la Bibliothèque d'Avignon, à laquelle j'ai déjà fait quelques petits dons. Et pourtant rien ne m'annonçait que ce volume fût sorti d'une façon irrégulière du musée Calvet.

Si au parquet on avait voulu prendre des informations judiciaires sur ma vente, on aurait su qu'à propos d'une des conditions que j'y avais mises, il s'était formé une ligue de libraires mécontents pour nuire par tous les moyens à cette vente. Il fut parlé même à cette époque des violences auxquelles on pourrait se porter à la salle Silvestre, afin d'empêcher cette vente d'avoir lieu. Plusieurs libraires vinrent me demander de céder et de retirer cette condition qui leur déplaisait. Je restai inébranlable. L'affaire alla si loin que le premier soir de la vente le commissaire-priseur, pour prévenir le désordre, crût devoir faire un appel à la force armée de la police. Malgré cette ligue, malgré tous les bruits qu'on répandit alors dans le public pour la faire avorter, la vente eut un succès merveilleux. Cela explique bien des ressentiments et des calomnies. Quant à ces remarques qui auraient été faites tout haut au moment de ma vente, le commissaire-priseur, M. Commandeur, qui a été appelé à communiquer son procès-verbal à M. Delalain, substitut de M. Boucly, a démenti ces bruits, et je ne sais pas comment sa déposition n'a pas été mentionnée ici. C'était une personne de plus à ajouter *aux deux* qui ont été appelées à déposer

(voyez § 28). Mais j'ai déjà eu l'occasion d'en faire la remarque : tel qu'il a été imprimé, le rapport du procureur du roi ne tient compte que des faits et des assertions qui peuvent paraître défavorables à ma cause. A qui la faute?

§ 32. *Enfin, dans une de leurs dernières livraisons, les rédacteurs de la* Bibliothèque de l'École des Chartes *ont annoncé qu'ils avaient l'espoir de se procurer, en Angleterre, la notice complète des manuscrits vendus par M. Libri. Dans ce cas, leur but serait apparemment de rendre ce catalogue public en France, et d'appeler ainsi contre M. Libri les réclamations des villes qui y trouveraient la trace de manuscrits ayant appartenu à leurs bibliothèques.*

J'ai déjà expliqué (voyez le § 12) les causes du changement qui s'était opéré dans les dispositions de l'École des chartes à mon égard. Il m'était fort indifférent que l'on publiât le catalogue de mes manuscrits. Quant au but qu'on se proposait par cette publication, *apparemment* le procureur du roi en était mieux instruit que moi.

§ 33. *Tels ont été, monsieur le garde-des-sceaux, les résultats de mes recherches : mon devoir me les commandait, et je ne puis même m'empêcher de remarquer que, peut-être, si elles n'eussent pas été aussi réservées et aussi timides, ces recherches commencées depuis deux années auraient accru plus vite et plus sûrement la somme des présomptions qui se sont produites. Peut-être, d'un autre côté, une hésitation moindre à vérifier certains faits, et surtout des explications demandées à*

M. Libri lui-même (que je n'ai pas voulu interpeller) eussent-elles au contraire fait disparaître les soupçons dirigés contre lui.

Je laisse apprécier à tous les gens d'honneur cette manière de procéder. On remue toute la France, on s'adresse à tous les parquets, mon nom se trouve prononcé et compromis dans vingt correspondances, dans vingt dépositions, on s'adresse à mes ennemis, on encourage la délation occulte, on rassemble une foule de calomnies, on marche toujours sans tenir aucun compte des dépositions favorables qu'on a recueillies. On oublie qu'une première fois on a dû reconnaître que le dénonciateur anonyme était un calomniateur ; on oublie qu'on a déjà dû s'avouer que ces soupçons contre moi n'étaient pas vraisemblables (§ 13). On ne tient aucun compte ni de ma vie, ni de mes travaux, ni de ma position dans la science et dans le monde (que moi, étranger, je m'étais faite en dépit de mille jalousies, mille obstacles), ni des illustres amitiés qui devaient prévenir ces indignes soupçons. On compulse les journaux de l'opposition pour y trouver des calomnies contre moi (1), et l'on néglige de tenir compte des faits positifs que les autres journaux annoncent d'une manière officielle (2). On commet même des faux (3) judiciaires (je parle dans

(1) Voyez le § 25.

(2) Lisez le § 11.

(3) C'est la fameuse déposition attribuée à M. Techener fils, déposition qui, comme on l'a vu à plusieurs reprises (§§ 22, 28, etc.), n'a jamais existé.

la supposition que le rapport n'aurait pas été altéré à l'impression). On en use ainsi en secret sous prétexte qu'il ne faut pas compromettre ma réputation, et, en réalité, on organise autour de moi un vaste système de calomnies anonymes qui s'infiltrent peu à peu, qui prennent crédit, et que je n'ai aucun moyen de combattre, parce qu'elles me sont inconnues. Et tout cela quand on était forcé d'avouer que si l'on m'avait demandé des explications j'aurais pu (on y ajoute il est vrai un *peut-être*) faire disparaître tous les soupçons dirigés contre moi. Alors pourquoi ne jamais me demander ces explications? Ce n'est certes pas le soin de ma réputation, que l'on compromettait si gravement, qui a pu commander cette réserve. Je ne crains pas de l'avancer. Si le rapport de M. Boucly est tel qu'il a été publié; si on ne l'a pas falsifié en le publiant, c'est là le monument le plus éclatant des.... erreurs qui peuvent être commises dans un parquet français. Je le demande aux hommes les plus austères, les plus courageux! voudraient-ils accepter une lutte de ce genre avec un parquet malveillant qui accueille des dénonciations anonymes; qui suit un homme pas à pas dans l'ombre pendant deux ans; qui forge de fausses dépositions; et dont l'œuvre n'est connue qu'au moment où une révolution remet le pouvoir entre les mains d'hommes dont l'inimitié est constatée?

§ 34. *Toujours est-il certain que depuis plusieurs années des livres rares, des manuscrits précieux ont disparu des Bibliothèques de Poitiers, de Troyes, de Carpentras*

surtout, là où l'ancien bibliothécaire semble avoir toléré et facilité ces détournements, soit par faiblesse, soit par une complaisance coupable; et, à moins que M. Libri, venant à savoir la vérification que j'ai récemment faite du procès-verbal de la vente de sa bibliothèque, ne veuille spontanément faire connaître l'origine des livres dont j'ai particulièrement cherché à suivre les traces, à moins que la lumière ne se fasse par ses soins, des présomptions graves signaleront désormais ces ouvrages comme ayant appartenu à la Bibliothèque de Carpentras.

J'ai répondu à toutes ces inculpations, et je n'y reviendrai pas. J'ajouterai seulement qu'on ne conçoit pas ce que deviendrait l'accusation dirigée contre moi, si un bibliothécaire avait *toléré* et *facilité* les détournements dont j'aurais pu être coupable! Heureusement personne n'a rien toléré et facilité, et tout s'est passé de la manière la plus régulière. Quant à la vérification faite au procès-verbal du commissaire-priseur, je dirai que j'aurais pu parfaitement l'ignorer, et que dans une affaire de cette gravité il ne fallait pas que la chose arrivât par hasard, et d'une façon éventuelle à mes oreilles. Du reste, ce n'est pas M. Boucly qui a fait cette vérification; ses souvenirs le trompent. C'est un de ses substituts, M. Delalain, qui a reçu M. Commendeur et qui a oublié de rapporter le démenti donné par cet officier ministériel à l'histoire des cachets. Il serait bien possible que M. Boucly n'eût jamais entendu parler de mon affaire, et que le rapport, dont il aurait accepté la responsabilité, fût l'œuvre d'un de ses subordonnés. J'ai dit en

commençant comment j'avais répondu à la vérification du procès-verbal. J'ai fait annoncer immédiatement à M. le garde des sceaux que je pouvais établir l'origine des livres au sujet desquels on prenait des informations, et que je le ferais, mais que je demandais à traîner devant les tribunaux les auteurs de ces calomnies. La note que je rédigeai à cette occasion a été transmise à M. Boucly; cette note doit exister encore, mais (pourquoi ce silence?) on n'en dit rien dans le rapport.

§ 35. *Assurément, M. le garde des sceaux, dans les circonstances ordinaires et vis-à-vis d'une personne qui n'occuperait ni dans l'Université, ni à l'Institut, la position de M. Libri, les indices déjà signalés pourraient suffire pour motiver dès à présent des poursuites criminelles. En effet, la jurisprudence de la Cour de Cassation a toujours considéré comme un crime les soustractions de livres commises dans les bibliothèques publiques. Ce crime s'aggraverait ici, en raison du caractère dont a été revêtu M. Libri, par suite d'une mission spéciale du gouvernement. J'attendrai maintenant les instructions de votre excellence. Je suis, etc.*

Ici l'auteur de ce rapport, après avoir présenté une longue apologie d'une conduite irrégulière, veut en finissant se décharger sur le ministre de la justice d'une responsabilité qui, d'après la déclaration que je lui avais adressée par écrit, commençait à lui peser. Mais il faut que chacun accepte la responsabilité de ses œuvres. Le parquet doit répondre d'un rapport dont aucune assertion, aucune insinuation n'a pu

soutenir l'examen de la critique; le gouvernement révolutionnaire doit répondre de la publication de ce rapport dans le *Moniteur*, des falsifications qu'il a pu y introduire, et de la confiscation de ma propriété. Enfin, les délateurs auront à répondre de leurs calomnies. Un temps viendra où cette responsabilité sera une chose réelle et lourde à porter.

C41220

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google